

GROUPEMENT GMS/SSPM



REVUE INDEPENDANTE DE LA CONFORMITE DE LA PASSATION DES MARCHES CONCLUS PAR LE GROUPE IV AU TITRE DE LA GESTION 2017

**MINISTRE DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DU PLAN
-MEFP-**

**RAPPORT FINAL
JUILLET 2019**

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	11
1.1. Contexte de la mission	11
1.2. Objectifs de la mission et étendue des travaux à effectuer.....	12
1.2.1.Objectifs Généraux	12
1.2.2 Objectifs Spécifiques	12
2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS	14
2.1. Le cadre institutionnel et réglementaire.....	14
2.2. Les organes chargés de la passation des marchés.....	15
2.2.1. La Cellule de Passation des Marchés (CPM).....	15
2.2.2. La Commission des Marchés (CM)	15
2.3. Les organes de contrôle et de régulation	15
2.3.1. Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	16
2.3.2. Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP)	16
2.4. Les seuils de passation des marchés	16
2.5. Les modes de passation des marchés.....	16
3. SYNTHESE DE LA REVUE.....	18
3.1. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés	18
3.1.1. Présentation de l'Autorité Contractante.....	18
3.1.2. Commission des marchés	20
3.1.3. Cellule de Passation des marchés	20
3.1.4. Production des rapports trimestriels et du rapport annuel.....	21
3.1.5. Documents de programmation de la préparation des marchés.....	21
3.1.5.1. Plan de Passation des Marchés.....	21
3.1.5.2. Avis Général de Passation des Marchés	21
3.1.6 Archivage des dossiers	21
3.1.7. Formation en passation des marchés.....	22
3.1.8. Registre de marchés	22
3.1.9. Base de données des prestataires	22
3.1.10. Commissions de réception des marchés	22
3.1.11. Situation sur les produits des ventes des dossiers d'appel d'offres	22
3.1.12. Personne responsable du marché (PRM)	22
3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés.....	23
3.2.1 Échantillon.....	23
3.2.2. Rappel des seuils de passation des marchés applicables à l'entité auditée	26
3.2.3. Marchés conclus par AOO.....	27
3.2.3.1. Marchés supérieurs aux seuils de revue de la DCMP	27
3.2.3.2. Marchés inférieurs aux seuils de revue de la DCMP	27
3.2.4 Marchés conclus par AOR.....	32
3.2.5 Marchés de Prestations Intellectuelles	33

3.2.6 Marchés conclus par DRP ouverte (DRPCO).....	33
3.2.7 Marchés conclus par DRP restreinte (DRPCR)	35
3.2.8 Marchés passés par Entente Directe (ED)	65
3.2.9 Avenants	66
3.2.10. Évaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions).....	68
3.2.11. Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends	69
3.3. Constats spécifiques à l'exécution financière	70
3.4. Constats relatifs à l'audit physique (matérialité, exécution physique).....	72
3.4.1. Sélection	72
3.4.2. Travaux Effectués.....	76
3.4.3. Résultats	78
4. SYNTHESE DES NON CONFORMITES ET RECOMMANDATIONS	79
5. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES.....	111
6. STATISTIQUES DES ANOMALIES.....	113
6.1. Statistiques sur les anomalies des Appels d'Offres Ouverts (AOO) supérieurs aux seuils de revue de la DCMP	113
6.2. Statistiques sur les anomalies des Appels d'Offres Ouverts (AOO) inférieurs aux seuils de revue de la DCMP	114
6.3. Statistiques sur les anomalies des Appels d'Offres Restreints (AOR).....	115
6.4. Statistiques sur les anomalies des Prestations Intellectuelles (PI).....	116
6.5. Statistiques sur les anomalies des Ententes Directes (ED)	117
6.6. Statistiques sur les anomalies des DRPCO	118
6.7. Statistiques sur les anomalies des DRPCR	119
6.8. Statistiques sur les anomalies des Avenants	120
7. ANNEXES.....	121
7.1 Réponses de l'Autorité Contractante	122
7.2 Réponses du cabinet aux commentaires de l'Autorité Contractante	126
7.3. Situation sur les ventes de produits d'appels d'offres par l'AC.....	127
7.4. Liste des marchés audités	128

LISTE DES ABREVIATIONS & ACRONYMES

AAO	Avis d'Appel d'Offres
AC	Autorités Contractantes
AEC	Attestation d'Existence de Crédit
AGPM	Avis Général de Passation des Marchés
AI	Auditeur Indépendant
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ANO	Avis de Non Objection
AO	Appel d'Offres
AOI	Appel d'Offres International
AON	Appel d'Offres National
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
BC	Bon de Commande
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BL	Bordereau de Livraison
CA	Conseil d'Administration
CCAG	Cahier des Clauses Administratives Générales
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Particulières
CM	Commission des Marchés
CMP	Code des Marchés Publics
CNCA	Commission Nationale des Contrats de l'Administration
COA	Code des Obligations de l'Administration
CPM	Cellule de Passation des Marchés
CRD	Comité de Règlement des Différends
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCFE	Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DE	Devis (Détail) Estimatif
DI	Direction de l'Investissement
DMI	Demande à Manifestation d'Intérêt
DP	Demande de Propositions
DPAO	Données Particulières de l'Appel d'Offres
DRP	Demande de Renseignements et de Prix
ED	Entente Directe
HT	Hors Taxes
IC	Instructions aux Candidats
IS	Instructions aux Soumissionnaires
MEFP	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan

MI	Manifestation d'Intérêt
MO	Maître d'Ouvrage
MOD	Maître d'Ouvrage Délégué
PAP	Procès-verbal d'Attribution Provisoire
PI	Prestation Intellectuelle
PM	Premier Ministre
PPM	Plan de Passation des Marchés
PV	Procès-Verbal
PVR	Procès-verbal de Réception
REO	Rapport d'Evaluation des Offres
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SYGMAP	Système de Gestion des Marchés Publics
TDR	Terme de Références
TC	Titre de Créance
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

SYNTHESE DE NOS TRAVAUX

Monsieur le Directeur Général de l'ARMP,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé à la vérification du processus de passation et d'exécution des marchés conclus par le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) au titre de la gestion 2017, conformément aux exigences des termes de référence du contrat signé entre l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et le Groupement GMS/SSPM.

La mission est réalisée conformément aux normes internationales d'audit de l'IFAC applicables notamment celles relatives aux missions d'exécution de procédures convenues (ISRS 4400 ancienne ISA 920).

La mission a pour objectif principal de vérifier, au sein des Autorités Contractantes (AC) du Groupe IV, la conformité du processus de passation et d'exécution des marchés aux dispositions du décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics (CMP) pour les marchés sélectionnés, afin de s'assurer que :

- les marchés attribués au cours de la période sous revue ont été passés de manière transparente et régulière conformément aux dispositions du CMP et que la mise en œuvre de ces procédures ne comporte pas d'anomalies significatives ;
- l'exécution financière est effectuée conformément aux dispositions contractuelles et à la réglementation en vigueur ;
- les procédures de contrôle de la matérialité des transactions et de suivi de leur exécution physique sont adéquates et permettent de s'assurer de la réalisation des marchés conformément aux prescriptions techniques et aux normes prévues.

Au terme de cette revue, nous présentons ci-après le résumé des principales observations découlant de nos travaux :

Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés :

- ✓ La transmission à la DCMP et à l'ARMP du rapport annuel 2017 a accusé du retard (le 13 juillet 2018 au lieu du 31 mars 2018), en violation de l'article 144 du CMP et de l'arrêté n°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes ;
- ✓ L'avis général de passation des marchés n'a pas été publié dans le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- ✓ L'archivage des dossiers de passation des marchés présente des insuffisances en termes d'exhaustivité et de classement des documents, en violation des recommandations du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;
- ✓ La non désignation de suppléants pour la commission des marchés (*Direction de la planification, Direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés, Direction des assurances, Direction de l'administration et du personnel de la DGPPE, CPM*), en violation de l'article 36 du CMP et de l'arrêté n°

864 du 22 janvier 2015 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes ;

- ✓ Les actes de nomination des membres des commissions de réception n'ont pas été mis à la disposition de la mission ;
- ✓ Le MEFP n'a pas reversé la quote-part (50%) de l'ARMP sur les produits des ventes des dossiers d'appel d'offres en violation de l'article 37 du décret n°2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

Constats relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (AOO) : marchés supérieurs aux seuils de revue de la DCMP :

Pour cette catégorie, il existe un seul marché passé par le MEFP et ayant fait l'objet de revue. Il s'agit du marché relatif à la « *Mise à niveau de deux Datacenter, fourniture et installation d'équipements réseaux d'interconnexion de cinq ministères pilotes et de sites régionaux du MEFP et fourniture de services connexes* », attribué à CFAO TECHNOLOGIES pour un montant de 1 076 455 175 F.CFA TTC. Les constats spécifiques relatifs à ce marché sont les suivants :

- ✓ Pas de preuve archivée de la publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- ✓ Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

Constats relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (AOO) : marchés inférieurs aux seuils de revue de la DCMP (26 marchés concernés) :

- ✓ Pas de preuve archivée de la publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, pour 54% des AOO, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- ✓ Pas de preuve archivée de la restitution des garanties de soumission, pour 23% des AOO, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, pour 35% des AOO, en violation de l'article 67 du CMP ;
- ✓ Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, pour 27% des AOO, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, pour 69% des AOO, en violation de l'article 86 du CMP ;
- ✓ Différence entre le montant du marché attribué (88 795 000 F CFA) et celui mentionné dans le contrat signé (102 317 800 F CFA), sans aucun justificatif archivé (*Acquisitions de matériels informatiques, attribué à OFFICE CHOICE pour un montant de 102 317 800 F CFA*) ;
- ✓ Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, pour 8% des AOO, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et en violation des dispositions contractuelles ;
- ✓ Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés, pour 12% des AOO, en violation des dispositions du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;
- ✓ Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés, pour 12% des AOO, en violation des dispositions du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;

-
- ✓ Marchés échantillonnés, non remis à la disposition de la mission d'audit, pour 19% des AOO.

Constats relatifs aux marchés de Prestations Intellectuelles (PI) :

Pour cette catégorie, un (01) seul marché de prestations intellectuelles a été passé. Il s'agit du marché relatif à l' « *Étude de faisabilité des études techniques détaillées, du DAO et de la demande de propositions relatifs au projet de construction d'un immeuble WAQF de haut standing au centre -ville de Dakar à la rue Amadou Assane NDOYE x HUART* », attribué au Groupement PACE/IDC pour un montant de 135 342 126 F.CFA TTC. Les constats spécifiques relatifs à la passation de ces marchés sont les suivants :

- ✓ Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- ✓ La notification des notes techniques aux quatre (04) candidats ayant soumissionné et l'invitation des candidats ayant obtenu la note technique minimale de 70 points à venir assister à l'ouverture des offres financières n'ont pas été classées dans le dossier, en violation de l'article 80 du CMP et des dispositions de la Demande de Propositions ;
- ✓ Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

Constats relatifs aux marchés passés Appel d'Offres Restreint (AOR) (2 marchés concernés) :

- ✓ Pas de preuve de la publication de l'attribution provisoire du marché dans la presse, pour 100% des AOR, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, pour 100% des AOR, en violation de l'article 86 du CMP.

Constats relatifs aux marchés passés par Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO) (9 marchés sont concernés) :

- ✓ Pas de preuve archivée de la publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, pour 89% des DRPCO, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- ✓ Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, pour 44% des DRPCO, en violation de l'article 67 du CMP ;
- ✓ Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP (*Acquisition et installation de groupe électrogène au profit du MEFP, attribué à OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT pour un montant de 32 028 000 FCFA TTC*) ;
- ✓ Durée anormalement longue entre la date ouverture des plis et la date d'attribution provisoire (supérieure à 7 jours), pour 22% des DRPCO, en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- ✓ Les lettres d'information du rejet des offres non archivées, pour 22% des DRPCO, en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- ✓ Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, pour 89% des DRPCO, en violation de l'article 86 du CMP.

Constats relatifs aux marchés passés par Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR) (149 marchés sont concernés) :

- ✓ Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, pour 25% des DRPCR reçues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- ✓ Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, pour 97% des DRPCR reçues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- ✓ La réception de la lettre d'invitation par les candidats n'est pas simultanée, pour 5% des DRPCR reçues, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- ✓ La date limite de dépôt des offres n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP (*Acquisition de produit d'entretien au profit de la Direction du Budget attribué à ETS WAKEUR SERIGNE BABACAR pour un montant de 3 957 130 FCFA TTC ; Réhabilitation de la cour et du trottoir bordant le mur d'enceinte des nouveaux locaux de la Direction du Budget, attribué à PRESICO pour un montant de 9 549 150 FCFA TTC*) ;
- ✓ Le dossier de consultation ne définit pas les spécifications techniques, pour 4% des DRPCR reçues ;
- ✓ Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception, certificat administratif) non archivés, pour 12% des DRPCR reçues, en violation des dispositions du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;
- ✓ Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat, pour 28% des DRPCR reçues ;
- ✓ Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés, pour 5% des DRPCR reçues, en violation des instructions du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;
- ✓ Délais d'exécution du marché largement dépassés, pour 3% des DRPCR reçues ;
- ✓ Marché non inscrit dans le plan de passation des marchés (PPM), pour 4% des DRPCR reçues, en violation de l'article 6 du CMP ;
- ✓ Pas de preuve archivée de la transmission de la lettre d'invitation (aucun candidat n'a accusé réception de l'invitation), en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP (*Frais de formation en ingénierie de la formation, gestion axée sur les résultats et en MS Project pour les chefs de service, les agents administratifs et les agents de la DRH au profit du projet d'appui à la Direction des Ressources humaines du MEFP, attribué à INSTITUT POLYTECHNIQUE DE DAKAR pour un montant de 8 024 000 F.CFA TTC*) ;
- ✓ Les offres ne sont pas archivées, pour 3% des DRPCR reçues, en violation des instructions du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;
- ✓ Le contrat signé n'est pas archivé, pour 7% des DRPCR reçues, en violation des instructions du manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes élaboré par l'ARMP ;
- ✓ Des structures et des Consultants individuels figurent sur la liste restreinte (*Sélection d'un Consultant pour la formation en outil d'analyse macro-économique, Modèle d'équilibre général dynamique stochastique DSGE multisectoriel avec micro simulation au profit de la Direction de la Prévision et des Études économiques, attribué à YAZID DISSOU pour un montant de 18 467 000 FCFA TTC*) ;

-
- ✓ Absence de clauses de pénalité dans le contrat intitulé « *Acquisition complémentaire d'ordinateurs portable au profit de la DI/DGCPT* », attribué à SYSTEMS SOFTWARE AND SERVICES pour un montant de 14 920 350 F.CFA TTC) ;
 - ✓ Existence de fractionnement, pour 13% des DRPCR, en violation des articles 54 et 147 du CMP ;
 - ✓ Marchés échantillonnés, non remis à la disposition de la mission d'audit, pour 18% des DRPCR échantillonnées.

Constats relatifs aux marchés passés Avenant (6 avenants concernés) :

- ✓ Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés (*Avenant N° 2 : Maintenance de matériels IBM, entretien et pièces de rechange : CFAO TECHNOLOGIES*);
- ✓ L'avenant ne fait pas expressément état de l'augmentation de la garantie de bonne exécution, en violation de l'article 116 du CMP (*Avenant N°1 : Réaménagement des dispositions constructives avec incidences financières*, attribué à SARRE TECHNOBAT SUARL pour un montant de 382 699 790 F.CFA TTC).

Constats relatifs aux marchés passés par Entente Directe (ED) (2 Ententes Directes sont concernées) :

- ✓ Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, pour 100% des ED, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles.

A notre avis, au vu des points ci-dessus relevés, le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan (MEFP) s'est conformé de manière moyennement satisfaisante aux dispositions et procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

Nous restons à votre entière disposition et vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de nos salutations distinguées.

Mame Thierno MBACKE

**Expert-Comptable Diplômé
Directeur Associé**

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1. Contexte de la mission

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation, essentielles à une bonne gouvernance, dans un État de droit, le Gouvernement du Sénégal a initié, une profonde réforme de son système de passation de marchés publics. Cette réforme aligne le système sénégalais sur les meilleures pratiques internationales en la matière, notamment en transposant les directives de l'UEMOA relatives à l'harmonisation des marchés publics des États membres de l'Union.

Les changements successifs intervenus dans la réglementation sont essentiellement marqués par la consécration de la régulation, l'institution du recours suspensif des soumissionnaires au stade de passation de marchés, la rationalisation du contrôle a priori, la suppression des régimes dérogatoires, la réduction des délais, l'allègement des procédures, une plus grande responsabilisation des Autorités Contractantes (AC) accentuée par le relèvement des seuils de revue a priori de la Direction centrale des Marchés Publics (DCMP), l'introduction de nouveaux modes de passation de marché publics (accord cadre, offre spontanée, Demande de renseignements et de Prix à compétition ouverte) et la systématisation du contrôle a posteriori.

Au plan institutionnel, la réforme a contribué à la création de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) sous forme d'autorité administrative indépendante, distincte du service administratif chargé du contrôle a priori de la passation des marchés, en l'occurrence la DCMP.

Les missions de l'ARMP, autorité administrative indépendante dotée de l'autonomie financière, s'organisent autour du principe qui vise à séparer les fonctions de contrôle des marchés publics (conférées à la DCMP) des fonctions de régulation qui lui permettent d'intervenir sur l'ensemble du secteur, tant à travers des missions d'assistance, dans l'élaboration des politiques ou de la conception d'outils de passation (documents et formulaires standards...), qu'en matière de formation ou de développement du cadre professionnel en plus des fonctions mêmes qui constituent le cœur de la régulation, l'audit et le règlement des conflits.

En particulier, l'ARMP est tenu de faire réaliser, à la fin de chaque gestion budgétaire, un audit indépendant en vue de contrôler et suivre la mise en œuvre de la réglementation en matière de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics et conventions.

Toutefois, avec le transfert aux cellules de passation des marchés de l'examen préalable de tout le processus de passation pour les marchés dont les montants n'ont pas atteint les seuils de revue de la DCMP, le contrôle a posteriori se doit de jouer un rôle plus important dans l'accompagnement des Autorités Contractantes à se conformer le plus possible aux dispositions applicables en matière de marchés publics.

Par ailleurs, compte tenu des délais requis dans la passation des marchés pour le choix des Consultants devant procéder à la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés, les marchés ne seront plus conclus sur une durée annuelle mais sur trois années.

La présente mission concerne, donc, la mise en œuvre d'une revue indépendante pour la vérification, en référence au décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics (CMP), de la transparence et des conditions de régularité des procédures d'élaboration, de passation et d'exécution des marchés publics des AC sélectionnés par l'ARMP au titre des exercices 2017 et 2018.

1.2. Objectifs de la mission et étendue des travaux à effectuer

1.2.1. Objectifs Généraux

Comme indiqué dans les termes de référence, la mission a pour objectif principal, au sein des Autorités Contractantes, de vérifier le processus de passation et d'exécution des marchés conclus du 1er Janvier au 31 décembre 2017, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Marchés et la performance du système. Il s'agit principalement d'apprécier pour les marchés sélectionnés l'adéquation des procédures de passation et des modalités de gestion des contrats aux dispositions du CMP.

1.2.2. Objectifs Spécifiques

La mission a pour objectif spécifique de :

- exprimer une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés. Cette opinion est formulée individuellement pour chaque autorité contractante ;
- vérifier la conformité des procédures aux principes généraux de liberté d'accès, d'économie, d'efficacité, d'équité et de transparence, édictés par le CMP ;
- fournir une opinion sur la qualité des contrats, y compris les aspects techniques et économiques ;
- identifier les cas de non-conformité des procédures par rapport aux dispositions du CMP, notamment les cas de rejet d'offres moins - disant, de fractionnement de marchés, de non-respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non-respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non-respect des seuils fixés pour les avenants, de non-respect des règles de publicité et de communication, etc. ;
- procéder à la revue des recours gracieux des soumissionnaires pour évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence de leur traitement par l'autorité contractante et établir le pourcentage des recours gracieux traités en conformité avec la réglementation en vigueur ; d'examiner aussi le degré d'application (en pourcentage) , par l'Autorité Contractante, des décisions sur les plaintes soumises au Comité de Règlement des Différends de l'ARMP ;
- examiner la conformité à la réglementation des avis de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP), pour les marchés sélectionnés atteignant les seuils de revue par cette direction;
- dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement sur la période considérée par rapport au niveau d'exécution ;
- examiner et évaluer les situations d'attribution des marchés par entente directe : passer en revue l'ensemble des marchés passés par entente directe et indiquer en fin de revue d'une part, les pourcentages en montant et en nombre des marchés par entente directe par rapport à l'ensemble des marchés passés par l'autorité contractante et, d'autre part,

- les pourcentages en montant et en nombre des marchés par entente directe non conformes à la réglementation en vigueur ; évaluer aussi dans toute la mesure du possible la compétitivité des prix proposés dans les marchés par entente directe ;
- examiner la conformité de l'organisation en matière de passation de marchés et, fournir, au regard des dispositions prévues par le CMP et ses textes d'application, des recommandations en ce qui concerne le fonctionnement et les capacités des commissions internes de marchés, des cellules de passation de marchés et des différents contrôles internes ;
 - examiner les éventuels indices de fraude et de corruption ou d'autres pratiques (manœuvres collusoires, manœuvres restrictives, manœuvres obstructives) telles qu'elles sont définies par la réglementation en vigueur, évaluer éventuellement le niveau de prise en compte des recommandations de l'audit précédent et leur taux d'application par l'Autorité contractante, ainsi que l'impact éventuel de ces mesures sur les pratiques au niveau de cette autorité ;
 - évaluer pour chaque marché faisant partie de l'échantillonnage, la performance par rapport aux délais édictés par le Code des Marchés publics ;
 - formuler des recommandations sous forme de plans d'actions précisant l'horizon de mise en œuvre, la (es) personne (s) ou entité (s) en charge de cette mise en œuvre et éventuellement les moyens nécessaires.

Conformément aux termes de référence de la mission, nous avons organisé une séance de restitution de notre rapport provisoire au niveau de l'autorité contractante le 3 mai 2019. Les observations recueillies sont prises en compte.

2. ENVIRONNEMENT DES MARCHES PUBLICS

Le système sénégalais des marchés publics est organisé dans un cadre juridique comprenant une partie législative et une partie réglementaire.

2.1. Le cadre institutionnel et réglementaire

Il est régi par un ensemble de textes parmi lesquels on peut noter :

▪ **Directives :**

- la Directive N°04/2005/CM/ UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union économique et monétaire ouest africaine ;
- la Directive N°5/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union économique et monétaire ouest africaine.

▪ **Lois :**

- La loi n°65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration modifiée par la Loi 06-16 du 30 juin 2006.

▪ **Décrets :**

- Décret n° 2014-1212 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics ;
- Décret n°2007-546 du 25 avril 2007 portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- Décret n°2007-547 du 25 avril 2007 portant Création de la Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP).

▪ **Arrêtés :**

- Arrêtés d'application du Décret 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés Publics (CMP) ;
- Arrêté N° 00866 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 115 du Code des Marchés Publics fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution ;
- Arrêté N°00865 du 22 janvier 2015 relatif à l'Organisation et Fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés Publics des Autorités Contractantes, pris en application des articles 35 et 141 du Code des Marchés Publics ;
- Arrêté N°00864 du 22 janvier 2015 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes, pris en application de l'article 36-1 du Code des Marchés Publics ;

- Arrêté N° 00863 du 22 janvier 2015 pris en application de l'article 79 du Code des Marchés Publics, relatif aux procédures applicables aux marchés passés par certaines communes ;
- Arrêté N° 00862 du 22 janvier 2015 relatif aux commissions régionales et départementales des marchés publics dans les régions autres que Dakar, pris en application de l'article 36, alinéa 7 du Code des Marchés Publics ;
- Arrêté N°00861 du 22 janvier 2015 fixant le modèle d'engagement des candidats à respecter les dispositions de la Charte de Transparence et d'Ethique en matière de Marchés publics, pris en application de l'article 44-f du Code des Marchés Publics ;
- Arrêté N°00860 du 22 janvier 2015 fixant les seuils en dessous desquels il n'est pas requis de garantie de soumission, pris en application de l'article 114 du Code des Marchés Publics ;
- Arrêté N° 00107 du 07 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de demande de renseignements et de prix en application de l'article 78 du Code des Marchés Publics ;
- Arrêté N°00106 du 07 janvier 2015 fixant les seuils de contrôle a priori des dossiers de marché, pris en application de l'article 141 du Code des Marchés Publics.

2.2. Les organes chargés de la passation des marchés

La passation des marchés publics relève d'un processus d'une certaine complexité et nécessite un suivi particulier. Aussi, le décret n°2014-1212 du 22 Septembre 2014 a-t-il prévu au niveau de chaque Autorité Contractante (AC), la mise en place d'une Cellule de Passation des Marchés et d'une Commission des Marchés, structures encadrées par les articles 35, 36-1 et 141 du Code des Marchés Publics.

2.2.1. La Cellule de Passation des Marchés (CPM)

Au niveau de chaque AC, il est mis en place une Cellule de Passation de Marchés chargée de veiller à la qualité des dossiers de passation de marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la Commission des Marchés. Les missions et attributions de la CPM sont définies par l'Arrêté n°00865 du 22 janvier 2015 relatif à l'Organisation et Fonctionnement des Cellules de Passation des Marchés Publics des Autorités Contractantes, pris en application des articles 35 et 141 du Code des Marchés Publics.

2.2.2. La Commission des Marchés (CM)

L'arrêté n°00864 du 22 janvier 2015 fixe le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes, pris en application de l'article 36-1 du Code des Marchés Publics.

2.3. Les organes de contrôle et de régulation

Le décret n° 2014-1212 du 22 septembre 2014 portant Code des Marchés publics distingue les fonctions de contrôle de celles de régulation et les répartit entre deux entités qui constituent les piliers du système.

2.3.1. Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP)

L'ARMP est une Autorité indépendante, rattachée à la Primature, créée par la Loi n° 2006-16 du 30 juin 2006 modifiant le Code des Obligations de l'Administration.

Les missions et attributions de l'ARMP découlent du décret N°2007-546 du 25 Avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.

L'ARMP est composée de trois (03) organes essentiels :

- le Conseil de régulation (CR) chargé de l'orientation ;
- le Comité de règlement des différends (CRD) qui statue sur les litiges non juridictionnels ;
- la Direction générale chargée de la gestion et de l'application de la politique générale de l'ARMP sous le contrôle du Conseil de Régulation.

2.3.2. Direction Centrale des Marchés Publics (DCMP)

Le contrôle a priori est confié à la DCMP qui émet des avis sur les dossiers types, les attributions selon des seuils fixés et procède à l'immatriculation des marchés dûment approuvés.

La DCMP, structure administrative placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie des Finances et du Plan, est créée par le Décret N°2007-547 du 25 Avril 2007. L'organisation et le fonctionnement de la DCMP sont fixés par arrêté du Ministre chargé des finances.

2.4. Les seuils de passation des marchés

Le Code des Marchés Publics, en son article 53 détermine des seuils de passation de marchés par la procédure de l'appel d'offres ouvert ainsi qu'il suit :

Type de marchés	Etat Etablissements publics Collectivités locales	Sociétés nationales Sociétés anonymes à participation publique majoritaire Agences Autres organismes ayant la personnalité morale
Travaux	70 000 000	100 000 000
Fournitures	50 000 000	60 000 000
Services	50 000 000	60 000 000
Prestations intellectuelles	50 000 000	60 000 000

2.5. Les modes de passation des marchés

Les différents modes de passation des marchés publics sont définis à l'article 60 du CMP :

- l'appel d'offres ouvert sans pré qualification ;
- l'appel d'offres ouvert avec pré qualification ;
- l'appel d'offres restreint ;
- l'appel d'offres en deux étapes ;
- l'appel d'offres avec concours.

La procédure dérogatoire des marchés passés par entente directe est régie par les articles 76 et 77 du CMP.

La procédure spécifique des marchés de prestations intellectuelles est régie par l'article 80 du CMP.

La procédure spécifique des marchés passés suite à une offre spontanée est régie par l'article 81 du CMP.

La procédure spécifique de demande de renseignement et de prix est régie l'article 78 du Décret portant CMP et l'arrêté n°00107 du 07/01/2015.

3. SYNTHÈSE DE LA REVUE

3.1. Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés

3.1.1. Présentation de l'Autorité Contractante

❖ Mission du MEFP

Au terme du décret N°2017-1569 du 13 septembre 2017, le Ministre de l'Économie, des Finances et du Plan est chargé, sous l'autorité du Premier Ministre, de préparer et d'appliquer la politique arrêtée par le Chef de l'État en matière économique et financière, de planification du développement, de population et de statistiques.

Dans le domaine économique et financier :

Il représente l'État auprès des institutions financières internationales et notamment du FMI, de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement, de la Banque Islamique de Développement et de la Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique. Il représente l'État dans les réunions ministérielles de la zone franc et de l'UEMOA et il prépare les projets discutés dans ces enceintes. Il représente l'État dans les réunions ministérielles liées à la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou. Il est associé aux négociations commerciales internationales conduites par le Ministre chargé du Commerce. Il participe aux commissions mixtes.

Conjointement avec le Ministre de la Justice, Garde de Sceaux, il représente l'État dans les réunions internationales de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique de Droit des Affaires (OHADA).

Il est responsable de la préparation et de la mise en œuvre des lois de Finances et de la gestion de la trésorerie de l'État. Il est chargé de la préparation et de l'exécution des législations et des réglementations dans les domaines suivants : impôts, domaines, douanes, monnaie, crédit, assurances et, en liaison avec le Ministre Chargé du Commerce, de la politique des prix.

Dans le domaine de la coopération internationale :

- Il présente toutes les requêtes de financement émanant des autres départements ministériels ;
- Il prépare et applique la politique générale de l'État à l'égard du secteur parapublic et assure la tutelle financière des établissements et sociétés qui en relèvent quelle que soit la nature de leur activité ;
- Il assure la tutelle technique des établissements et sociétés placés sous son contrôle par le décret de répartition des services de l'État ;
- Il assure le contrôle de la masse salariale de l'État. Pour l'exercice de cette attribution, le Ministre chargé de la Fonction publique lui apporte son concours en tant que de besoin ;

-
- Il est chargé, dans le respect de l'indépendance de la Cour des Comptes, de mettre à sa disposition les moyens humains et matériels que le Gouvernement a entendu lui affecter. Il est le Vice-président du Conseil Supérieur de la Cour des comptes ;
 - En rapport avec le Ministre des Forces armées et le Ministre de l'Intérieur, il est chargé de la protection de l'économie nationale contre la contrebande et les importations frauduleuses ou prohibées.

Au titre de la planification :

- Il élabore des réflexions prospectives et des visions à long terme ;
- Il prépare les documents de planification, en dirige les études préparatoires et s'assure de sa cohérence avec les plans territoriaux ;
- Il coordonne l'élaboration des politiques sectorielles en relation avec les Ministères techniques ;
- Il veille au suivi de l'exécution du Plan et des politiques sectorielles ;
- Il coordonne l'élaboration des stratégies nationales de développement humain et veille au suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ;
- Il élabore les programmes pluriannuels d'investissements ;
- Il appuie l'élaboration des documents de planification territoriale et assure le suivi des programmes et projets d'investissements territoriaux de l'État.

Au titre de la population :

Il conduit les études et analyses sur l'évolution démographique et son impact sur les besoins d'investissements sectoriels, ainsi que sur la problématique du dividende démographique.

Au titre de la statistique :

Il veille à la cohérence et au bon fonctionnement du système statistique national. A cet effet, il assure la tutelle de l'Agence nationale de la Statistique et de la Démographie.

❖ Organisation du MEFP

Le MEFP dispose des services suivants :

- Cabinet et services rattachés ;
- Cabinet du Ministre Délégué, chargé du Budget ;
- Directions générales :
 - Direction générale de la planification et des politiques économiques ;
 - Direction générale du Budget ;
 - Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor ;
 - Direction générale des Douanes ;
 - Direction générale des Impôts et Domaines ;

- Direction générale du Secteur financier et de la compétitivité ;

- Autres administrations ;
- Établissements publics ;
- Sociétés nationales.

3.1.2. Commission des marchés

Le MEFP a institué en son sein une Commission des Marchés, conformément aux dispositions de l'arrêté n°00864 du 22 janvier 2015 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes. En effet, la Commission des Marchés a été mise en place par arrêté n°0142/MEFP/SG/CPM en date du 02 août 2017 annulant et remplaçant la note de service n°011/MEFP/SG/CPM du 5 janvier 2017. Les membres de la Commission des Marchés ont signé les attestations de prise de connaissance de la Charte de Transparence et d'Éthique. La transmission à la DCMP a été faite par courrier n°000203 du 22 août 2017.

Cependant, il a été noté la non désignation de suppléant pour la commission des marchés (*Direction de la planification, Direction de la réglementation et de la supervision des systèmes financiers décentralisés, Direction des assurances, Direction de l'administration et du personnel de la DGPPE, CPM*), en violation de l'article 36 du CMP et de l'arrêté n° 864 du 22 janvier 2015 fixant le nombre et les conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes.

La mission n'a pas noté d'incompatibilité dans la commission qui a procédé à l'ouverture des plis, à l'évaluation des offres et à l'attribution provisoire des marchés.

3.1.3. Cellule de Passation des marchés

La CPM du MEFP a pour objectifs de veiller à la qualité des dossiers de passation de marchés publics ainsi qu'au bon fonctionnement de la commission des marchés du département.

Parmi les missions assignées à la CPM/MEFP on peut citer :

- Examiner préalablement tout document à soumettre au Ministre chargé des Finances en matière de marchés publics ;
- Appuyer techniquement les différents services pour les opérations de passation de marchés ;
- Identifier les besoins de formation des services en matière de marchés publics ;
- Assurer la liaison avec les missions extérieures, notamment celles d'audit a posteriori des marchés, initiées par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics ;
- Établir les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés à l'intention des autorités compétentes pour transmission à la DCMP et à l'ARMP.

La CPM/MEFP est dirigé par le Coordonnateur et compte 19 agents dont cinq (05) contrôleurs, une (01) statisticienne, deux (02) archivistes et un (01) informaticien.

3.1.4. Production des rapports trimestriels et du rapport annuel

Les rapports trimestriels sur la passation et l'exécution des marchés publics au titre de la gestion ont été établis régulièrement et transmis à la DCMP par courrier N°000009 du 12 janvier 2018 et à l'ARMP par courrier n°000044 du 20 février 2018.

La transmission à la DCMP et à l'ARMP du rapport annuel 2017 a été faite en retard (respectivement sous les numéros 0145 et 0144 le 13 juillet 2018 au lieu de 31 mars 2018), en violation de l'article 144 du CMP et de l'arrêté n°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes.

3.1.5. Documents de programmation de la préparation des marchés

3.1.5.1. Plan de Passation des Marchés

Le MEFP s'est conformée à l'arrêté n° 00865 du 22 janvier 2015 du MEFP pris en application des articles 35 et 141 du code des marchés publics relatif aux cellules de passation des marchés des autorités contractantes, et à l'article 6 du décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics pour élaborer son PPM.

La mise en validation (1^{er} décembre 2016) de la première version du PPM 2017 a été rejetée par la DCMP le 6 décembre 2016 au motif de fractionnement. Aussi, la DCMP a demandé au MEFP de regrouper et d'allotir certains marchés de même nature.

La première publication du PPM pour la gestion 2017 sur le portail officiel des marchés publics, est datée du 13 décembre 2016. Donc le délai de 7 jours pour tenir compte des observations de la DCMP a été respecté par le MEFP.

3.1.5.2. Avis Général de Passation des Marchés

Conformément à l'article 6 du décret n°2014-1212 du 22 septembre 2014 portant code des marchés publics, l'avis général de passation des marchés a été publié dans « Le Soleil » n°13985 du 09 janvier 2017. Le respect de la date du 15 janvier de l'année prévue pour la publication par l'AC de l'AGPM est avéré.

Cependant, l'AGPM n'a pas été publié dans le portail des marchés publics conformément à l'article 56.3 du CMP.

3.1.6 Archivage des dossiers

En application de l'arrêté n° 00865 du 22 janvier 2015 du MEFP pris en application des articles 35 et 141 du code des marchés publics relatif aux cellules de passation des marchés des autorités contractantes, la CPM du MEFP procède au classement et à l'archivage des dossiers de passation de marchés. Au moment du passage de la mission d'audit, force est de constater que certains marchés, notamment des DRP, sont classés au niveau des Directions. L'archivage des dossiers de passation des marchés présente des insuffisances en termes de classement et d'exhaustivité des documents pour certains marchés.

3.1.7. Formation en passation des marchés

Les membres de la commission des marchés et de la CPM du MEFP ont suivi des formations en marchés publics organisées par l'ARMP. Certains agents ont suivi non seulement la formation certifiante mais aussi, le Master en management et régulation des marchés publics ou l'accréditation en marchés publics.

3.1.8. Registre de marchés

La CPM du MEFP a ouvert un registre des marchés. Certains éléments (transmission rapports trimestriels à l'ARMP et à la DCMP), mis à la disposition de la mission sont tirés de ce registre.

3.1.9. Base de données des prestataires

La CPM du MEFP dispose d'une base de données des prestataires en vue des consultations restreintes. En effet, les candidats invités dans le cadre des consultations restreintes sont tirés de cette base de données informatisée.

3.1.10. Commissions de réception des marchés

Pour chaque direction, la commission de réception est constituée par la PRM et le comptable matière au moins qui réceptionnent les biens. En effet, le comptable matière est toujours impliqué dans la commission de réception comme en attestent les PV de réception. Cependant, les actes de nomination des membres des commissions de réception ne sont pas mis à la disposition de la mission.

3.1.11. Situation sur les produits des ventes des dossiers d'appel d'offres

Le MEFP n'a pas reversé la quote-part (50%) de l'ARMP sur les produits des ventes des dossiers d'appels d'offres en violation de l'article 37 du décret n°2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.

3.1.12. Personne responsable du marché (PRM)

Le Ministre est la Personne responsable du marché. Cependant, il a responsabilisé ses collaborateurs pour éviter la centralisation à outrance qui peut être source de blocage.

Par note de service n°0016/MEFP/SG/CPM du 10 janvier 2017, les administrateurs de crédits, PRM au titre de la gestion 2017, ont été désignés. Ces PRM sont chargées de conduire les procédures de passation des marchés, de signer les contrats et de suivre leur exécution dans la limite de leurs compétences.

3.2 Constats spécifiques aux marchés examinés

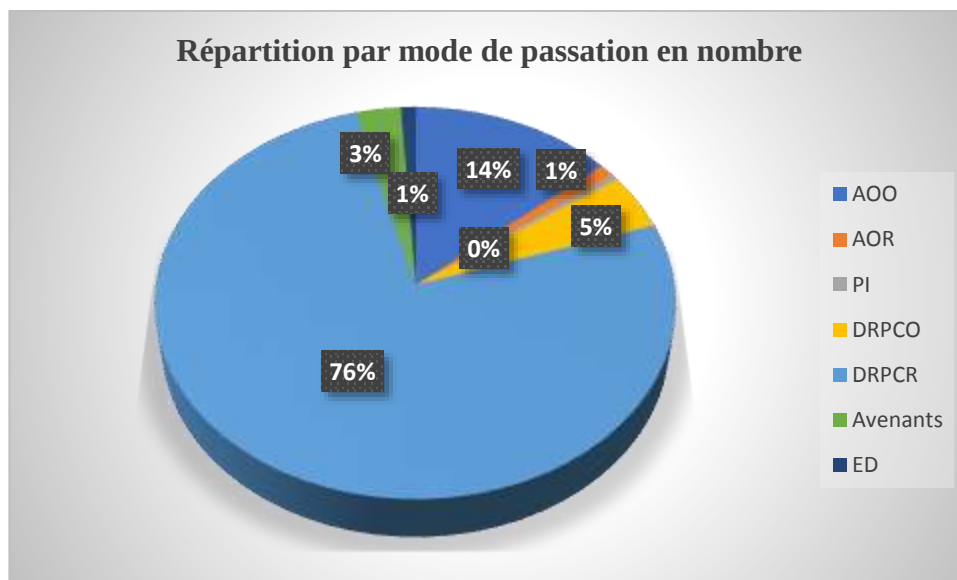
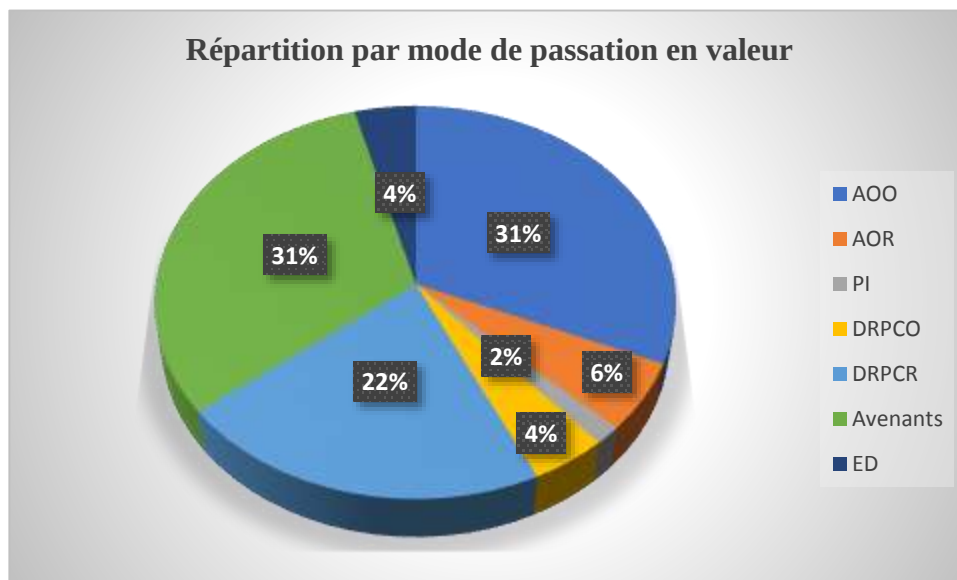
3.2.1 Échantillon

Le tableau ci-dessous récapitule les marchés présentés et revus par mode de passation :

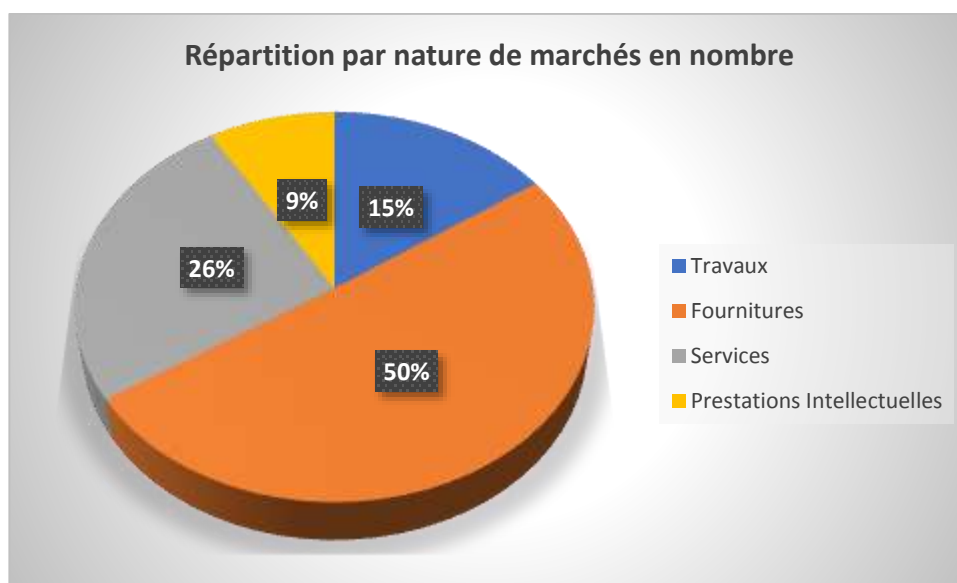
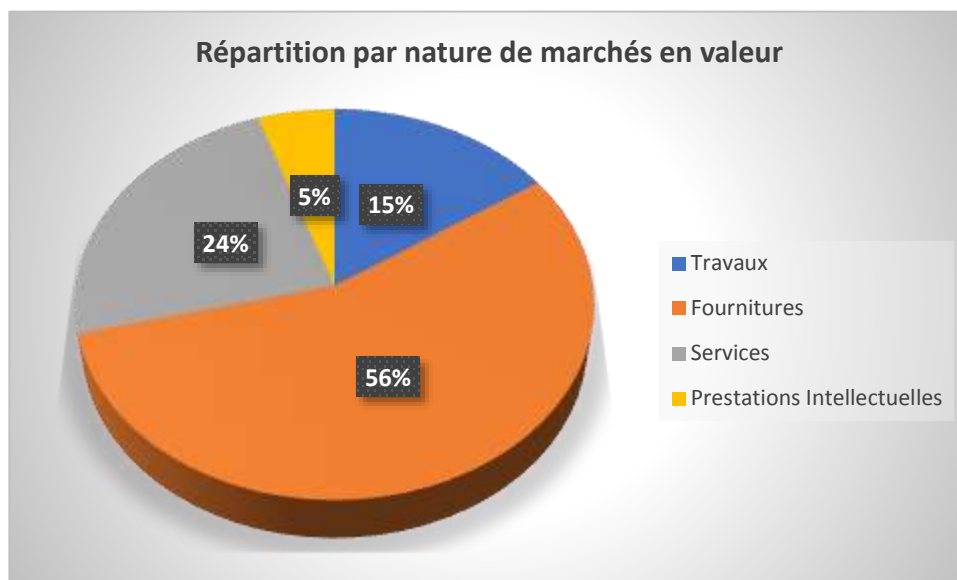
Modes de passation de marchés	Récapitulatif des marchés passés au titre de la gestion 2017		Récapitulatif des marchés sélectionnés pour l'audit		Taux de couverture	
	Nombre	Montant (F CFA)	Nombre	Montant (F CFA)	nombre	montant
Appel d'Offres Ouvert (AOO)	116	11 253 691 319				
Dont AOO < seuil revue DCMP	102	5 035 004 937	26	1 707 500 553	25%	34%
Dont AOO > seuil revue DCMP	14	6 218 686 382				
Dont AOO > 1 000 000 000	1	1 076 455 175	1	1 076 455 175	100%	100%
Appel d'Offres Restreint (AOR)	2	506 574 000	2	506 574 000	100%	100%
Prestation Intellectuelle (PI)	1	135 342 126	1	135 342 126	100%	100%
Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)	29	849 835 773	9	384 297 050	31%	45%
Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR)	590	6 547 629 973	149	1 895 907 271	25%	29%
Avenant	24	5 404 002 081	6	2 797 692 328	25%	52%
Entente Directe (ED)	2	371 712 157	2	371 712 157	100%	100%
TOTAL	764	25 068 787 429	196	8 875 480 660	26%	35%

Le taux de couverture de l'échantillonnage de 26% en nombre et 35% en valeur.

La répartition de l'échantillon par mode de passation en nombre et en valeur est présentée dans les graphiques ci-dessous :



La répartition de l'échantillon par nature de marché en nombre et en valeur est présentée dans les graphiques ci-dessous :



3.2.2. Rappel des seuils de passation des marchés applicables à l'entité auditée

Les seuils de passation des marchés applicables sont récapitulés dans le tableau suivant :

Type de marchés	Seuils de passation par appel d'offres (article 53)	Seuils de contrôle DCMP (arrêté n°106 pris en application de l'article 141)	Garantie de soumission (arrêté 860 pris en application de l'article 114)	Garantie de bonne exécution (arrêté 866 pris en application de l'article 115)
Travaux	70 000 000	300 000 000	100 000 000	100 000 000
Fournitures	50 000 000	200 000 000	80 000 000	70 000 000
Services	50 000 000	150 000 000	80 000 000	70 000 000
Prestations intellectuelles	50 000 000	150 000 000	NA	100 000 000

Les seuils de passation des marchés applicables spécifiquement pour les DRP sont récapitulés dans le tableau suivant (arrêté n°107 pris en application de l'article 78):

Catégorie	DRP dispensée de forme écrite	DRP à compétition restreinte	DRP à compétition ouverte
Travaux	M < 5 000 000	5 000 000=< M < 25 000 000	25 000 000=< M < 70 000 000
Fournitures	M < 3 000 000	3 000 000=<M < 15 000 000	15 000 000=<M < 50 000 000
Services	M < 3 000 000	3 000 000=<M < 15 000 000	15 000 000=<M < 50 000 000
Prestations intellectuelles	M < 5 000 000	5 000 000=< M < 25 000 000	25 000 000=< M < 50 000 000

Les seuils d'approbation des marchés sont récapitulés dans le tableau suivant (article 29) :

Approuvé par	Gouverneur de région ou Ministre dépensier	Ministre dépensier	Ministre chargé des Finances
Montant	M < 100 000 000	100 000 000=< M < 300 000 000	300 000 000=< M

3.2.3. Marchés conclus par AOO

3.2.3.1. Marchés supérieurs aux seuils de revue de la DCMP

Les constats spécifiques relatifs à la passation du seul marché sont les suivants :

- **Mise à niveau de deux Datacenter, fourniture et installation d'équipements réseaux d'interconnexion de cinq ministères pilotes et de sites régionaux du MEFP, et fourniture de services connexes, S_PCRBF_PARFP_561-2016 : CFAO TECHNOLOGIES : 1 076 455 175 F.CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

3.2.3.2. Marchés inférieurs aux seuils de revue de la DCMP

Les constats spécifiques relatifs à la passation de 26 marchés sélectionnés sont les suivants :

- **Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407- GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP ;
- Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.
- **Entretien et nettoyage des immeubles et bâtiments de la DGID lot 1 (Entretien et nettoyage bloc fiscal) : S_DGID-DAP-711 : ESEF : 1 392 400 F.CFA TTC / mensuel**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;

-
- Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
 - Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
 - Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Acquisition de matériels et d'équipements pour le garage de la Direction Générale des Douanes, au profit de ladite direction au titre de la gestion 2016 : F-DGD-77 : SETS SUARL : 110 328 926 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar- T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP ;
- Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles ;
- Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.

➤ **Acquisition de banderoles et drapeaux DMTA- F_DMTA_147 : Établissement GORA ADJ : 105 138 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Acquisition de mobilier et de matériel de Bureau (lot 2) - F-DGD-234/2017 : OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT : 36 051 401 F CFATTC**

- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Acquisitions de matériels informatiques -DGCPT : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA**

- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;

-
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
 - Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
 - Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP ;
 - Différence entre le montant du marché attribué (88 795 000 F CFA) et celui mentionné dans le contrat signé (102 317 800 F CFA), aucune justification archivée ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.

➤ **Acquisition en trois (3) lots de matériels de transport Services et fonction au profit de la direction générale de la planification et des politiques économiques- F-DGPPE-240 : CAETANO FORMULA SENEGAL - Lot 1 : 82.280.000 FCFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP.

➤ **Acquisition en trois (3) lots de matériels de transport Services et fonction au profit de la direction générale de la planification et des politiques économiques- F-DGPPE-240 : CCBM INDUSTRIE ESPACE AUTO - Lot 2 : 31.600.000 FCFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP.

➤ **Acquisition de matériels roulants- F_IGF_025 : CAETANO FORMULA : 76 842 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Acquisition de Papier imprimés en contenu- DTAI-O60 : lot 5 : CEMPA : 12 744 000 F.CFA TTC**

- RAS.

➤ **Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot. 2 : 2AF.COM: 22 420 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;

-
- Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
 - Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot 3 : G.T.S : 14 160 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : lot 6 : GENERALE EQUIPEMENTS : 23 670 800 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence (lots 2, 3 & 4)- F_DI/DGF_431 : Oumou Leader Distribution Équipement : 56 463 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.
- La revue de la CPM sur le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal d'attribution provisoire n'est pas matérialisée, en violation de l'article 141.c du CMP et à l'arrêté n°00865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.

➤ **Acquisition de trois véhicules en un lot unique DGSFC- F_DGSFC_2042 :
ALLIANCE MOTORS : 91 000 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Acquisition de matériels informatiques- F_DGSFC_2044 : AMAR
INVESTING : 48 675 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Acquisition en deux lots de matériels roulants (Lot 1 : 23 véhicules de type 4x4
station ; lot 2 : 1 véhicule utilitaire de type fourgon)- F -DGCPT-831 :
CAETANO FORMULA SENEGAL : Lot 2: 21 700 000 Frs CFA TTC et Lot
1: infructueux**

- Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA F_DMTA_134 : Ets
Darou Salam (Lot 27) : 60 180 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA- F_DMTA_134 :
SOCIETE GANDIOL : 62 900 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA - F_DMTA_134 : PICO MEGA SENEGAL (Lot 5) : 62 486 900 F.CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

Les marchés suivants échantillonnés, n'ont pas été remis à la disposition de la mission :

- Acquisition de papier (imprimés en continu) : Direction du Traitement Automatique de l'Information : SODIC : 41 182 000 FCFA ;
- Acquisition de licences tokens de la plateforme de certificats pour la signature au système Gaind : Direction des Systèmes informatiques douaniers : Bull Atos : 15 550 000 FCFA ;
- Renouvellement des licences (acquisition et redevances) pour le Système informatique de la Douane : Direction des Systèmes informatiques douaniers : Neurotech : 83 965 960 FCFA ;
- Construction d'un bâtiment à usage de bureau et de logements au profit du CRF de Kédougou : Direction Générale du Budget : Sylla Trading Corporation STC : 147 018 152 FCFA ;
- Construction d'un bâtiment à usage de bureau et de logements au profit du CRF de Sédhio : Direction Générale du Budget : Press High Tech : 151 416 460 FCFA.

3.2.4 Marchés conclus par AOR

Au titre de la gestion 2017, le MEFP a passé deux marchés par AOR. Les constats spécifiques relatifs à la passation de ces marchés sont les suivants :

➤ **Fourniture de 16 200 photos officielles avec cadres au profit de la DMTA-F_DMTA_2088 : ALLIANCE 84PC : 191 160 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve de la publication de l'attribution provisoire du marché dans la presse, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Fourniture de 16 200 drapeaux du Sénégal avec accessoires d'attache et de 259 200 mètres de cordon de hissage - F_DMTA_2088 : GIE SALL ET FRERES : 315 414 000 F.CFA TTC**

- Pas de preuve de la publication de l'attribution provisoire du marché dans la presse, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

3.2.5 Marchés de Prestations Intellectuelles

Au titre de la gestion 2017, le MEFP a passé un (01) seul marché de prestations intellectuelles. Il s'agit du marché suivant :

- **Étude de faisabilité des études techniques détaillées, du DAO et de la demande de propositions relatifs au projet de construction d'un immeuble WAQF de haut standing au centre -ville de Dakar à la rue Amadou Assane NDOYE x HUART- C_DMC_792 : Groupement PACE/IDC : 135 342 126 F.CFA TTC, Mode de sélection : sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)**

Les constats spécifiques relatifs à la passation de ces marchés sont les suivants :

- Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- La notification des notes techniques à tous les 4 candidats ayant soumissionnés et l'invitation des candidats ayant obtenu la note technique minimale 70 points à venir assister à l'ouverture des offres financières n'ont pas classées dans le dossier, en violation de l'article 80 du CMP et des dispositions de la Demande de Propositions ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

3.2.6 Marchés conclus par DRP ouverte (DRPCO)

Les constats spécifiques relatifs à la passation des marchés reçus sont les suivants :

- **Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA- T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES SUARL : 66 293 490 F CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.
- **Acquisition et installation de groupe électrogène au profit du MEFP- F_DAGE_370 : OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT : 32 028 000 F.CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;

-
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.
- **Acquisition de matériel de transport service fonction au profit de la Direction des Système d'Information de la Direction Générale du Budget (DSI/DGB)- F_DSI/DGB_2454 : CFAO Motors Sénégal : 20 896 000 F. CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
 - Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
 - Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.
- **Acquisition de groupe électrogène au profit de la DGD- F-DGD-540/2006 : SIRMEL : 38 996 640 F. CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
 - Durée anormalement longue entre la date ouverture des plis et la date d'attribution provisoire (44 jours), supérieure à 7 jours, en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.
- **Couverture assurance maladie du personnel permanent de l'UCSPE et des membres de leur famille- S_UCSPE_391 : NSIA ASSURANCES : 42 467 930 F. CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
 - Les lettres d'information du rejet de l'offre non archivées en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.
- **Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (module photovoltaïques) dans les postes comptables de Bakel et de Sédhiou- F_DI/DGCPT-601 : SENS-SAS : 32 874 800 F. CFA TTC**
- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
 - Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
 - Durée anormalement longue entre la date ouverture des plis (19 octobre 2017) et la date d'attribution provisoire (06 novembre 2017), soit 17 jours, supérieure à 7 jours, en violation

de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;

- Les lettres d'information du rejet de l'offre non archivées en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Mise en place d'un logiciel de gestion du personnel et de la comptabilité des matières au profit de la DGCPT- C-DGCPT-2106 : AGILE WAY INTERNATIONAL : 49 931 700 F.CFA TTC**

- RAS.

➤ **Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA- T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES : 66 293 490 F. CFA TTC**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis, en violation de l'article 67 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

➤ **Travaux d'assemblage de documents budgétaires : Direction du Budget : IDEAL Concept : 34 515 000 FCFA.**

- Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel à la concurrence sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 56.3 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics, en violation de l'article 86 du CMP.

3.2.7 Marchés conclus par DRP restreinte (DRPCR)

Les constats spécifiques relatifs à la passation des marchés reçus sont les suivants :

➤ **Sélection d'un Consultant chargé de l'élaboration et de la diffusion de la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes des établissements publics, des agents et autres structures administratives similaires au profit de la Direction du Secteur parapublic- S_DGCPT/DSP_790 : Cabinet EXPERTS FINANCES ASSOCIES SENEGAL : 24 662 000 F.CFA TTC**

- Pas d'information des candidats des résultats de la consultation (notes techniques des candidats, invitation des candidats qualifiés à assister à l'ouverture des offres financières), en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP et de l'article 80 du CMP ;

-
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Sélection d'un prestataire pour l'entretien et la réparation des véhicules de la Direction du Secteur Parapluie- S_DSPRV_424 : MNEG : 5 099 960 F.CFA TTC**
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Acquisition de produit d'entretien au profit de la Direction du Budget- F_DB_555 : ETS WAKEUR SERIGNE BABACAR : 3 957 130 F.CFA TTC**
 - La date limite de dépôt des offres n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.
 - **Réhabilitation de la cour et du trottoir bordant le mur d'enceinte des nouveaux locaux de la Direction du Budget (DB) pour la gestion 2017 : PRESICO : 9 549 150 F.CFA TTC**
 - La date limite de dépôt des offres n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Travaux d'isolation thermique et divers aménagements au niveau de la Brigade des douanes- T_DGD_1182 : K. TAMARIX : 24 733 295 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.

-
- **Installation d'écrans tactiles au niveau de l'accueil et des salles de réunion- F_DGD_543 : TECHNOSMART SARL : 13 731 070 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Entretien et maintenance de mobiliers de bureau au profit de la DGD- S_DGD_522 : ETS MBAYE NDIAYE : 10 620 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
 - **Maintenance de la boucle locale radio au profit de la DGD : BULL/ATOS : 14 995 000 F.CFA TTC**
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
 - **Fourniture et installation d'une unité de montage audiovisuelle et d'une salle multimédia à la DGD- F_DGD_534 : MBS MACHALLA : 14 991 900 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.
 - **Conception et impression de support de communication- S_DSID/DGD_478 : IACOM SENEGAL : 7 976 800 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

- **Réalisation de deux puits équipés de pompes solaires au niveau des postes de Douanes de Pata et Badiara - T_DGD_540 : TEYSSIR ET CO SARL : 14 680 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

- **Acquisition de consommables informatiques au profit de la DPL/DGD, au titre de la gestion 2017- F_DPL/DGD_464 : TECOMDIS : 3 640 300 F.CFA TTC**
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

- **Recrutement d'un cabinet pour l'accompagnement à la certification à la norme ISO 9001 V 2015- C-DSID/DGD-483 : LQT CONSULTING : 14 160 000 F. CFA TTC**
 - La réception de la lettre d'invitation par les candidats n'est pas simultanée, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

- **Travaux d'aménagement d'un support en béton pour six conteneurs- T_DGD_972 : ZE PRO : 9 263 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

- **Études techniques relatives aux travaux de réhabilitation des bâtiments de la Douane sis à l'avenue Faïdherbe au profit de la DGD- C_DGD_520 : ECS GENIE CIVIL : 14 160 000 F. CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Réhabilitation de la brigade des Douanes de Saraya- T_DGD_1183 : BACOM : 24 190 620 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.

➤ **Fourniture et pose de matériels de climatisation- F_DAGE_376 : GENERAL D'ÉQUIPEMENT : 14 823 750 F.CFA**

- Le marché inscrit dans le plan de passation des marchés (PPM) ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Fabrication et installation d'étagères métalliques avec 7 niveaux de rangement - T_DAGE_1004 : GIE LE CAP VERT : 20 886 000 F.CFA**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Entretien et réparation de véhicules destinés au fonctionnement de la Direction des Ressources humaines- S_drh_104 : GARAGE IBRA GUEYE MECANIQUE GENERALE : 4 000 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Achat de matériel et produits d'entretien- F_drh_099 : SENLOG ENTREPRISE SENEGAL LOGISTIC Sarl : 4 166 580 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Entretien et maintenance des circuits électriques du MEFP (DAGE/MEFP)-
S_DAGE_393 : GTI : 14 868 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Travaux de câblage de circuit informatique au profit du MEFP-
T_DAGE_1192 : GUEYE COMPUTER SERVICES : 24 921753 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Acquisition de médailles- F_DAGE_1189 : Entreprise B.T.F : 14 999
570 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Travaux de réhabilitation du garage de la DAGE/MEFP- T_DAGE_379 :
KTES : 24 472 733 F.CFA TTC**

- La réception de la lettre d'invitation par les candidats n'est pas simultanée, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Acquisition d'un véhicule- F_drh_2497 : CCBM AUTO : 7 900 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Frais de formation en ingénierie de la formation, gestion axée sur les résultats et en MS Project pour les chefs de service, les agents administratifs et les agents de la DRH au profit du projet d'appui à la Direction des Ressources humaines du MEFP : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE DAKAR : 8 024 000 F.CFA TTC**

- Le marché n'est pas inscrit dans le PPM, en violation de l'article 6 du CMP ;
- Pas d'information des candidats des résultats de la consultation (notes techniques des candidats, invitation des candidats qualifiés à assister à l'ouverture des offres financières), en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP et de l'article 80 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas de preuve archivée de la transmission de la lettre d'invitation (aucun candidat n'a accusé réception de l'invitation), en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les offres techniques et financières ne sont pas archivées.

➤ **Entretien et nettoyage des locaux au profit de la cellule de Suivi et d'intégration- S_CSI_712 : GIE TPS Thiaroye Prestation de Services : 3 953 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Achat de matériels informatiques au profit du contrôle des opérations Financières du Ministère de l'économie des finances et du plan- F_DGF/COF_217 : ETS GENERALE DE COMMERCE : 4 987 860 F CFA**

- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.

-
- **Maintenance matériels et équipements administratifs de la Direction de la Planification (DP/MEFP)- S_DGP/DPN_292 : GENERAL DISTRIBUTION ET SERVICES : 2 874 952 F.CFA TTC**
 - RAS.
 - **Acquisition de fournitures de bureau au profit de la Direction de la Planification- F_DGP/DPN_275 : SECOS : 4 130 590 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Acquisition de cadeaux de fêtes et de cérémonies au profit de la Direction Générale du Secteur Financier et de la Compétitivité (DGSFC/MEFP) : MENDA SERVICE : 7 430 460 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.
 - **Acquisition de motos au profit de la Direction générale du Secteur financier et de la compétitivité : ALLIANCE MOTORS : 8 960 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Travaux de confection et d'installation s'enseignes, de panneaux et de plaques- T_DGSFC_2055 : MENDA SERVICES : 9 959 200 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.
 - **Organisation d'un atelier de formation sur l'utilisation de dossiers types de passation de marchés publics au profit de la CPM du MEFP- C_DGSFC_2049 : LAT-SERVICES : 7 978 000 F.CFA TTC**
 - La réception de la lettre d'invitation par les candidats n'est pas simultanée, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

-
- **Peinture du bâtiment abritant les locaux de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Économie des Finances et du Plan (DRS-SRF/MEFP)- T_DRS/SFD_035 : AMAR INVESTING : 13 999 128 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Restauration des agents pour une formation de renforcement des capacités de dix (10) jours à la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de L'Économie des Finances et du Plan (DRS-SFD/MEFP)- C_DRS/SFD_692 : ENTREPRISE YAYE DIARRA : 8 482 650 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **La revue des capacités des ministères et institutions pour la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses budgétaires au profit de la DGF pour la gestion 2016 : CABINET AMADOU ARAME DIAGNE : 14 997 800F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (certificat administratif) non archivés ;
 - Le contrat signé n'est pas archivé, en violation de l'article 3 de l'arrêté n°107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Entretien du réseau informatique et réseau téléphonique au profit de la DASP pour la gestion 2017- S_DASP_225 : TEWA SUARL : 6 018 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Étude sur la contribution du secteur privé national dans la réalisation des infrastructures du Plan Sénégal Émergent, au profit de la DASP pour la gestion 2017- C_DASP_227 : SODES SARL : 24 969 800F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

-
- **Recrutement d'un Consultant pour la réalisation d'un audit informatique et pour l'accompagnement à la sécurisation du système d'information de la Direction générale du Budget : IDILL GLOBAL SERVICES GROUP : 14 159 134 F.CFA TTC**
 - La DRP n'est pas inscrite dans le PPM, en violation de l'article 6 du CMP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Formation en Excel initié par la Direction du Contrôle Interne de la Direction générale du Budget (MEFP.DCI.DGB) : ACP Consulting : 10 000 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (Certificat administratif) non archivés.
 - **Entretien et maintenance bâtiment des nouveaux locaux de la DSI (bureau, toilettes, salle de conférence, magasin, couloir et hall)- F_DSI/DGB_1014 : ETS NIASSE MAMADOU THIERNO : 4 956 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Recrutement d'un Consultant individuel pour l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre de la solution BI au profit de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la Direction générale du Budget- DP F_DI/DGF_431 : Rose Marie NDIAYE : 17 000 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Fourniture d'un routeur (connexion et mise en service)- F_DGD_822 : ORANGE BUSINESS SERVICE : 3 994 300 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

-
- **Réhabilitation des bureaux de la Direction des systèmes d'information : KACHIF WORLD SERVICES : 3 994 300 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **DRP relative à l'Entretien, à la réparation et aux changements éventuels de pièces défectueuses du parc automobile au profit de la Direction du Contrôle budgétaire (DCB) du MEFP- S_DGID_287 : SOCIETE MOR KANE : 7 000 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **L'entretien, la réparation et le changement éventuel de pièces défectueuses du parc informatique au profit de la Direction du Contrôle budgétaire (DCB) du MEFP : SENEGALAISE DE SERVICES ET DE FOURNITURES : 5 999 999 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Travaux de réhabilitation des appartements F3 du 3ème étage du triplex F4 du 5ème étage de l'immeuble sis à la rue Félix Faure affectés à la DCB pour les deux (2) CBM - T_DGB_2461 : SENEGAL MULTISERVICES : 12 996 708 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
 - **Acquisition de matériels informatiques au profit de la Direction du Contrôle budgétaire (DCB) : ETS DIOP DJIMO SERVICES : 14 997 800 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Il n'est pas archivé dans le dossier un contrat, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

-
- **Sélection d'un Consultant pour la formation en outil d'analyse macro-économique (Modèle d'équilibre général dynamique stochastique DSGE multisectoriel avec micro simulation) au profit de la Direction de la Prévision et des Études économiques (DPEE)- C_DPEE_194 : Yazid DISSOU : 18 467 000 F.CFA TTC**
 - Des institutions et des Consultants individuels figurent sur la liste restreinte ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Acquisition de fournitures de bureau de la Direction de la Prévision et des Études économiques au titre de la gestion 2017- F_DPEE_138 : PAPETERIE BUROTIC SERVICES (PBS) : 5 845 956 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **DRP relative à l'Édition de documents budgétaires au profit de la DPB/DGB- N°07/MEFP/DGB/DPB/2017 : SYNTHESIS SARL : 14 989 445 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Sélection d'une compagnie d'assurance et de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques au titre de la période juin 2017-mai 2018 à l'inscription du personnel de la Division des Projets et Programme (DDP/MEFP) : SAHAM ASSURANCES : 14 445 750 F.CFA TTC**
 - La DRP n'est pas inscrite dans le PPM, en violation de l'article 6 du CMP ;
 - Remise non simultanée de la lettre d'invitation, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.
 - **Acquisition de consommable informatique : GROUPOO SARL : 14 921 000 F TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Acquisition complémentaire d'ordinateurs portable au profit de la DI/DGCPT pour la gestion 2017- DI/DGCPT/718 : SYSTEMS SOFTWARE AND SERVICES : 14 920 350 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les lettres d'invitation ne sont pas transmises aux candidats soumissionnaires de façon simultanée, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Le délai d'exécution n'est pas respecté. La livraison a été faite le 30 Avril 2018, alors que le marché a été notifié au prestataire le 15 Novembre 2017 d'où un retard de plus 4 mois ;
- Absence de clauses de pénalité dans le contrat.

➤ **La mise en place d'un système de recouvrement géo localise des tickets de marché pour une commune pilote (Dakar plateau) au profit de la DI/DGCPT pour la gestion 2017- DI-DGCPT-717 : EMC2 : 14 986 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- La remise des lettres d'invitation n'a pas été faite de façon simultanée, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Délai d'exécution largement dépassé.

➤ **Travaux de réfection du centre des archives du Trésor au profit de la DGCPT-DGCPT/DAP 105 : IDCO SUARL : 24 221 978 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- La DRP ne fait pas l'objet d'un contrat, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.

➤ **Travaux de câblage informatique de postes comptables de la DGCPT : GLOBAL TERANGA : 23 771 100 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- La DRP ne fait pas l'objet d'un contrat, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Audit de la sécurité informatique au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- C-DI-DGCPT-583 : IDILL : 24 974 700 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- L'offre du candidat UNIVERS TECHNOLOGIES AFRICAIN n'est pas versée dans le dossier, en violation de l'article premier de l'arrêté n°865 du 22.01.2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CPM des AC.

➤ **Confection et installation de rideaux au profit de la DGCPT pour la gestion 2017-00472/MEFP/SG/CPM : ETS KEUR SERIGNE FALLOU : 12 227 750 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Travaux de téléphonie IP au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- 00474/MEFP/SG/CPM : STUDIO BLACKMOON : 24 945 200 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Il n'est pas archivé dans le dossier un contrat, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Entretien et réparation de véhicules de la DGCPT pour la gestion 2017- DGCPT/DAP/492 : AUTO DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE : 14 853 124 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Entretien et réparation de véhicules de la DGCPT pour la gestion 2017- S-DI/DGCPT/458 : MOUSTAPHA FALL : 4 991 400 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Étude pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance et de contrôle d'accès de la DI/DGCPT pour la gestion 2017- C-DI-DGCPT-620 : EXPRIM STRATEGIES ET CONSEILS : 24 958 505 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Délai d'exécution d'un mois après notification non respecté.

-
- **Sélection de consultant pour l'élaboration du cahier de charges (spécifications techniques et termes de références)- C_DGID_1221 : MODELIS : 18 995 616 F TTC**
 - Absence d'offres des candidats dans le dossier, en violation de l'article premier de l'arrêté n°00865 du 22.01.2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des CPM des AC.
 - **Conception d'articles et d'outils de communication : articles de maroquinerie avec logo de DGID- F_DGID_1176 : LAURIGE AFRIQUE : 4 035 600 F.CFA TTC**
 - RAS.
 - **Mise en état du système de vidéosurveillance du bloc fiscal, siège de la Direction générale des impôts et des Domaines de la DGID/MEFP- T_DGID/DAP_780 : ACCEL TECHNOLOGIES : 24 601 110 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
 - **Services de traiteur pour l'organisation de collations, de pauses café, de réceptions de la DGID- S_DGID_366 : AZKHAR INTERNATIONAL : 14 945 526 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Acquisition de consommables informatiques au profit de la CME, au titre de la gestion 2017- F_DGID/CME_326 : HITEC SERVICES : 6 105 320 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
 - **Services extérieur de gardiennage des locaux abritant les services fiscaux de Dagana- S_DGID_909 : BON PLAN SENEGAL : 4 248 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;

-
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Manutention, archivage des dossiers et incinération des détritux au niveau des services DGID- S_DGID/DAP_261 : GROUPE MATFIS : 12 011 220 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
 - **Acquisition de supports de communication (Tee-shirt, sacs, calendrier 2017...) assortis de logos de la DGID pour la rentrée fiscale 2017 au profit de la DGID pour la gestion 2017- F_DGID_1176 : D VISION : 14 962 400 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Absence de copie contrat dans le dossier, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.
 - Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.
 - **Fournitures de bouteilles d'eau personnalisées au profit de la DAP/DGID, pour la gestion 2017- F_DGID/DAP_2037 : D VISION : 14 809 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
 - **Acquisition de consommables informatiques au profit de la Direction de l'Administration et du Personnel- F_DGID/DAP_247 : GOUNASS GLOBAL BUSINESS : 8 813 420 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés ;
 - Absence de contrat archivé, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

- **Acquisition de fournitures de bureau au profit de la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC/MEFP)- F_DMC_772 : ALLIANCE SARL : 7 890 896 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Entretien et réparation de véhicules au profit de la Direction de la Monnaie et du Crédit - S_DMC_775 : AUTO DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE : 5 992 433 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.
- **Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit de la Direction de la Monnaie et du Crédit, pour la gestion 2017- F_DMC_770 : ETS MOUSSOU KORO DIOP : 9 817 600 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Entretien et réparation de véhicules- S_DTAI_075 : SAMAT SARL : 6 499 086 CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition d'une plateforme matérielle de serveur pour le renforcement de l'infrastructure virtuelle de la messagerie- F_DTAI_2125 : STABURO : 10 556 728 CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition de fournitures de bureau au profit de l'Inspection générale des Finances (IGF/MEFP)- F_IGF_018 : MICROTECH : 2 973 600 F.CFA TTC**
- RAS.

➤ **Acquisition de consommables informatiques au profit de la CPM/MEFP-
F_CPM_005 : AWA SERVICES : 13 997 455 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Acquisition de fournitures de bureau au profit de la CPM/MEFP-
F_CPM_003 : DABAKH PRESTATION DE SERVICES : 13 992 440 F.CFA
TTC**

- La remise des lettres d'invitation n'a pas été faite de façon simultanée, en violation de l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Acquisition de kits collation pour les agents de la Direction de la Solde-
F_DS/DGB_1150 : DIANEL : 9 381 000 F.CFA TTC**

- Le dossier de consultation ne définit pas les spécifications techniques ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Entretien et la maintenance des bâtiments de la Direction de la Solde-
S_DS/DGB_425 : BAMBA BTP : 13 994 800 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Achat de matériels informatiques- F_DSPRV_423 : ECOTRA SARL :
14 927 000 F.CFA TTC**

- Le dossier de consultation ne définit pas les spécifications techniques ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Acquisition de mobilier et matériel de bureau - F_DCMP_121 : GROUPE
TOUBA SERVICE : 12 991 800 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Prise en charge médicale des agents- S_DDCH/DGPPE_198 : SAAR
SENEGAL SA : 4 993 440 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Travaux de cloisonnement de bureaux de la DDCH/DGPPE/MEFP-
T_DDCH/DGPPE_195 : NOUVELLE ENTREPRISE SENEGALAISE :
2 999 560 F.CFA TTC**

- RAS

➤ **Contrôle des opérations de manutentions et d'embarquement : gardiennage
des locaux : COMPTOIR DE DISTRIBUTION ET DE MULTISERVICES :
8 496 000 F.CFA TTC**

- La DRP n'est pas inscrite sur le PPM, en violation de l'article 6 du CMP ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Réparation des tribunes au profit de la DMTA au titre de la gestion 2017-
T_DMTA_166 : GEMAC SARL : 13 915 032 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Fourniture de Bâches aux couleurs nationales- F_DMTA_954 : GIE
LAWTAN : 12 390 000 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Acquisition de palettes en bois- F_DMTA_155 : SEN PRESTIGE-SERVICE :
14 299 712 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

- **Travaux de désencombrement, de désensablement, de débouchage des canaux d'évacuation, de traitement bio sanitaire et de transfert des déchets et ordures à la décharge autorisée- T_DMTA_165 : DABAKH OFFICE : 22 785 800 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- **Étude de faisabilité dans le cadre du Projet de laboratoire POLIMED/ESP MBOUR- C_DGPPE_871 : TEREX : 24 830 000 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition de mobiliers de bureau pour le compte de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) - F_DGPPE_132 : FASCO SARL : 11 849 560 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
- **Étude de faisabilité du programme national de développement de la filière banane(PNDFBS)- C_DGPPE_855 : SOSEPAC : 22 007 000 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition d'un système de vidéoconférences (lot1) et d'une vidéo surveillance (lot 2) au profit de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques - F_DGPPE_120 (DGPPE/MEFP) : Lot 1 : I.F.F.S : 9 299 999 F.CFA TTC- Lot 2 : SCI HOLDING SECURITY : 3 271 668 F.CFA TTC**
- Spécifications techniques des fournitures non définies par le dossier de consultation ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Acquisition de fournitures de bureau pour le compte de la Direction du Développement du Capital humain (DDCH/DGPPE/MEFP)- F_DGPPE_249 : SET 2 000 : 6 989 140 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

➤ **Acquisition de Fournitures, d'imprimés et consommables de bureau au profit de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Économique (UCSPE)- F_UCSPE_399 : Société Sénégalaise de Services et de Fournitures SARL : 11 454 749 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Sélection d'un prestataire pour l'impression et reproduction, confection support de communication au profit de l'Unité de coordination et de Suivi de la Politique Économique (UCSPE/MEFP)- F_UCSPE_407 : MULTISERVICE EXELENCE : 12 155 770 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

➤ **Acquisition d'onduleur au profit de la Direction de l'Informatique de la DGCPT- F_DI/DGCPT_731 : TECHNOLOGIES CONSULTING SERVICES : 14 989 540 F.CFA TTC**

- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

- **Sélection d'un Cabinet pour la mise en place d'un logiciel de gestion du personnel et de la comptabilité des matières, au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- C_DGCPT_2106 : AGILE WAY INTERNATIONAL : 49 931 700 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Fourniture de kits collation pour la DI/DGCPT- F_DI/DGCPT_1316 : ENTRAF : 14 899 978 F.CFA TTC**
- Le dossier de consultation ne définit pas les spécifications techniques ;
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition de mobiliers de bureau- F_DGCPT/DDP_496 : SARTECH : 9 994 600 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
- **Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la Direction de l'Informatique de la DGCPT (DI/DGCPT/MEFP)- F_DI/DGCPT_606 : MASTER OFFICE DECO : 14 023 180 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition d'un switch Backbone pour l'Agence Comptable des Grands Projets (ACGP)- F_DI/DGCPT_1181 : NEUROTECH : 11 506 168 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

-
- **Acquisition de matériels électroménagers au profit de la DGCPT- F_DGCPT_1175 : TECHNO PLUS : 11 977 000 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

 - **Acquisition de fournitures de bureau- F_DI/DGCPT_455 : GUEYSEN EQUIPEMENT ET SERVICE : 4 940 660 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

 - **Acquisition de matériels et mobiliers de bureau- F_DGCPT/DAP_514 : AVALYSS : 10 858 360 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

 - **Aménagement des locaux situés à l'AIBD au profit de la DGCPT - T_DGCPT_1305 : JET EQUIPE : 12 105 620 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

 - **Aménagement d'un bureau : LIBINOR : 7 141 360 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

 - **Acquisition de consommables informatiques au profit de la DCEF pour la gestion 2017- F_DCEF_038 : ESSD : 13 999 998 F.CFA TTC**
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Il n'y a pas de copie contrat signé dans le dossier ;
 - Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.

- **Fourniture de rideaux, vases à fleurs, machines et services de café, repose pieds, micro-ondes, bouteilles d'eau et boissons au profit de la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE/MEFP)- F_dcfe_1169 : NIASA DISTRIBUTION : 5 999 946 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

- **Acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de la DCEF/PERSON-FED pour la gestion 2017- F_DCEF_2076 : ITINERIS GROUP S.A.S : 9 959 200 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.

- **Acquisition de matériels informatiques de bureau au profit de la DCEF/PERSON-FED pour la gestion 2017- F_DCEF_047 : ITINERIS GROUP S.A.S : 5 959 000 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat ;
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.

- **Acquisition de consommables informatiques au profit de la cellule d'Évaluation et de la performance (CEP)- F_CEP_013 : ILA SERVICE : 14 849 120 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
- Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.

- **Réhabilitation et entretien des locaux de la Cellule de l'Évaluation et de la Performance (CEP)- T_CEP_795 : AFRIQUE JAAPO : 9 949 760 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat.
- **Achat de mobilier de bureau au profit de la Direction des Assurances du MEFP- F_DA_717 : ENTREPRISE BURO PLUS : 8 011 020 F.CFA TTC**
- Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.
- **Acquisition de mobilier et matériels de bureau au profit de la DMC : AISSA GLOBAL SERVICES : 5 133 000 F.CFA TTC**
- Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP ;
 - Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics, en violation de l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.

Sur les 149 DRPCR échantillonnés, les 27 suivantes n'ont pas été mises à la disposition de la mission d'audit :

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
DGD				
11	5.B Acquisition de matériels et mobiliers de bureau	9 999 320	SAPREQ	DRP
COF				

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
30	10A Acquisition d'imprimé	4 999 660	ENTREPRISE GENERAL DE COMMERCE ET DE BATIMENT (EGCB SARL)	DRP
DGF				
39	13 A Acquisition de matériels informatiques	1 999 982	MES	DRP
40	13 A La revue des capacités des ministères et institutions pour la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement	7 998 750	WAS	DRP
DGB				
47	15A Acquisition de consommables informatiques	14 980 100	SAPREQ	DRP
48	15A Acquisition de matériels pédagogiques (documentations)	3 999 905	GENY SERVICES	DRP
DGCPT				
71	20D			DRP

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Réalisation des travaux de câblage de la recette perception municipale de Dakar	24 245 753	SESAM INFORMATIQUE	
72	20D Mise en place de webservices	14.897.500	MODELIS	DRP
74	20C Sélection d'un cabinet pour l'assistance technique sur les produits Oracles et logiciels associés	23 600 000	HBO UNIVERSITY	DRP
DGID				
77	22A Travaux de réhabilitation des locaux du centre des services fiscaux et du cadastre de tamba	22 829 855	ASSISTANCE COMMERCIALE ET PRESTATION	DRP
83	22B Acquisition de consommables informatiques	6 578 972	ENTREPRISE HI TECH SUARL	DRP
84	22B Acquisition de consommables informatiques	2 540 540	ETS DIOUFY FAMILY	DRP

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
85	22B Acquisition de consommables informatiques	6 105 320	EITEC	DRP
87	22B Travaux d'aménagement d'une aire de stockage des matières du 1 ^{er} groupe au niveau du site de la DGID sis à la foire	24 673 189	IBG	DRP
89	22C Acquisition de consommables informatiques	4 924 996	PAPEX	DRP
92	22C Acquisition de consommables informatiques / DLEC	7 950 840	HI TECH	DRP
DMC				
96	24A Organisation d'un séminaire de partage afin de renforcer la performance des agents sur le contrôle interne et le contrôle de gestion	14 991 950	SAPREQ	DRP

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
DTAI				
97	25A Fourniture de batteries	14 850 017	CFAO TECHNOLOGIES	DRP
DI				
120	9. D Audit comptable et financier du programme CEA-SAMEF	33 885 000	GRANT THORNTON	
DGCPT				
123	20. A Acquisition de fourniture de bureau	5 071 640	LA MEDINOISE DE PRESTATION GENERALE	DRP
124	20. A Acquisition de fourniture de bureau	3 046 170	KARIM BUSINESS SERVICES	DRP
127	20. A Mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information	24 874 400		DRP

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
			WASHI SARL	
133	20. B Mise en place d'un outil décisionnel dans le cadre de la gestion E-TPE	24 721 000	AGILE WAY INTERNATIONAL	DRP
135	20. B Assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques	23 364 000	SYMETRIX	DRP
137	20. B Entretien et maintenance électricité, plomberie, groupe électrogène...	14 812 540	SAHEL PRESTATIONS	DRP
138	20.B Aménagement des nouveaux locaux de la DDP	19 499 795	EQUINOX	DRP

Numéros Echantillon	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
DCFE				
143	21. C Fourniture de boissons	5 999 120	GENERAL DE SERVICE ET TECHNIQUE	DRP

3.2.8 Marchés passés par Entente Directe (ED)

Au titre de la gestion 2017, le MEFP n'a passé que deux (02) marchés par ED. Les constats spécifiques relatifs à la passation de ces marchés sont les suivants :

- **Fourniture de scanners de chèques pour la deuxième phase de déploiement SICA-STAR- F_DI/DGCPT_793 : Capital Banking Solutions (CBS) : 144 666 069 F.CFA TTC**
- Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles.
- **Fourniture de logiciel IBM Amegamon- F_DSID_DGD_321 : IBM Sénégal : 227 046 088 F.CFA TTC**
- Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles.

3.2.9 Avenants

Au titre de la gestion 2017, six (6) avenants ont été retenus dans l'échantillon. Les constats spécifiques relatifs à la passation de ces marchés sont les suivants :

- **Avenant N° 1 : Fourniture d'un véhicule 4 x 4 diesel tout terrain station wagon type 1 de marque TOYOTA LAND CRUISER 200 GXR- F_DMTA_289 : CFAO SENEGAL MOTORS**
 - ✓ Objet du marché : Fourniture de quatre (4) véhicules 4 x 4 diesel tout terrain station wagon type 1 ;
 - ✓ Montant du marché initial : 295 984 000 F.CFA TTC ;
 - ✓ Montant avenant : 73 996 000 F.CFA TTC ;
 - ✓ Montant final (au besoin) : 369 980 000 F.CFA TTC.
- RAS.
- **Avenant N° 2 : Maintenance de matériels IBM, entretien et pièces de rechange : CFAO TECHNOLOGIES**
 - ✓ Objet du marché initial: Maintenance de matériels IBM, entretien et pièces de rechange ;
 - ✓ Montant du marché initial : 241 668 444 F.CFA TTC ;
 - ✓ Montant avenant n°1: 230 072 820 F.CFA TTC ;
 - ✓ Montant avenant n°2: 230 072 820 F.CFA TTC ;
 - ✓ Montant final (au besoin) : Sans objet (marché de clientèle renouvelé).
- Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.
- **Avenant N°1: Renouvellement du marché de clientèle n° F 2296/16 pour la fourniture et l'installation d'une plateforme mainframe FULL-LINUX- F_DTAI_751 : SOCIETE CFAO TECHNOLOGIES : 890 271 331 F.CFA TTC**
 - ✓ Objet du marché initial: Fourniture et l'installation d'une plateforme mainframe FULL-LINUX ;
 - ✓ Montant du marché initial : 999 955 238 F.CFA TTC ;
 - ✓ Montant final (au besoin) : sans objet.
- RAS.

➤ **Avenant N°1 : Réaménagement des dispositions constructives avec incidences financières- T_DAGE _581 : SARRE TECHNOBAT SUARL**

- ✓ Objet du marché initial: Réhabilitation de l'école des Douanes et de construction d'un immeuble R+6 ;
- ✓ Montant du marché initial : 7 800 000 000 F.CFA TTC ;
- ✓ Montant avenant : 382 699 790 F.CFA TTC ;
- ✓ Montant final (au besoin) : 8 182 699 790 F.CFA TTC.

- L'avenant ne fait pas expressément état de l'augmentation de la garantie de bonne exécution, en violation de l'article 116 du CMP.

➤ **Avenant N° 1: Nettoyement des immeubles et bâtiments de la DGCPT-S/1771/16 : L.N.F SUARL**

- ✓ Objet du marché initial: Nettoyement des immeubles et bâtiments de la DGCPT -Marché S/1771/16 ;
- ✓ Montant du marché initial : 31 833 768 F.CFA TTC ;
- ✓ Montant avenant : 41 832 348 F.CFA TTC ;
- ✓ Montant final (au besoin) : Sans objet (marché de clientèle).

- RAS.

➤ **Avenant de renouvellement n°1 au marché de clientèle pour le marquage des produits pétroliers (N°S1895/15) Gestion 2016 : SGS : 2 183 F.CFA TTC / m3**

- ✓ Objet du marché initial: Marquage des produits pétroliers ;
- ✓ Montant du marché initial : 2 183 F.CFA TTC /m3 ;
- ✓ Montant final (au besoin) : sans objet (marché de clientèle).

- RAS.

3. 2.10. Évaluation des fractionnements potentiels (demandes de cotations, autres acquisitions)

L'examen des DRPCR passées par le MEFP au titre de la gestion 2017 laisse apparaître des pratiques de fractionnement au sein d'une même direction. Le tableau suivant résume la situation :

N°	Directions	Marchés concernés	N° Échantillon	Observations
1	DGCPT	-Entretien et réparation de véhicules -Entretien et réparation de véhicules	69 70	Regrouper et allotir au besoin
2	DGID	- Acquisition de consommables informatiques (CSF-Ngor) -Acquisition de consommables informatiques -Acquisition de consommables informatiques -Acquisition de consommables informatiques -Acquisition de consommables informatiques - Acquisition de consommables informatiques - Acquisition de consommables informatiques -Acquisition de consommables informatiques / DLEC	81 82 83 84 85 89 91 92	Regrouper et allotir au besoin
4	DSPRV	-Achat de matériels informatiques -Achat de matériels informatiques (F_DSPRV_423)	105 106	Regrouper et allotir au besoin
5	DGPPE/1	-Acquisition de mobiliers de bureau -Acquisition de bureau	116 119	Regrouper et allotir au besoin
6	DGCPT/20	-Acquisition de fourniture de bureau -Acquisition de fourniture de bureau -Acquisition de fourniture de bureau	123 124 134	Regrouper et allotir au besoin

N°	Directions	Marchés concernés	N° Échantillon	Observations
7	DGCPT/20	-Acquisition de mobiliers de bureau (F_DGCPT/DDP_496)	129	Regrouper et allotir au besoin
		- Acquisition de mobiliers de bureau (F_DI/DGCPT_606)	130	
		Acquisition de matériels et mobiliers de bureau (F_ACGP/DGCPT_924)	136	

3.2.11. Marchés ayant fait l'objet d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'ARMP

Au cours de la revue, les marchés ayant fait l'objet de recours auprès du CRD sont au nombre de deux :

- **Mise à niveau de deux datacenter, fournitures et installation d'équipements réseaux d'interconnexion de cinq ministères pilotes et de sites régionaux du MEFP, et fourniture de services connexes- S_PCRBF_PARFP_561-2016 : CFAO TECHNOLOGIES : 1 076 455 175 F.CFA TTC**

Un recours gracieux de NEUROTECH en date du 21 février 2017 a été enregistré auprès du secrétaire exécutif du PCRBF pour rejet de sa garantie de soumission libellée au nom de DDM et non du groupement. Une réponse défavorable du secrétaire exécutif du PCRBF a été produite.

Le marché a fait l'objet de recours contentieux du groupement DDM/NEUROTECH auprès du CRD/ARMP le 21 février 2017. La procédure de passation a été suspendue par décision n°041/17/ARMP/CRD du 23 février 2017. La décision n°049/17/ARMP/CRD du 8 mars 2017 déboute le groupement et ordonne la poursuite de la procédure.

- **Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID-F_DGID_407- GAEL IMPRIMERIE-103 435 000 F.CFA**

Pour ce marché, la procédure de passation a fait l'objet de recours aussi bien gracieux que contentieux auprès du CRD. Le recours gracieux de SODIC en date du 10 octobre 2016 à la suite de l'avis d'attribution provisoire est classé dans le dossier. Par lettre n°999 MEFP/DGID/DAP/BRMF du 11 octobre 2016 la DAP a répondu défavorablement au requérant.

En date du 12 octobre 2016, la SODIC a saisi d'un recours le CRD qui par décision n°333/16/ARMP/CRD du 26 octobre 2016 a confirmé à la suite de la DAP que SODIC n'a pas fourni de preuve de la réalisation de marché similaire et n'est donc pas qualifié pour réaliser le marché.

Aussi bien le recours gracieux que la saisine du CRD, ont été traités conformément à la réglementation.

3.3. Constats spécifiques à l'exécution financière

Concernant l'exécution financière, les niveaux effectifs de décaissement ont été comparés aux niveaux d'exécution physique pour chaque marché.

Les constats spécifiques à l'exécution financière sont les suivants :

Constats relatifs aux Appels d'Offres Ouverts (AOO) : marchés inférieurs aux seuils de revue de la DCMP :

- ✓ Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, pour 23% des AOO, en violation de l'article 84.3 du CMP ;
- ✓ Différence entre le montant du marché attribué (88 795 000 F CFA) et celui mentionné dans le contrat signé (102 317 800 F CFA), sans aucune justification archivée (*Acquisitions de matériels informatiques attribué à OFFICE CHOICE pour un montant de 102 317 800 F CFA*) ;
- ✓ Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, pour 8% des AOO, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles ;
- ✓ Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés, pour 12% des AOO, en violation des dispositions du Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.

Constats relatifs aux marchés passés par Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO) :

- ✓ Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission, en violation de l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP (*Acquisition et installation de groupe électrogène au profit du MEFP attribué à OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT pour un montant de 32 028 000 FCFA TTC*).

Constats relatifs aux marchés passés par Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR) :

- ✓ Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés, pour 5% des DRPCR reçues, en violation des instructions du Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP ;
- ✓ Absence de clauses de pénalité dans le contrat (*Acquisition complémentaire d'ordinateurs portable au profit de la DI/DGCPT attribué à SYSTEMS SOFTWARE AND SERVICES pour un montant de 14 920 350 F.CFA TTC*).

Constats relatifs aux marchés passés Avenant

- ✓ Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés (*Avenant N° 2 : Maintenance de matériels IBM, entretien et pièces de rechange : CFAO TECHNOLOGIES*);
- ✓ L'avenant ne fait pas expressément état de l'augmentation de la garantie de bonne exécution, en violation de l'article 116 du CMP (*Avenant N°1 : Réaménagement des dispositions constructives avec incidences financières attribué à SARRE TECHNOBAT SUARL pour un montant de 382 699 790 F.CFA TTC*).

Constats relatifs aux marchés passés Entente Directe (ED)

- ✓ Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, pour 100% des ED, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles.

3. 4. Constats relatifs à l'audit physique (matérialité, exécution physique)

3.4.1. Sélection

Les marchés sélectionnés pour l'audit physique sont les suivants :

N° Echantillon	Marchés Réalisés	Type de Marché	Mode de Passation	Titulaire	Montant (F.CFA)
DMTA					
23	Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA	Travaux	DRPCO	Générale de Travaux et de Services SUARL	66 293 490
35	Fourniture de 16200 photos officielles avec cadres au profit de la DMTA	Fourniture	Appel d'Offres Restreint	ALIANCE 84 PC	191 160 000
112	Fourniture de bâches aux couleurs nationales	Fourniture	DRP	GIE LAW TAN	12 390 000
Direction générale des Impôts et des Domaines					
1	Fourniture d'imprimés spéciaux	Fourniture	AON	Gael Imprimerie	103 435 000
4	Travaux de réhabilitation des services de la DGID	Travaux	AON	BF Trading	143 975 954
76	Conception d'articles et d'outils de communication : articles de maroquinerie avec logo	Fourniture	DRP	LAURIGE AFRIQUE	4 035 600
78	Mise en état du système de vidéosurveillance du bloc fiscal, siège	Fourniture	DRP	ACCEL TECHNOLOGIES	24 601 110
82	Acquisition de consommables informatiques	Fourniture	DRP	HI TECH	11 999 921
87	Travaux d'aménagement d'une aire de stockage des matières du 1er groupe au niveau du site de la DGID sis à la foire	Travaux	DRP	IBG	24 673 189
12	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	AON	Office choice	102 317 800
62	Acquisition complémentaire d'ordinateurs portables	Fourniture	DRP	SYSTEMS SOFTWARE AND SERVICES	14 920 350
64	Travaux de réfection du centre des archives du Trésor	Travaux	DRP	IDCO-SUARL	24 221 978
Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor					
125	Acquisition d'onduleurs	Fourniture	DRP	TECHNOLOGIES CONSULTING SERVICES	14 989 540
132	Acquisition de matériel électroménager	Fourniture	DRP	TECHNO PLUS	11 977 000
138	Aménagement des nouveaux locaux de la DDP	Travaux	DRP	EQUINOX	19 499 795
Inspection générale des finances					
15	Acquisition de matériels roulants	Fourniture	AON	Caetano formula	76 842 000
Direction des Systèmes informatiques douaniers					
22	Fourniture de logiciel IBM Amegamon	Fourniture	Entente Directe	IBM Sénégal	227 046 088

Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité					
26	Acquisition de trois véhicules en un seul lot	Fourniture	AON	Allianz Motors	91 000 000
27	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	AON	Amar Investing	48 675 000
34	Acquisition de motos	Fourniture	DRP	ALLIANCE MOTORS	8 960 000
35	Travaux de confection et d'installation d'enseigne et de panneaux et de plaques	Travaux	DRP	MENDA SERVICES	9 959 200
Direction de l'Administration générale et de l'Équipement					
30	Acquisition et installation de groupe électrogène	Fourniture	DRPCO	Oumou Leader Distribution Équipement	32 028 000
18	Fourniture et pose de matériels de climatisation	Fourniture	DRP	GENERAL D'EQUIPEMENT	14 823 750
19	La Fabrication et à l'installation d'Étagères métalliques avec 7 niveaux de rangement (de dimension 4,00 x 0,37 x 2,90)	Travaux	DRP	GIE LE CAP VERT	20 886 000
23	Travaux de câblage de circuit informatique	Travaux	DRP	GUEYE COMPUTER SERVICES	24 921 753
26	Acquisition d'un véhicule	Fourniture	DRP	CCBM AUTO	7 900 000
DGD					
6	Installation d'écrans tactiles au niveau de l'accueil et des salles de réunion	Fourniture	DRP	TECHNOSMART	13 731 070
9	Fourniture et installation d'une unité de montage audiovisuelle et d'une salle multimédia	Fourniture	DRP	MBS MACHALLA	14 991 900
11	Acquisition de matériels et mobiliers de bureau	Fourniture	DRP	SAPREQ	9 999 320
13	Acquisition de consommables informatiques	Fourniture	DRP	TECOMDIS	3 640 300
15	Travaux d'aménagement d'un support en béton pour six conteneurs	Travaux	DRP	ZE PRO	9 263 000
DB					
4	Réhabilitation de la cour et du trottoir bordant le mur d'enceinte des nouveaux locaux	Travaux	DRP	PRESICO	9 549 150
COF					
29	Achat de matériel informatique	Fourniture	DRP	Ets GENERAL DE COMMERCE	4 987 860
D.P					
32	Acquisition de fourniture de bureau	Fourniture	DRP	SECOS	4 130 590
DGF					
39	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	DRP	MES	1 999 982
DGB					
25	Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs,	Fourniture	AON	Oumou Leader Distribution Équipement	56 463 000

	de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence				
47	Acquisition de consommables informatiques	Fourniture	DRP	SAPREQ	14 980 100
50	Fourniture d'un routeur (connexion et mise en réseau)	Fourniture	DRP	ORANGE BUSSINESS SERVICE	3 994 300
51	Réhabilitation des bureaux de la Direction des systèmes d'information	Travaux	DRP	KACHIF WORLD SERVICES	3 994 300
DCB					
54	Travaux de réhabilitation des appartements F3 du 3ème Etage du triplex F4 du 5ème Etage de l'immeuble sis à la rue Felix Faure affectés à la DCB pour les deux(2) CBM	Travaux	DRP	SENEGAL MUTISERVICES	12 996 708
55	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	DRP	ETS DIOP DJIMO SERVICES	14 997 800
DMC					
95	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	Fourniture	DRP	Lot 1 : AISSA GLOBAL SERVICES Lot 2 : MOUSSOU KORO DIOP	5 133 000 9 817 600
DTAI					
99	Acquisition d'une plateforme matériels de serveur pour le renforcement de l'infrastructure virtuelle de la messagerie exchange du MEFP	Fourniture	DRP	STABURO	10 556 728
DSPRV					
105	Achat de matériels informatiques	Fourniture	DRP	ECOTRA SARL	14 289 800
DCMP					
107	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	Fourniture	DRP	GROUPE TOUBA SERVICE	12 991 800
DDCH					
109	Travaux de cloisonnement	Travaux	DRP	NOUVELLE ENTREPRISE	2 999 560
DGPPE					
116	Acquisition de mobiliers de bureau	Fourniture	DRP	FASCO SARL	11 849 560
118	Acquisition de vidéo-conférences (2lots)	Fourniture	DRP	Lot1 : IFFS Lot2 : SCI HOLDING SECURITY	9 299 999 3 271 668
DCFE					
145	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	DRP	ITINERIS GROUP S.A.S	5 959 000
CEP					

148	Réhabilitation et l'entretien des locaux	Travaux	DRP	AFRIQUE JAAPO	9 949 760
DA/CENTIF					
149	Achat de mobilier de bureau	Fourniture	DRP	BURO PLUS	8 011 020

51 marchés (soit 26%) ont été échantillonnés pour l'audit physique.

En définitive seule la DMTA a accepté de recevoir la mission. Donc seuls ses trois (3) marchés échantillonnés, soit près de 6% de l'échantillon, ont fait l'objet d'un audit physique effectif.

3.4.2. Travaux Effectués

Les travaux effectués consistent à vérifier de façon effective la matérialité et le niveau d'exécution physique des marchés passés. Les prises de vue faites au cours de l'audit physique ont permis de confirmer l'effectivité des prestations effectuées.

Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA



Fourniture de 16200 photos officielles avec cadres au profit de la DMTA



Fourniture de bâches aux couleurs nationales**3.4.3. Résultats**

L'audit physique des marchés échantillonnés n'a pas révélé de non-conformité.

4. SYNTHESE DES NON CONFORMITES ET RECOMMANDATIONS

Le tableau ci-dessous récapitule les non conformités relevées et les recommandations formulées :

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
A	Constats relatifs au dispositif institutionnel, à l'organisation et à l'environnement de la passation des marchés				
1	La transmission à la DCMP et à l'ARMP du rapport annuel 2017 a été faite en retard (13 juillet 2018 au lieu de 31 mars 2018).	Etablir et transmission le rapport annuel à la DCMP et à l'ARMP au plus tard le 31 mars conformément à l'article 144 du CMP et à l'arrêté n°865 du 22 janvier 2015 relatif à l'organisation et au fonctionnement des cellules de passation des marchés des autorités contractantes.		Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
2	L'avis général de passation des marchés n'a pas été publié dans le portail des marchés publics	Nous recommandons à la CPM de publier l'avis général de passation des marchés dans le portail des marchés publics conformément à l'article 56.3 du CMP.		Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
3	L'archivage des dossiers de passation des marchés présente des insuffisances en termes d'exhaustivité et de classement des documents.	Nous recommandons à la CPM d'archiver les documents conformément au Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.		Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
4	Non désignation de suppléant pour la commission des marchés (<i>Direction de la planification, Direction de la réglementation et de la</i>	Nous recommandons de désigner un suppléant pour chaque titulaire conformément à l'article 3 du CMP et à l'arrêté n° du n°00864 du 22 janvier 2015 fixant le nombre et les		Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et

RAPPORT FINAL

*MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics
au titre de la gestion 2017*

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
	<i>supervision des systèmes financiers décentralisés, Direction des assurances, Direction de l'administration et du personnel de la DGPPE, CPM).</i>	conditions de désignation des membres des commissions des marchés des autorités contractantes.			recommandations formulés
5	Les actes de nomination des membres des commissions de réception n'ont pas été mis à la disposition de la mission.	Nous recommandons d'archiver les actes de nomination des membres des commissions de réception.		Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
6	Le MEFP n'a pas reversé la quote-part (50%) de l'ARMP sur les produits des ventes des dossiers d'appel d'offres.	Nous recommandons au MEFP de reverser la quote-part (50%) de l'ARMP sur les produits des ventes des dossiers d'appel d'offres conformément à l'article 37 du décret n°2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.		Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
B	Appels d'Offres Ouverts (AOO)				
B.1	Marchés supérieurs aux seuils de revue de la DCMP				
1	Pas de preuve archivée de publication de l'avis d'appel d'offres sur le portail des marchés publics.	Nous recommandons à la CPM de publier l'avis d'appel d'offres dans le portail des marchés publics conformément à l'article 56.3 du CMP.	Mise à niveau de deux Datacenter, fourniture et installation d'équipements réseaux d'interconnexion de cinq ministères pilotes et de sites régionaux du MEFP, et fourniture de services connexes : S_PCRBF_PARFP_561-2016 : CFAO TECHNOLOGIES : 1 076 455 175 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
2	Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics	Nous recommandons à la CPM de publier l'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP	Mise à niveau de deux Datacenter, fourniture et installation d'équipements réseaux d'interconnexion de cinq ministères pilotes et de sites régionaux du MEFP, et fourniture de services connexes : S_PCRBF_PARFP_561-2016 : CFAO TECHNOLOGIES : 1 076 455 175 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
B.2	Marchés inférieurs aux seuils de revue de la DCMP				
1	Pas de preuves de publication de l'avis d'appel d'offres dans le portail des marchés publics	Nous recommandons à la CPM de publier l'avis d'appel d'offres dans le portail des marchés publics conformément à l'article 56.3 du CMP.	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Entretien et nettoyage des immeubles et bâtiments de la DGID lot 1 (Entretien et nettoyage bloc fiscal) : S_DGID-DAP-711 : ESEF : 1 392 400 F.CFA TTC - Acquisition de banderoles et drapeaux DMTA-F_DMTA_147 : Établissement GORA ADJ : 105 138 000 F.CFA TTC - Acquisition en trois (3) lots de matériels de transport Services et fonction au profit de la direction générale de la planification et des politiques économiques -F-DGPPE-240 : CAETANO FORMULA SENEGAL-Lot 1 : 82.280.000 F CFA TTC - Acquisition en trois (3) lots de matériels de transport Services et fonction au profit de la direction générale de la planification et des politiques économiques- F-DGPPE-240 : CCBM INDUSTRIE ESPACE AUTO - Lot 2 : 31.600.000 F CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot. 2 : 2AF.COM: 22 420 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot 3 : G.T.S : 14 160 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : lot 6 : GENERALE EQUIPEMENTS : 23 670 800 F.CFA TTC - Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence (lots 2, 3 & 4)- F_DI/DGF_431 : Oumou Leader Distribution Equipement : 56 463 000 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			- Acquisition de trois véhicules en un lot unique DGSFC- F_DGSFC_2042 : ALLIANCE MOTORS : 91 000 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériels informatiques- F_DGSFC_2044 : AMAR INVESTING : 48 675 000 F.CFA TTC - Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA F_DMTA_134 : Ets Darou Salam (Lot 27) 60 180 000 F.CFA TTC - Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA- F_DMTA_134 : SOCIETE GANDIOL : 62 900 000 F.CFA TTC - Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA - F_DMTA_134 : PICO MEGA SENEGAL (Lot 5) : 62 486 900 F.CFA TTC		
2	Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission.	Nous recommandons à la CPM de restituer les garanties de soumission conformément à l'article 84.3 du CMP et d'archiver les preuves de restitution.	- Entretien et nettoyage des immeubles et bâtiments de la DGID lot 1 (Entretien et nettoyage bloc fiscal) : S_DGID-DAP-711 : ESEF : 1 392 400 F.CFA TTC - Acquisitions de matériels informatiques -F-DTAL- _800 : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot. 2 : 2AF.COM: 22 420 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot 3 : G.T.S : 14 160 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : lot 6 : GENERALE EQUIPEMENTS : 23 670 800 F.CFA TTC - Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence (lots 2, 3 & 4)- F_DI/DGF_431 : Oumou Leader Distribution Équipement : 56 463 000 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
3	Pas de preuve archivée de la transmission aux soumissionnaires du PV d'ouverture des plis.	Nous recommandons à la CPM de transmettre la copie du PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires conformément à l'article 67 du CMP.	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Entretien et nettoyage des immeubles et bâtiments de la DGID lot 1 (Entretien et nettoyage bloc fiscal) : S_DGID-DAP-711 : ESEF : 1 392 400 F.CFA TTC - Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar : T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC - Acquisitions de matériels informatiques -F-DTAL-800 : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA - Acquisition en trois (3) lots de matériels de transport Services et fonction au profit de la direction générale de la planification et des politiques économiques -F-DGPPE-240 : CAETANO FORMULA SENEGAL- Lot 1 : 82.280.000 F CFA TTC - Acquisition en trois (3) lots de matériels de transport Services et fonction au profit de la direction générale de la planification et des politiques économiques- F-DGPPE-240 : CCBM INDUSTRIE ESPACE AUTO - Lot 2 : 31.600.000 F CFA TTC - Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence (lots 2, 3 & 4)- F_DI/DGF_431 : Oumou Leader Distribution Équipement : 56 463 000 F.CFA TTC - Acquisition de trois véhicules en un lot unique DGSFC- F_DGSFC_2042 : ALLIANCE MOTORS : 91 000 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériels informatiques- F_DGSFC_2044 : AMAR INVESTING : 48 675 000 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
4	Lettres d'information des candidats non retenus du rejet de leur offre non archivées dans le dossier.	Nous recommandons à la CPM d'informer les candidats non retenus du rejet de leur offre conformément à l'article 84.3 du CMP et d'archiver les preuves de restitution.	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Entretien et nettoyage des immeubles et bâtiments de la DGID lot 1 (Entretien et nettoyage bloc fiscal) : S_DGID-DAP-711 : ESEF : 1 392 400 F.CFA TTC - Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar : T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC - Acquisitions de matériels informatiques -F-DTAI-800 : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot. 2 : 2AF.COM: 22 420 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériels informatiques- F_DGSFC_2044 : AMAR INVESTING : 48 675 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériels roulants (lot 2 : 1 véhicule utilitaire de type fourgon) : F -DGCPT-831 : CAETANO FORMULA SENEGAL : 21 700 000 FCFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
5	Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics	Nous recommandons à la CPM de publier l'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Entretien et nettoyage des immeubles et bâtiments de la DGID lot 1 (Entretien et nettoyage bloc fiscal) : S_DGID-DAP-711 : ESEF : 1 392 400 F.CFA TTC - Acquisition de matériels et d'équipements pour le garage de la Direction Générale des Douanes, au profit de ladite direction au titre de la gestion 2016 : F-DGD-77 : SETS SUARL : 110 328 926 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			- Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar : T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC - Acquisition de banderoles et drapeaux DMTA- F_DMTA_147 : Établissement GORA ADJ : 105 138 000 F.CFA TTC - Acquisition de mobilier et de matériel de Bureau (lot 2) - F-DGD-234/2017 : OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT : 36 051 401 F CFATTC - Acquisitions de matériels informatiques -F-DTAI-_800 : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA - Acquisition de matériels roulants- F_IGF_025 : CAETANO FORMULA : 76 842 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot. 2 : 2AF.COM: 22 420 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : Lot 3 : G.T.S : 14 160 000 F.CFA TTC - Entretien et réparation équipements collectifs du MEFP- S_DAGE _703 : lot 6 : GENERALE EQUIPEMENTS : 23 670 800 F.CFA TTC - Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence (lots 2, 3 & 4)- F_DI/DGF_431 : Oumou Leader Distribution Équipement : 56 463 000 F.CFA TTC - Acquisition de trois véhicules en un lot unique DGSFC- F_DGSFC_2042 : ALLIANCE MOTORS : 91 000 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériels informatiques- F_DGSFC_2044 : AMAR INVESTING : 48 675 000 F.CFA TTC		

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			- Acquisition de matériels roulants (lot 2 : 1 véhicule utilitaire de type fourgon) : F -DGCPT-831 : CAETANO FORMULA SENEGAL : 21 700 000 F.CFA TTC - Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA F_DMTA_134 : Ets Darou Salam (Lot 27) 60 180 000 F.CFA TTC - Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA- F_DMTA_134 : SOCIETE GANDIOL : 62 900 000 F.CFA TTC - Fourniture de mobiliers et matériels de bureau DMTA - F_DMTA_134 : PICO MEGA SENEGAL (Lot 5) : 62 486 900 F.CFA TTC		
6	Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier.	Nous recommandons à la CPM de demander à l'entreprise attributaire de fournir la garantie de bonne exécution conformément à l'article 115 du CMP, à l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et aux dispositions contractuelles, et d'archiver la garantie de bonne exécution.	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar : T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
7	Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception) non archivés.	Nous recommandons à la CPM d'archiver les documents concernant l'exécution physique du marché conformément au Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar : T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC - Acquisitions de matériels informatiques -F-DTAI-_800 : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
8	Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés.	Nous recommandons à la CPM d'archiver les documents concernant l'exécution financière du marché conformément au Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.	- Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID : F_DGID_407 : GAEL IMPRIMERIE : 103 435 000 F.CFA TTC - Travaux de réhabilitation des services de la DGID hors de la région de Dakar : T_DGID_422 : BF TRADING : 143 975 954 F.CFA TTC - Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence (lots 2, 3 & 4)- F_DI/DGF_431 : Oumou Leader Distribution Équipement : 56 463 000 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
9	Différence entre le montant du marché attribué (88 795 000 F CFA) et celui mentionné dans le contrat signé (102 317 800 F CFA), sans aucune justification archivée.	Nous recommandons à la CPM de documenter la différence notée entre les deux montants	Acquisitions de matériels informatiques -F-DTAI-800 : OFFICE CHOICE : 102 317 800 F CFA	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
10	Marchés échantillonnés, non remis à la disposition de la mission d'audit	Nous recommandons à la CPM de mettre ces marchés à la disposition de la mission d'audit	- Acquisition de papier (imprimés en continu) : Direction du Traitement Automatique de l'Information : SODIC : 41 182 000 FCFA ; - Acquisition de licences tokens de la plateforme de certificats pour la signature au système Gaindé : Direction des Systèmes informatiques douaniers : Bull Atos : 15 550 000 FCFA ; - Renouvellement des licences (acquisition et redevances) pour le Système informatique de la Douane : Direction des Systèmes informatiques douaniers : Neurotech : 83 965 960 FCFA ; - Construction d'un bâtiment a usage de bureau et de logements au profit du CRF de Kédougou : Direction	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			Générale du Budget : Sylla Trading Corporation STC : 147 018 152 FCFA ; Construction d'un bâtiment a usage de bureau et de logements au profit du CRF de Sédhio : Direction Générale du Budget : Press High Tech : 151 416 460 FCFA.		
C	Marchés de Prestations Intellectuelles				
1	Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis.	Nous recommandons à la CPM de transmettre la copie des différents PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires conformément à l'article 67 du CMP.	Étude de faisabilité des études techniques détaillées, du DAO et de la demande de propositions relatifs au projet de construction d'un immeuble WAQF de haut standing au centre -ville de Dakar à la rue Amadou Assane NDOYE x HUART-C_DMC_792 : Groupement PACE/IDC : 135 342 126 F.CFA TTC.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
2	La notification des notes techniques à tous les 4 candidats ayant soumissionnés et l'invitation des candidats ayant obtenu la note technique minimale 70 points à venir assister à l'ouverture des offres financières n'ont pas classées dans le dossier.	Nous recommandons à la CPM de notifier les notes techniques à tous les 4 candidats ayant soumissionnés et d'inviter les candidats ayant obtenu la note technique minimale 70 points à venir assister à l'ouverture des offres financières, conformément à l'article 80 du CMP et aux dispositions de la Demande de Propositions.	Étude de faisabilité des études techniques détaillées, du DAO et de la demande de propositions relatifs au projet de construction d'un immeuble WAQF de haut standing au centre -ville de Dakar à la rue Amadou Assane NDOYE x HUART-C_DMC_792 : Groupement PACE/IDC : 135 342 126 F.CFA TTC.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
3	Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics.	Nous recommandons à la CPM de publier l'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP.	Étude de faisabilité des études techniques détaillées, du DAO et de la demande de propositions relatifs au projet de construction d'un immeuble WAQF de haut standing au centre -ville de Dakar à la rue Amadou Assane NDOYE x HUART-C_DMC_792 : Groupement PACE/IDC : 135 342 126 F.CFA TTC.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
D	Appel d'Offres Restreint (AOR)				
1	Pas de preuve de la publication de l'attribution provisoire du marché dans la presse	Nous recommandons à la CPM de publier l'attribution provisoire dans la presse conformément à l'article 84.3 du CMP.	Fourniture de 16 200 photos officielles avec cadres au profit de la DMTA- F_DMTA_2088 : ALLIANCE 84PC : 191 160 000 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			Fourniture de 16 200 drapeaux du Sénégal avec accessoires d'attache et de 259 200 mètres de cordon de hissage - F_DMTA_2088 : GIE SALL ET FRERES : 315 414 000 F.CFA TTC		recommandations formulés
2	Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics.	Nous recommandons à la CPM de publier l'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP.	- Fourniture de 16 200 photos officielles avec cadres au profit de la DMTA- F_DMTA_2088 : ALLIANCE 84PC : 191 160 000 F.CFA TTC - Fourniture de 16 200 drapeaux du Sénégal avec accessoires d'attache et de 259 200 mètres de cordon de hissage - F_DMTA_2088 : GIE SALL ET FRERES : 315 414 000 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
E	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Ouverte (DRPCO)				
1	Pas de preuves de publication de l'avis d'appel à la concurrence dans le portail des marchés publics	Nous recommandons à la CPM de publier l'avis d'appel d'offres dans le portail des marchés publics conformément à l'article 56.3 du CMP.	- Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA- T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES SUARL : 66 293 490 F. CFÁ TTC - Acquisition et installation de groupe électrogène au profit du MEFP- F_DAGE_370 : OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT : 32 028 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériel de transport service fonction au profit de la Direction des Système d'Information de la Direction Générale du Budget (DSI/DGB)- F_DSI/DGB_2454 : CFAO Motors Sénégal : 20 896 000 F. CFÁ TTC - Acquisition de groupe électrogène au profit de la DGD- F-DGD-540/2006 : SIRMEL : 38 996 640 F. CFÁ TTC - Couverture assurance maladie du personnel permanent de l'UCSPE et des membres de leur famille- S_UCSPE_391 : NSIA ASSURANCES : 42 467 930 F. CFÁ TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

RAPPORT FINAL

*MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics
au titre de la gestion 2017*

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			- Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (module photovoltaïques) dans les postes comptables de Bakel et de Sédhiou- F_DI/DGCPT-601 : SENS-SAS : 32 874 800 F. CFÁ TTC - Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA-T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES : 66 293 490 F. CFÁ TTC - Travaux d'assemblage de documents budgétaires : Direction du Budget : IDEAL Concept : 34 515 000 FCFA.		
2	Pas de preuve archivée de la transmission aux candidats des différents PV d'ouverture des plis.	Nous recommandons à la CPM de transmettre la copie des différents PV d'ouverture des plis aux soumissionnaires conformément à l'article 67 du CMP.	- Acquisition et installation de groupe électrogène au profit du MEFP- F_DAGE_370 : OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT : 32 028 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériel de transport service fonction au profit de la Direction des Système d'Information de la Direction Générale du Budget (DSI/DGB)- F_DSI/DGB_2454 : CFAO Motors Sénégal : 20 896 000 F. CFÁ TTC - Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (module photovoltaïques) dans les postes comptables de Bakel et de Sédhiou- F_DI/DGCPT-601 : SENS-SAS : 32 874 800 F. CFÁ TTC - Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA-T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES : 66 293 490 F. CFÁ TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
3	Durée anormalement longue entre la date ouverture des plis et la date d'attribution provisoire (supérieure à 7 jours)	Nous recommandons à la CM de respecter le délai maximum prévu entre l'ouverture des plis et l'attribution du marché (7 jours) conformément à l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015	- Acquisition de groupe électrogène au profit de la DGD- F-DGD-540/2006 : SIRMEL : 38 996 640 F. CFÁ TTC - Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (module photovoltaïques) dans les postes	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
		relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP	comptables de Bakel et de Sédhiou- F_DI/DGCPT-601 : SENS-SAS : 32 874 800 F. CFÀ TTC		
4	Lettres d'information du rejet de l'offre non archivées.	Nous recommandons à la CPM d'informer les candidats non retenus du rejet de leur offre conformément à l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP	- Couverture assurance maladie du personnel permanent de l'UCSPE et des membres de leur famille- S_UCSPE_391 : NSIA ASSURANCES : 42 467 930 F. CFÀ TTC - Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (module photovoltaïques) dans les postes comptables de Bakel et de Sédhiou- F_DI/DGCPT-601 : SENS-SAS : 32 874 800 F. CFÀ TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
5	Pas de publication de l'attribution définitive sur le portail des marchés publics.	Nous recommandons à la CPM de publier l'attribution définitive sur le portail des marchés publics conformément à l'article 86 du CMP.	- Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA- T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES SUARL : 66 293 490 F. CFÀ TTC - Acquisition et installation de groupe électrogène au profit du MEFP- F_DAGE_370 : OUMOU LEADER DISTRIBUTION EQUIPEMENT : 32 028 000 F.CFA TTC - Acquisition de matériel de transport service fonction au profit de la Direction des Système d'Information de la Direction Générale du Budget (DSI/DGB)- F_DSI/DGB_2454 : CFAO Motors Sénégal : 20 896 000 F. CFÀ TTC - Acquisition de groupe électrogène au profit de la DGD- F-DGD-540/2006- SIRMEL : 38 996 640 F. CFÀ TTC - Couverture assurance maladie du personnel permanent de l'UCSPE et des membres de leur famille- S_UCSPE_391 : NSIA ASSURANCES : 42 467 930 F. CFÀ TTC - Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (module photovoltaïques) dans les postes comptables de Bakel et de Sédhiou- F_DI/DGCPT-601 : SENS-SAS : 32 874 800 F. CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
			- Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA-T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES : 66 293 490 F. CFA TTC - Travaux d'assemblage de documents budgétaires : Direction du Budget : IDEAL Concept : 34 515 000 FCFA.		
6	Pas de preuves archivées de restitution des garanties de soumission	Nous recommandons à la CPM de restituer les garanties de soumission conformément à l'article 5 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP	Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA-T_DMTA_175 : GENERALE DE TRAVAUX ET DE SERVICES SUARL : 66 293 490 F. CFÁ TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
F	Demande de Renseignements et de Prix à Compétition Restreinte (DRPCR)				
1	Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues.	Nous recommandons à la CPM de veiller à informer les candidats dont les offres n'ont pas été retenues, conformément à l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.	Pour 25% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
2	Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics	Nous recommandons à la CPM de veiller à publier l'attribution sur le site des marchés publics, conformément à l'article 4 de l'arrêté n°107 du 7 janvier 2015 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.	Pour 97% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
3	La réception de la lettre d'invitation par les candidats n'est pas simultanée	Nous recommandons à la CPM de veiller à ce que l'envoi de la lettre d'invitation aux candidats soit simultané, conformément à l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux	Pour 5% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
		modalités de mise en œuvre des procédures de DRP.			
4	La date limite de dépôt des offres n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation	Nous recommandons à la CPM de veiller à mentionner la date limite de dépôt des offres dans la lettre d'invitation, conformément à l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP	Pour 2% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
5	Le dossier de consultation ne définit pas les spécifications techniques	Nous recommandons à la CPM de veiller à mentionner les spécifications techniques demandées dans le dossier de consultation	Pour 4% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
6	Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception, certificat administratif) non archivés	Nous recommandons à la CPM d'archiver les documents concernant l'exécution physique du marché conformément au Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.	Pour 12% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
7	Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat	Nous recommandons de veiller à ce que les délais d'exécution soient précisés dans les contrats signés	Pour 28% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
8	Documents concernant l'exécution financière du	Nous recommandons à la CPM d'archiver les documents concernant l'exécution financière	Pour 5% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les

RAPPORT FINAL**MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics
au titre de la gestion 2017**

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
	marché (preuves de paiement) non archivés	du marché conformément au Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.			constats et recommandations formulés
9	Délais d'exécution du marché largement dépassés	Nous recommandons de veiller à ce que les délais d'exécution prévus soient respectés et d'appliquer les sanctions prévues (pénalités) en cas de retard	Pour 3% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
10	Le marché non inscrit dans le plan de passation des marchés (PPM)	Nous recommandons à la CPM de veiller à ce que tous les marchés soient inscrits dans le PPM conformément à l'article 6 du CMP	Pour 4% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
11	Pas de preuve archivée de la transmission de la lettre d'invitation (aucun candidat n'a accusé réception de l'invitation)	Nous recommandons à la CPM de veiller à ce que les preuves de la transmission des lettres d'invitation soient archivées conformément à l'article 3 de l'arrêté 107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP	Pour 1% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
12	Les offres ne sont pas archivées	Nous recommandons à la CPM d'archiver les offres conformément au Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.	Pour 3% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
13	Le contrat signé n'est pas archivé	Nous recommandons à la CPM d'archiver le contrat signé conformément à l'article 3 de l'arrêté n°107 relatif aux modalités de mise en œuvre des procédures de DRP et au Manuel type de	Pour 7% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
		classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.			
14	Des institutions et des Consultants individuels figurent sur la liste restreinte	Nous recommandons à la CM d'élaborer des listes restreintes avec des candidats de nature similaire conformément aux TDR qui doivent être précis.	Pour 1% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
15	Absence de clauses de pénalité dans le contrat	Nous recommandons à la CPM de prévoir dans les contrats, des clauses de pénalités de retards	Pour 1% des DRPCR reçues.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
16	Existence de fractionnement	Nous recommandons à la CPM de veiller à éviter les pratiques de fractionnement, conformément aux articles 54 et 147 du CMP	Pour 17% des DRPCR.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
17	Marchés échantillonnés, non remis à la disposition de la mission d'audit	Nous recommandons à la CPM de mettre ces marchés à la disposition de la mission d'audit	Pour 18% des DRPCR échantillonnés.	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
G	Avenants				
1	Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés	Nous recommandons à la CPM d'archiver les documents concernant l'exécution financière du marché conformément au	Avenant N° 2 : Maintenance de matériels IBM, entretien et pièces de rechange : CFAO TECHNOLOGIES	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et

RAPPORT FINAL

*MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics
au titre de la gestion 2017*

N°	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	MARCHES CONCERNES	COMMENTAIRES DE L'AC	APPRECIATION DE L'AUDITEUR
		Manuel type de classement des documents des marchés des autorités contractantes de l'ARMP.			recommandations formulés
2	L'avenant ne fait pas expressément état de l'augmentation de la garantie de bonne exécution	Nous recommandons à la CPM De prévoir dans les avenants à incidence financière positive, l'augmentation de la garantie de bonne exécution, en conformément à l'article 116 du CMP	Avenant N°1 : Réaménagement des dispositions constructives avec incidences financières- T_DAGE_581 : SARRE TECHNOBAT SUARL	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés
H	Entente Directe				
1	Garantie de bonne exécution non classée dans le dossier, en violation de l'article 115 du CMP, de l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et des dispositions contractuelles	Nous recommandons à la CPM de demander à l'entreprise attributaire de fournir la garantie de bonne exécution conformément à l'article 115 du CMP, à l'arrêté n°00866 du 22 janvier 2015 fixant les seuils à partir desquels il est requis une garantie de bonne exécution et aux dispositions contractuelles, et d'archiver la garantie de bonne exécution.	- Fourniture de scanners de chèques pour la deuxième phase de déploiement SICA-STAR-F_DI/DGCPT_793 : Capital Banking Solutions (CBS) : 144 666 069 F.CFA TTC - Fourniture de logiciel IBM Amegamon-F_DSID_DGD_321 : IBM Sénégal : 227 046 088 F.CFA TTC	Voir Annexe 7.1. Réponse de l'Autorité Contractante	Le Groupement GMS / SSPM maintient les constats et recommandations formulés

Pour les DRPCR, les constats sont les suivants :

- a) Pas d'information des candidats dont les offres n'ont pas été retenues ;
- b) Pas de publication de l'attribution sur le site des marchés publics ;
- c) La réception de la lettre d'invitation par les candidats n'est pas simultanée ;
- d) La date limite de dépôt des offres n'est pas mentionnée dans la lettre d'invitation ;
- e) Le dossier de consultation ne définit pas les spécifications techniques ;
- f) Documents concernant l'exécution physique du marché (PV de réception, certificat administratif) non archivés ;
- g) Les délais d'exécution ne sont pas précisés dans le contrat ;
- h) Documents concernant l'exécution financière du marché (preuves de paiement) non archivés ;
- i) Délais d'exécution du marché largement dépassés ;
- j) Le marché non inscrit dans le plan de passation des marchés (PPM) ;
- k) Pas de preuve archivée de la transmission de la lettre d'invitation (aucun candidat n'a accusé réception de l'invitation) ;
- l) Les offres ne sont pas archivées ;
- m) Le contrat signé n'est pas archivé ;
- n) Des institutions et des Consultants individuels figurent sur la liste restreinte ;
- o) Absence de clauses de pénalité dans le contrat.

Le tableau suivant récapitule les marchés concernés pour chaque constat :

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
1	Sélection d'un Consultant chargé de l'élaboration et de la diffusion de la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes des établissements publics, des agents et autres structures administratives similaires au profit de la Direction du Secteur parapublic- S_DGCPT/DSP_790 : Cabinet EXPERTS FINANCES ASSOCIES SENEGAL : 24 662 000 F.CFA TTC	X	X													
2	Sélection d'un prestataire pour l'entretien et la réparation des véhicules de la Direction du Secteur Parapluie- S_DSPRV_424 : MNEG : 5 099 960 F.CFA TTC	X	X													
3	Acquisition de produit d'entretien au profit de la Direction du Budget- F_DB_555 : ETS WAKEUR SERIGNE BABACAR : 3 957 130 F.CFA TTC		X		X		X									
4	Réhabilitation de la cour et du trottoir bordant le mur d'enceinte des nouveaux locaux de la		X		X											

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	Direction du Budget (DB) pour la gestion 2017 : PRESICO : 9 549 150 F.CFA TTC															
5	Travaux d'isolation thermique et divers aménagements au niveau de la Brigade des douanes- T_DGD_1182 : K. TAMARIX : 24 733 295 F.CFA TTC		X				X									
6	Installation d'écrans tactiles au niveau de l'accueil et des salles de réunion- F_DGD_543 : TECHNOSMART SARL : 13 731 070 F.CFA TTC		X													
7	Entretien et maintenance de mobiliers de bureau au profit de la DGD- S_DGD_522 : ETS MBAYE NDIAYE : 10 620 000 F.CFA TTC		X				X	X								
8	Maintenance de la boucle locale radio au profit de la DGD : BULL/ATOS : 14 995 000 F.CFA TTC	X	X					X								
9	Fourniture et installation d'une unité de montage audiovisuelle et d'une salle multimédia à la DGD- F_DGD_534 : MBS MACHALLA : 14 991 900 F.CFA TTC		X				X									
10	Conception et impression de support de communication- S_DSID/DGD_478 : IACOM SENEGAL : 7 976 800 F.CFA TTC		X													
11	Réalisation de deux puits équipés de pompes solaires au niveau des postes de Douanes de Pata et Badiara - T_DGD_540 : TEYSSIR ET CO SARL : 14 680 000 F.CFA TTC		X													
12	Acquisition de consommables informatiques au profit de la DPL/DGD, au titre de la gestion 2017- F_DPL/DGD_464 : TECOMDIS : 3 640 300 F.CFA TTC	X	X					X								
13	Recrutement d'un cabinet pour l'accompagnement à la certification à la norme ISO 9001 V 2015- C-DSID/DGD-483 : LQT CONSULTING : 14 160 000 F. CFA TTC	X	X	X												
14	Travaux d'aménagement d'un support en béton pour six conteneurs- T_DGD_972 : ZE PRO : 9 263 000 F.CFA TTC		X													

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
15	Études techniques relatives aux travaux de réhabilitation des bâtiments de la Douane sis à l'avenue Faidherbe au profit de la DGD- C_DGD_520 : ECS GENIE CIVIL : 14 160 000 F. CFA TTC		X													
16	Réhabilitation de la brigade des Douanes de Saraya- T_DGD_1183 : BACOM : 24 190 620 F.CFA TTC		X				X									
17	Fourniture et pose de matériels de climatisation- F_DAGE_376 : GENERAL D'ÉQUIPEMENT : 14 823 750 F.CFA	X	X					X			X					
18	Fabrication et installation d'étagères métalliques avec 7 niveaux de rangement - T_DAGE_1004 : GIE LE CAP VERT : 20 886 000 F.CFA	X	X					X								
19	Entretien et réparation de véhicules destinés au fonctionnement de la Direction des Ressources humaines- S_drh_104 : GARAGE IBRA GUEYE MECANIQUE GENERALE : 4 000 000 F.CFA TTC		X													
20	Achat de matériel et produits d'entretien- F_drh_099 : SENLOG ENTREPRISE SENEGAL LOGISTIC Sarl : 4 166 580 F.CFA TTC		X					X								
21	Entretien et maintenance des circuits électriques du MEFP (DAGE/MEFP)- S_DAGE_393 : GTI : 14 868 000 F.CFA TTC	X	X					X								
22	Travaux de câblage de circuit informatique au profit du MEFP- T_DAGE_1192 : GUEYE COMPUTER SERVICES : 24 921 753 F.CFA TTC	X	X					X								
23	Acquisition de médailles- F_DAGE_1189 : Entreprise B.T.F : 14 999 570 F.CFA TTC	X	X					X								
24	Travaux de réhabilitation du garage de la DAGE/MEFP- T_DAGE_379 : KTES : 24 472 733 F.CFA TTC	X	X	X				X								
25	Acquisition d'un véhicule- F_drh_2497 : CCBM AUTO : 7 900 000 F.CFA TTC		X													
26	Frais de formation en ingénierie de la formation, gestion axée sur les résultats et en MS Project	X	X								X	X	X			

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	pour les chefs de service, les agents administratifs et les agents de la DRH au profit du projet d'appui à la Direction des Ressources humaines du MEFP : INSTITUT POLYTECHNIQUE DE DAKAR : 8 024 000 F.CFA TTC															
27	Entretien et nettoyage des locaux au profit de la cellule de Suivi et d'intégration- S_CSI_712 : GIE TPS Thiaroye Prestation de Services : 3 953 000 F.CFA TTC		X													
28	Achat de matériels informatiques au profit du contrôle des opérations Financières du Ministère de l'économie des finances et du plan- F_DGF/COF_217 : ETS GENERALE DE COMMERCE : 4 987 860 F CFA	X	X				X		X							
29	Maintenance matériels et équipements administratifs de la Direction de la Planification (DP/MEFP)- S_DGP/DPN_292 : GENERAL DISTRIBUTION ET SERVICES : 2 874 952 F.CFA TTC															
30	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la Direction de la Planification- F_DGP/DPN_275 : SECOS : 4 130 590 F.CFA TTC		X													
31	Acquisition de cadeaux de fêtes et de cérémonies au profit de la Direction Générale du Secteur Financier et de la Compétitivité (DGSFC/MEFP) : MENDA SERVICE : 7 430 460 F.CFA TTC		X				X	X								
32	Acquisition de motos au profit de la Direction générale du Secteur financier et de la compétitivité : ALLIANCE MOTORS : 8 960 000 F.CFA TTC		X													
33	Travaux de confection et d'installation s'enseignes, de panneaux et de plaques- T_DGSFC_2055 : MENDA SERVICES : 9 959 200 F.CFA TTC		X				X	X								
34	Organisation d'un atelier de formation sur l'utilisation de		X	X												

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	dossiers types de passation de marchés publics au profit de la CPM du MEFP- C_DGSFC_2049 : LAT-SERVICES : 7 978 000 F.CFA TTC															
35	Peinture du bâtiment abritant les locaux de la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de l'Économie des Finances et du Plan (DRS-SRF/MEFP)- T_DRS/SFD_035 : AMAR INVESTING : 13 999 128 F.CFA TTC		X													
36	Restauration des agents pour une formation de renforcement des capacités de dix (10) jours à la Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés du Ministère de L'Économie des Finances et du Plan (DRS-SFD/MEFP)- C_DRS/SFD_692 : ENTREPRISE YAYE DIARRA : 8 482 650 F.CFA TTC		X													
37	La revue des capacités des ministères et institutions pour la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement des dépenses budgétaires au profit de la DGF pour la gestion 2016 : CABINET AMADOU ARAME DIAGNE : 14 997 800F.CFA TTC	X	X				X							X		
38	Entretien du réseau informatique et réseau téléphonique au profit de la DASP pour la gestion 2017-S_DASP_225 : TEWA SUARL : 6 018 000 F.CFA TTC		X													
39	Étude sur la contribution du secteur privé national dans la réalisation des infrastructures du Plan Sénégal Émergent, au profit de la DASP pour la gestion 2017-C_DASP_227 : SODES SARL : 24 969 800F.CFA TTC		X													
40	Recrutement d'un Consultant pour la réalisation d'un audit informatique et pour l'accompagnement à la sécurisation du système d'information de la Direction générale du Budget : IDILL		X								X					

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	GLOBAL SERVICES GROUP : 14 159 134 F.CFA TTC															
41	Formation en Excel initié par la Direction du Contrôle Interne de la Direction générale du Budget (MEFP.DCI.DGB) : ACP Consulting : 10 000 000 F.CFA TTC		X				X	X								
42	Entretien et maintenance bâtiment des nouveaux locaux de la DSI (bureau, toilettes, salle de conférence, magasin, couloir et hall)- F_DSI/DGB_1014 : ETS NIASSE MAMADOU THIERNO : 4 956 000 F.CFA TTC		X													
43	Recrutement d'un Consultant individuel pour l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre de la solution BI au profit de la Direction des Systèmes d'Information (DSI) de la Direction générale du Budget- DP F_DI/DGF_431 : Rose Marie NDIAYE : 17 000 000 F.CFA TTC		X													
44	Fourniture d'un routeur (connexion et mise en service)- F_DGD_822 : ORANGE BUSINESS SERVICE : 3 994 300 F.CFA TTC		X													
45	Réhabilitation des bureaux de la Direction des systèmes d'information : KACHIF WORLD SERVICES : 3 994 300 F.CFA TTC		X													
46	Entretien, à la réparation et aux changements éventuels de pièces défectueuses du parc automobile au profit de la Direction du Contrôle budgétaire (DCB) du MEFP- S_DGID_287 : SOCIETE MOR KANE : 7 000 000 F.CFA TTC		X													
47	L'entretien, la réparation et le changement éventuel de pièces défectueuses du parc informatique au profit de la Direction du Contrôle budgétaire (DCB) du MEFP : SENEGALAISE DE SERVICES ET DE FOURNITURES : 5 999 999 F.CFA TTC		X													
48	Travaux de réhabilitation des appartements F3 du 3ème étage		X					X								

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	du triplex F4 du 5 ème étage de l'immeuble sis à la rue Félix Faure affectés à la DCB pour les deux (2) CBM - T_DGB_2461 : SENEGAL MULTISERVICES : 12 996 708 F.CFA TTC															
49	Acquisition de matériels informatiques au profit de la Direction du Contrôle budgétaire (DCB) : ETS DIOP DJIMO SERVICES : 14 997 800 F.CFA TT		X											X		
50	Sélection d'un Consultant pour la formation en outil d'analyse macro-économique (Modèle d'équilibre général dynamique stochastique DSGE multisectoriel avec micro simulation) au profit de la Direction de la Prévision et des Études économiques (DPEE)- C_DPEE_194 : Yazid DISSOU : 18 467 000 F.CFA TTC		X												X	
51	Acquisition de fournitures de bureau de la Direction de la Prévision et des Études économiques au titre de la gestion 2017- F_DPEE_138 : PAPETERIE BUROTIC SERVICES (PBS) : 5 845 956 F.CFA TTC		X													
52	Edition de documents budgétaires au profit de la DPB/DGB- N°07/MEFP/DGB/DPB/2017 : SYNTHESIS SARL : 14 989 445 F.CFA TTC		X													
53	Sélection d'une compagnie d'assurance et de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques au titre de la période juin 2017-mai 2018 à l'inscription du personnel de la Division des Projets et Programme (DDP/MEFP) : SAHAM ASSURANCES : 14 445 750 F.CFA TTC	X	X						X		X					
54	Acquisition de consommable informatique : GROUPOO SARL : 14 921 000 F TTC		X													
55	Acquisition complémentaire d'ordinateurs portable au profit de la DI/DGCPT pour la gestion 2017- DI/DGCPT/718 : SYSTEMS SOFTWARE AND		X	X						X						X

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	SERVICES : 14 920 350 F.CFA TTC															
56	La mise en place d'un système de recouvrement géo localise des tickets de marché pour une commune pilote (Dakar plateau) au profit de la DI/DGCPT pour la gestion 2017- DI-DGCPT-717 : EMC2 : 14 986 000 F.CFA TTC		X	X						X						
57	Travaux de réfection du centre des archives du Trésor au profit de la DGCPT- DGCPT/DAP 105 : IDCO SUARL : 24 221 978 F.CFA TTC		X				X		X					X		
58	Travaux de câblage informatique de postes comptables de la DGCPT : GLOBAL TERANGA : 23 771 100 F.CFA TTC		X											X		
59	Audit de la sécurité informatique au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- C-DI-DGCPT-583 : IDILL : 24 974 700F.CFA TTC		X										X			
60	Confection et installation de rideaux au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- 00472/MEFP/SG/CPM : ETS KEUR SERIGNE FALLOU : 12 227 750 F.CFA TTC		X													
61	Travaux de téléphonie IP au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- 00474/MEFP/SG/CPM : STUDIO BLACKMOON : 24 945 200 F.CFA TTC		X											X		
62	Entretien et réparation de véhicules de la DGCPT pour la gestion 2017- DGCPT/DAP/492 : AUTO DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE : 14 853 124 F.CFA TTC		X													
63	Entretien et réparation de véhicules de la DGCPT pour la gestion 2017- S-DI/DGCPT/458 : MOUSTAPHA FALL : 4 991 400 F.CFA TTC		X													
64	Étude pour la mise en place d'un système de vidéo surveillance et de contrôle d'accès de la DI/DGCPT pour la gestion 2017- C-DI-DGCPT-620 : EXPRIM STRATEGIES ET CONSEILS : 24 958 505 F.CFA TTC		X							X						

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
65	Sélection de consultant pour l'élaboration du cahier de charges (spécifications techniques et termes de références)- C_DGID_1221 : MODELIS : 18 995 616 F TTC												X			
66	Conception d'articles et d'outils de communication : articles de maroquinerie avec logo de DGID- F_DGID_1176 : LAURIGE AFRIQUE : 4 035 600 F.CFA TTC															
67	Mise en état du système de vidéosurveillance du bloc fiscal, siège de la Direction générale des impôts et des Domaines de la DGID/MEFP- T_DGID/DAP_780 : ACCEL TECHNOLOGIES : 24 601 110 F.CFA TTC		X					X								
68	Services de traiteur pour l'organisation de collations, de pauses café, de réceptions de la DGID- S_DGID_366 : AZKHAR INTERNATIONAL : 14 945 526 F.CFA TTC		X													
69	Acquisition de consommables informatiques au profit de la CME, au titre de la gestion 2017- F_DGID/CME_326 : HITEC SERVICES : 6 105 320 F.CFA TTC	X	X					X								
70	Services extérieur de gardiennage des locaux abritant les services fiscaux de Dagana- S_DGID_909 : BON PLAN SENEGAL : 4 248 000 F.CFA TTC	X	X													
71	Manutention, archivage des dossiers et incinération des détritrus au niveau des services DGID- S_DGID/DAP_261 : GROUPE MATFIS : 12 011 220 F.CFA TTC		X													
72	Acquisition de supports de communication (Tee-shirt, sacs, calendrier 2017...) assortis de logos de la DGID pour la rentrée fiscale 2017 au profit de la DGID pour la gestion 2017- F_DGID_1176 : D VISION : 14 962 400 F.CFA TTC		X				X		X					X		
73	Fournitures de bouteilles d'eau personnalisées au profit de la DAP/DGID, pour la gestion		X					X								

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	2017- F_DGID/DAP_2037 : D VISION : 14 809 000 F.CFA TTC															
74	Acquisition de consommables informatiques au profit de la Direction de l'Administration et du Personnel- F_DGID/DAP_247 : GOUNASS GLOBAL BUSINESS : 8 813 420 F.CFA TTC	X	X				X							X		
75	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC/MEFP)- F_DMC_772 : ALLIANCE SARL : 7 890 896 F.CFA TTC		X													
76	Entretien et réparation de véhicules au profit de la Direction de la Monnaie et du Crédit - S_DMC_775 : AUTO DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE : 5 992 433 F.CFA TTC		X				X									
77	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau au profit de la Direction de la Monnaie et du Crédit, pour la gestion 2017- F_DMC_770 : ETS MOUSSOU KORO DIOP : 9 817 600 F.CFA TTC		X													
78	Entretien et réparation de véhicules- S_DTAI_075 : SAMAT SARL : 6 499 086 CFA TTC		X													
79	Acquisition d'une plateforme matérielle de serveur pour le renforcement de l'infrastructure virtuelle de la messagerie- F_DTAI_2125 : STABURO : 10 556 728 CFA TTC		X													
80	Acquisition de fournitures de bureau au profit de l'Inspection générale des Finances (IGF/MEFP)- F_IGF_018 : MICROTECH : 2 973 600 F.CFA TTC															
81	Acquisition de consommables informatiques au profit de la CPM/MEFP- F_CPM_005 : AWA SERVICES : 13 997 455 F.CFA TTC		X													
82	Acquisition de fournitures de bureau au profit de la CPM/MEFP- F_CPM_003 :		X	X												

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	DABAKH PRESTATION DE SERVICES : 13 992 440 F.CFA TTC															
83	Acquisition de kits collation pour les agents de la Direction de la Solde- F_DS/DGB_1150 : DIANEL : 9 381 000 F.CFA TTC		X			X		X								
84	Entretien et la maintenance des bâtiments de la Direction de la Solde- S_DS/DGB_425 : BAMBA BTP : 13 994 800 F.CFA TTC		X					X								
85	Achat de matériels informatiques- F_DSPRV_423 : ECOTRA SARL : 14 927 000 F.CFA TTC		X			X		X								
86	Acquisition de mobilier et matériel de bureau - F_DCMP_121 : GROUPE TOUBA SERVICE : 12 991 800 F.CFA TTC		X													
87	Prise en charge médicale des agents- S_DDCH/DGPPE_198 : SAAR SENEGAL SA : 4 993 440 F.CFA TTC	X	X													
88	Contrôle des opérations de manutentions et d'embarquement : gardiennage des locaux : COMPTOIR DE DISTRIBUTION ET DE MULTISERVICES : 8 496 000 F.CFA TTC		X								X					
89	Réparation des tribunes au profit de la DMTA au titre de la gestion 2017- T_DMTA_166 : GEMAC SARL : 13 915 032 F.CFA TTC		X					X								
90	Fourniture de Bâches aux couleurs nationales- F_DMTA_954 : GIE LAW TAN : 12 390 000 F.CFA TTC		X					X								
91	Acquisition de palettes en bois- F_DMTA_155 : SEN PRESTIGE-SERVICE : 14 299 712 F.CFA TTC		X					X								
92	Travaux de désencombrement, de désensablement, de débouchage des canaux d'évacuation, de traitement bio sanitaire et de transfert des déchets et ordures à la décharge autorisée- T_DMTA_165 : DABAKH OFFICE : 22 785 800 F.CFA TTC		X													
93	Étude de faisabilité dans le cadre du Projet de laboratoire POLIMED/ESP MBOUR-		X													

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	C_DGPPE_871 : TEREX : 24 830 000 F.CFA TTC															
94	Acquisition de mobiliers de bureau pour le compte de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques (DGPPE) - F_DGPPE_132 : FASCO SARL : 11 849 560 F.CFA TTC		X					X								
95	Étude de faisabilité du programme national de développement de la filière banane(PNDFBS)- C_DGPPE_855 : SOSEPAC : 22 007 000 F.CFA TTC		X													
96	Acquisition d'un système de vidéo-conférences (lot1) et d'une vidéo surveillance (lot 2) au profit de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques - F_DGPPE_120 (DGPPE/MEFP) : Lot 1 : I.F.F.S : 9 299 999 F.CFA TTC- Lot 2 : SCI HOLDING SECURITY : 3 271 668 F.CFA TTC		X			X										
97	Acquisition de fournitures de bureau pour le compte de la Direction du Développement du Capital humain (DDCH/DGPPE/MEFP)- F_DGPPE_249 : SET 2 000 : 6 989 140 F.CFA TTC	X	X					X								
98	Acquisition de Fournitures, d'imprimés et consommables de bureau au profit de l'Unité de Coordination et de Suivi de la Politique Économique (UCSPE)- F_UCSPE_399 : Société Sénégalaise de Services et de Fournitures SARL : 11 454 749 F.CFA TTC		X													
99	Sélection d'un prestataire pour l'impression et reproduction, confection support de communication au profit de l'Unité de coordination et de Suivi de la Politique Économique (UCSPE/MEFP)- F_UCSPE_407 : MULTISERVICE EXELENCE : 12 155 770 F.CFA TTC		X													
100	Acquisition d'onduleur au profit de la Direction de l'Informatique de la DGCPT-	X	X					X								

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
	F_DI/DGCPT_731 : TECHNOLOGIES CONSULTING SERVICES : 14 989 540 F.CFA TTC															
101	Sélection d'un Cabinet pour la mise en place d'un logiciel de gestion du personnel et de la comptabilité des matières, au profit de la DGCPT pour la gestion 2017- C_DGCPT_2106 : AGILE WAY INTERNATIONAL : 49 931 700 F.CFA TTC		X													
102	Fourniture de kits collation pour la DI/DGCPT- F_DI/DGCPT_1316 : ENTRAF : 14 899 978 F.CFA TTC	X	X			X										
103	Acquisition de mobiliers de bureau- F_DGCPT/DDP_496 : SARTECH : 9 994 600 F.CFA TTC	X	X					X								
104	Acquisition de mobiliers de bureau au profit de la Direction de l'Informatique de la DGCPT (DI/DGCPT/MEFP)- F_DI/DGCPT_606 : MASTER OFFICE DECO : 14 023 180 F.CFA TTC		X													
105	Acquisition d'un switch Backbone pour l'Agence Comptable des Grands Projets (ACGP)- F_DI/DGCPT_1181 : NEUROTECH : 11 506 168 F.CFA TTC		X													
106	Acquisition de matériels électroménagers au profit de la DGCPT- F_DGCPT_1175 : TECHNO PLUS : 11 977 000 F.CFA TTC		X													
107	Acquisition de fournitures de bureau- F_DI/DGCPT_455 : GUEYSEN EQUIPEMENT ET SERVICE : 4 940 660 F.CFA TTC		X					X								
108	Acquisition de matériels et mobiliers de bureau- F_DGCPT/DAP_514 : AVALYSS : 10 858 360 F.CFA TTC		X													
109	Aménagement des locaux situés à l'AIBD au profit de la DGCPT - T_DGCPT_1305 : JET EQUIPE : 12 105 620 F.CFA TTC		X													
110	Aménagement d'un bureau : LIBINOR : 7 141 360 F.CFA TTC	X	X													

RAPPORT FINAL

110

MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics au titre de la gestion 2017

N°	MARCHES	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o
111	Acquisition de consommables informatiques au profit de la DCEF pour la gestion 2017- F_DCEF_038 : ESSD : 13 999 998 F.CFA TTC		X			X								X		
112	Fourniture de rideaux, vases à fleurs, machines et services de café, repose pieds, micro-ondes, bouteilles d'eau et boissons au profit de la Direction de la Coopération et des Financements Extérieurs (DCFE/MEFP)- F_dcfe_1169 : NIASA DISTRIBUTION : 5 999 946 F.CFA TTC	X	X					X								
113	Acquisition de matériels et mobiliers de bureau au profit de la DCEF/PERSON-FED pour la gestion 2017- F_DCEF_2076 : ITINERIS GROUP S.A.S : 9 959 200 F.CFA TTC		X					X	X							
114	Acquisition de matériels informatiques de bureau au profit de la DCEF/PERSON-FED pour la gestion 2017- F_DCEF_047 : ITINERIS GROUP S.A.S : 5 959 000 F.CFA TTC		X					X	X							
115	Acquisition de consommables informatiques au profit de la cellule d'Évaluation et de la performance (CEP)- F_CEP_013 : ILA SERVICE : 14 849 120 F.CFA TTC	X	X					X								
116	Réhabilitation et entretien des locaux de la Cellule de l'Évaluation et de la Performance (CEP)- T_CEP_795 : AFRIQUE JAAPO : 9 949 760 F.CFA TTC	X	X					X								
117	Achat de mobilier de bureau au profit de la Direction des Assurances du MEFP- F_DA_717 : ENTREPRISE BURO PLUS : 8 011 020 F.CFA TTC	X	X													
118	Acquisition de mobilier et matériels de bureau au profit de la DMC : AISSA GLOBAL SERVICES : 5 133 000 F.CFA TTC	X	X													
	TOTAL	29	114	6	2	5	14	33	6	3	5	1	3	8	1	1

5. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Le MEFP a fait l'objet d'audit en 2016. La CPM n'a pas mis en place un plan de mise en œuvre et de suivi des recommandations de cet audit.

Le tableau ci-après fait l'économie de la mise en œuvre des recommandations de l'audit 2016.

Le taux d'application des recommandations antérieures est de 61% (11 sur 18).

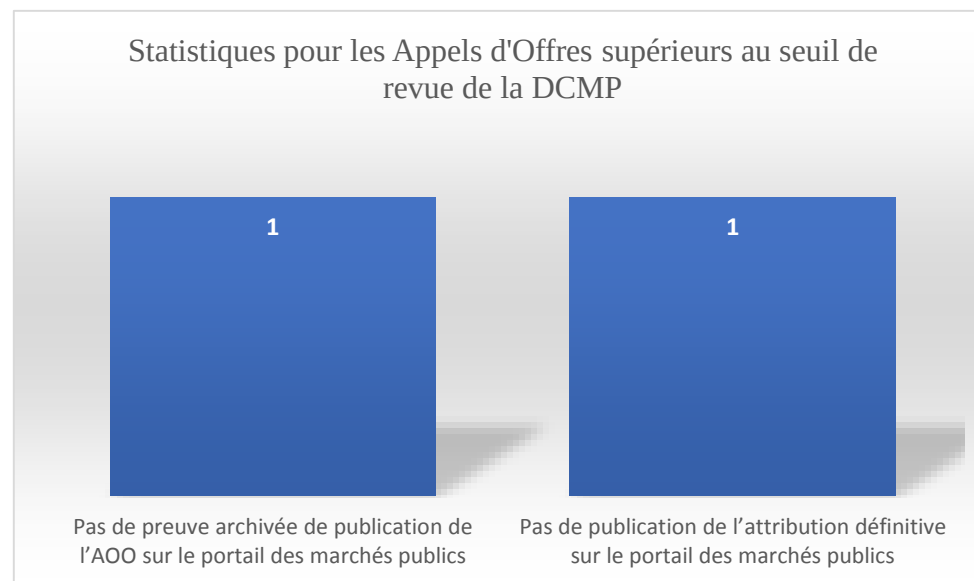
RECOMMANDATIONS AUDIT 2016	PERSONNE RESPONSABLE	MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS		OBSERVATIONS
		NON	OUI	
Existence d'un plan de mise en œuvre et de suivi des recommandations		X		
La non transmission du rapport annuel de la cellule de passation des marchés destiné à la DCMP et à l'ARMP. Veiller au respect de l'article 144 du CMP	CPM		X	
Défaut de publication des avis d'attribution provisoire et définitive dans le portail des marchés publics. Se conformer aux dispositions des articles 84 et 86 du portant CMP.	CPM	X		
La non transmission des convocations aux membres de la CM. Veuillez à la transmission des convocations dans les délais et les classer dans les dossiers de marché.	CM		X	
Le défaut de reversement de la quote-part de l'ARMP sur les ventes de DAO. Se conformer aux dispositions de l'article 37 du décret portant organisation et fonctionnement de l'ARMP.	CPM	X		
Défaillance dans l'archivage des dossiers. Prendre les dispositions idoines afin de sauvegarder les dossiers de marchés et de rendre plus aisée leur obtention.	CPM	X		Le problème d'archivage des dossiers reste toujours à parfaire
Non inscription du marché dans le PPM. Se conformer aux dispositions de l'article 6 du CMP.	CPM	X		Il existe toujours des marchés non-inscrits dans le PPM
Défaut d'information immédiate des candidats non retenus. Se conformer aux dispositions de l'article 84.3 du CMP.	CPM/CM	X		Certains candidats ne sont pas informés du rejet de leur offre
Absence d'une attestation d'existence de crédit couvrant les dépassements budgétaires. Se conformer aux dispositions des articles 5 et 9 du CMP.	PRM		X	Les attestations d'existence de crédit sont archivées dans les dossiers des marchés
Les lettres d'information ne sont pas déchargées. Faire décharger les	CPM			

lettres d'information aux candidats pour une plus grande transparence.			X	
Non-respect du délai de cinq jours francs de convocation des membres de la CM. /Se conformer aux dispositions de l'article 39 du CMP.	CPM	X		Le délai réglementaire de convocation des membres de la CM n'est pas respecté pour certains marchés
Non-respect du délai d'établissement du PV d'attribution. /Se conformer aux dispositions de l'article en 84 alinéa 1 du CMP.	CPM		X	
Date du rapport d'évaluation anormalement antérieure à celle de l'ouverture des plis. Veiller à la cohérence des dates.	CPM		X	
Date du PV de réception anormalement antérieure à celles de signature du contrat et de notification. Veiller à la cohérence des dates.	CPM		X	
Date de signature du contrat (ED) intervenue anormalement avant l'avis de la DCMP relatif à l'examen juridique et technique au projet de contrat. /Veiller à la cohérence des dates.	CPM		X	
Délais anormalement longs entre l'ouverture des offres et l'attribution. Veiller à documenter les raisons à l'origine des délais anormalement longs.	CPM		X	
La non inclusion dans le contrat de la clause de vérification des prix (ED). Veiller au respect des dispositions dérogatoires.	CPM		X	
Non transmission de l'autorisation de la DCMP de passer une ED. Veiller au respect des dispositions dérogatoires.	CPM		X	

6. STATISTIQUES DES ANOMALIES

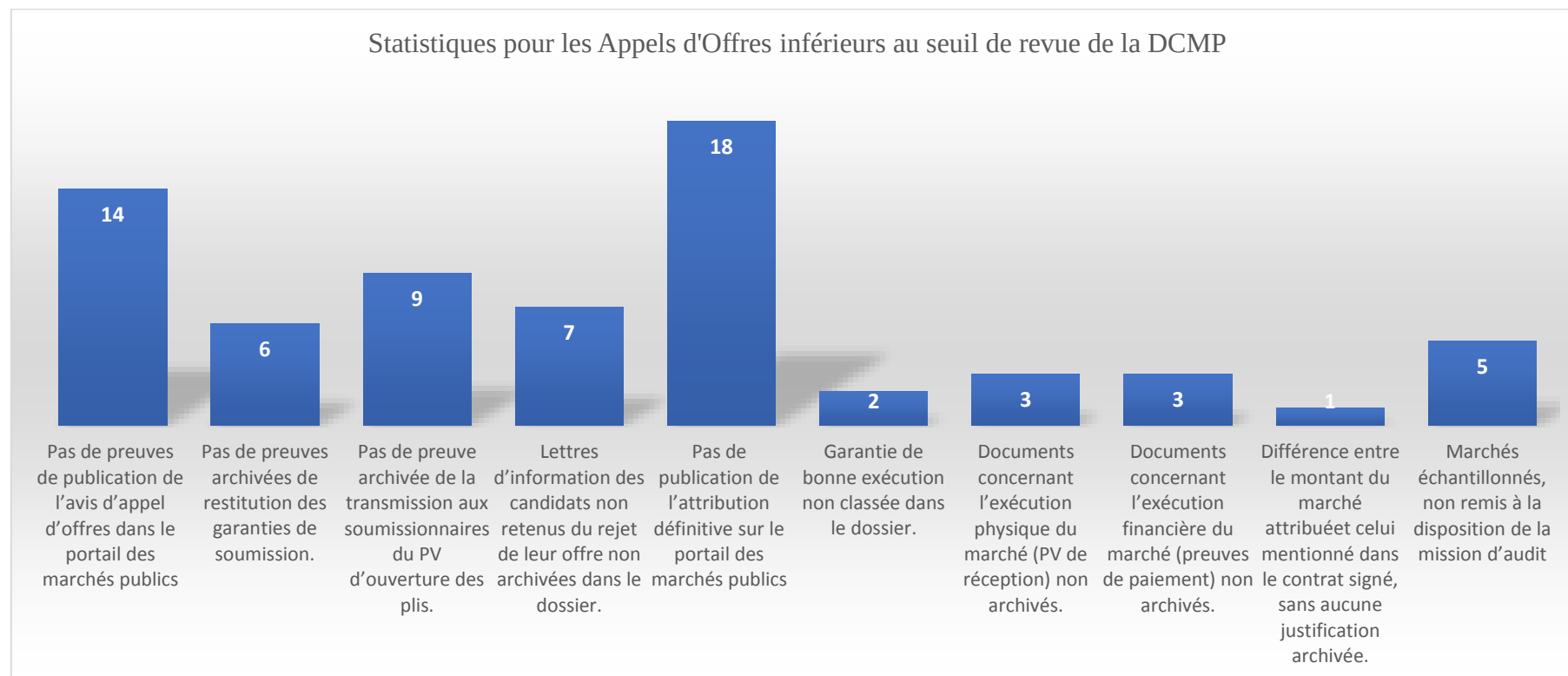
6.1. Statistiques sur les anomalies des Appels d'Offres Ouverts (AOO) supérieurs aux seuils de revue de la DCMP

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation du seul marché concerné :



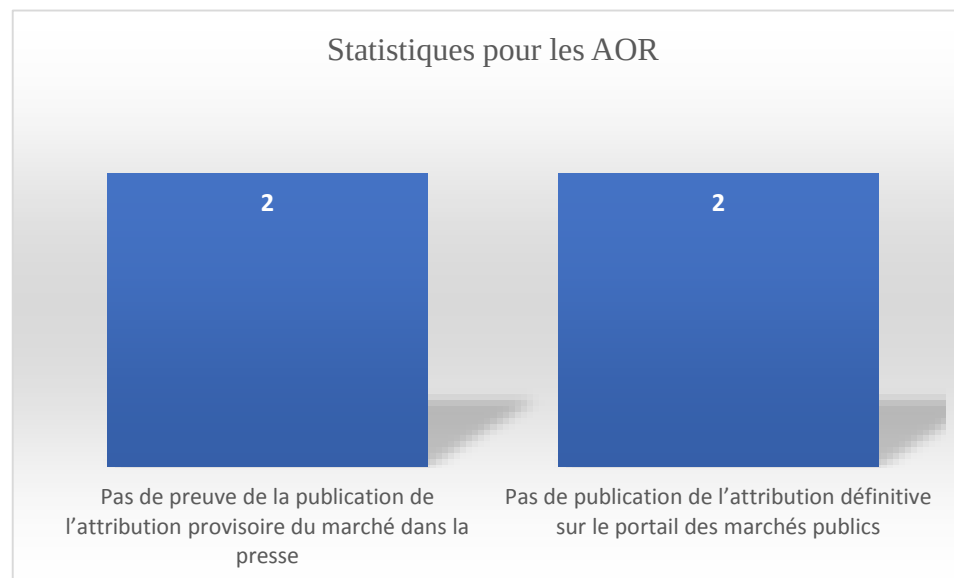
6.2. Statistiques sur les anomalies des Appels d'Offres Ouverts (AOO) inférieurs aux seuils de revue de la DCMP

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation des 26 marchés concernés :



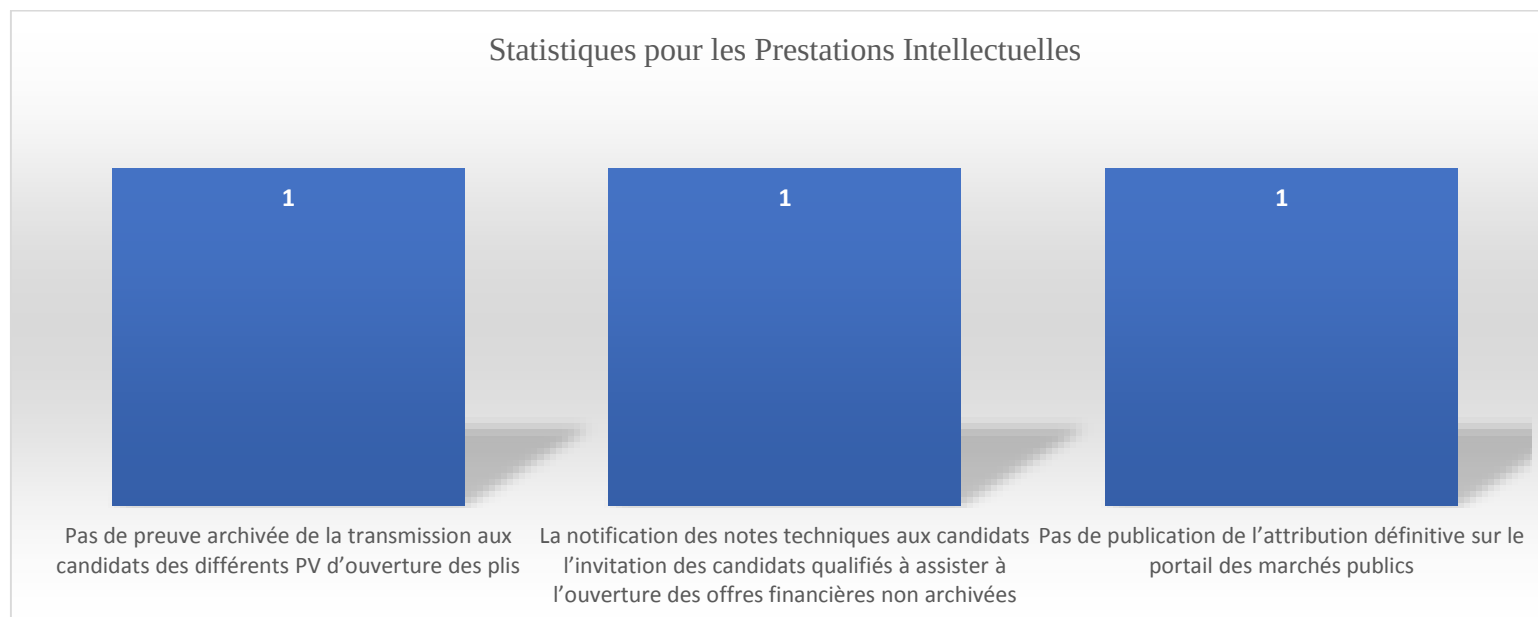
6.3. Statistiques sur les anomalies des Appels d'Offres Restreints (AOR)

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation des 2 marchés concernés :



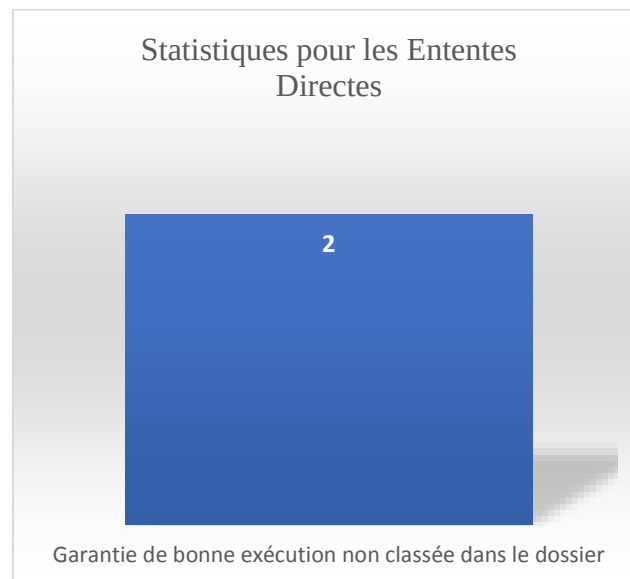
6.4. Statistiques sur les anomalies des Prestations Intellectuelles (PI)

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation du seul marché concerné :



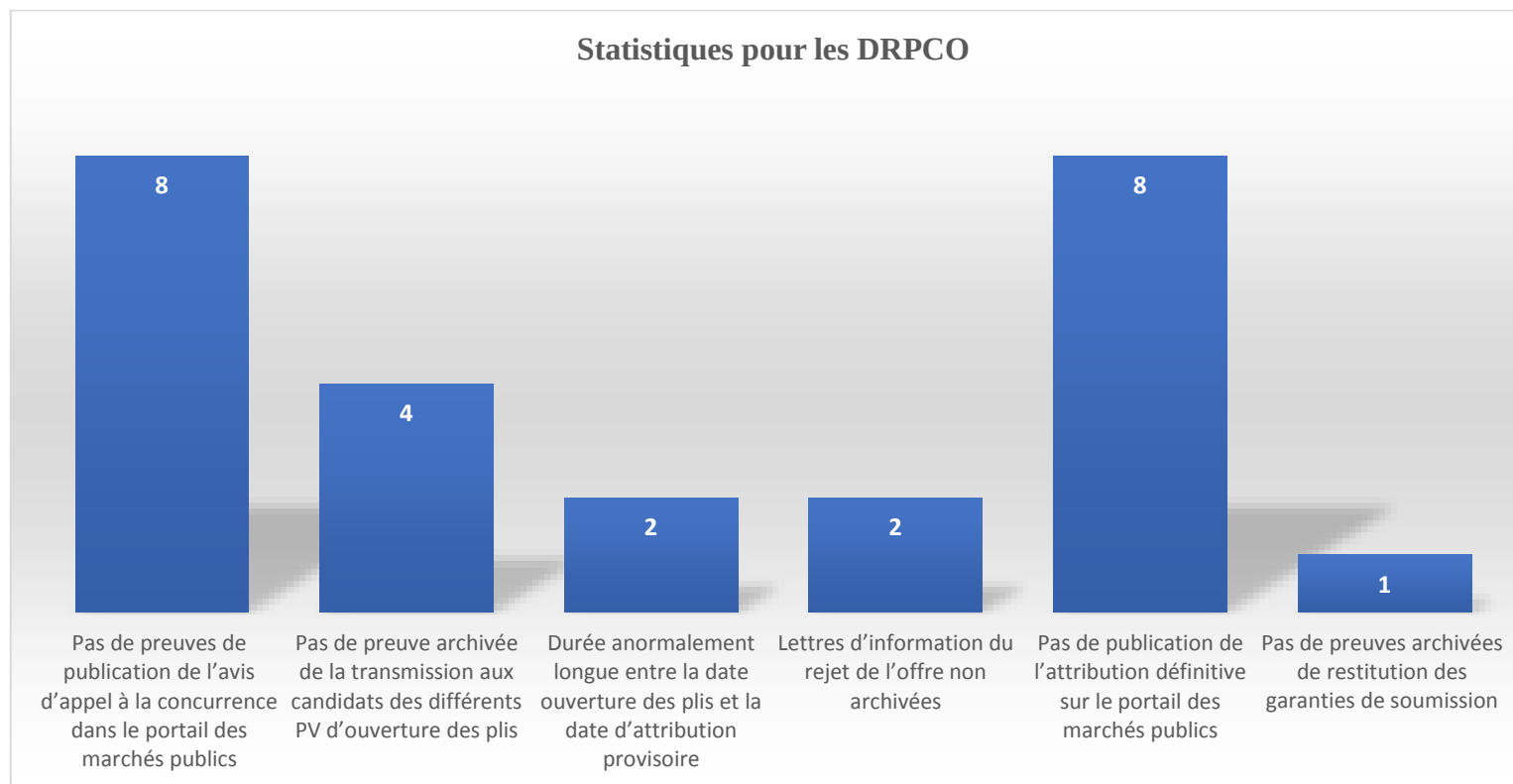
6.5. Statistiques sur les anomalies des Ententes Directes (ED)

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation des 2 marchés concernés :



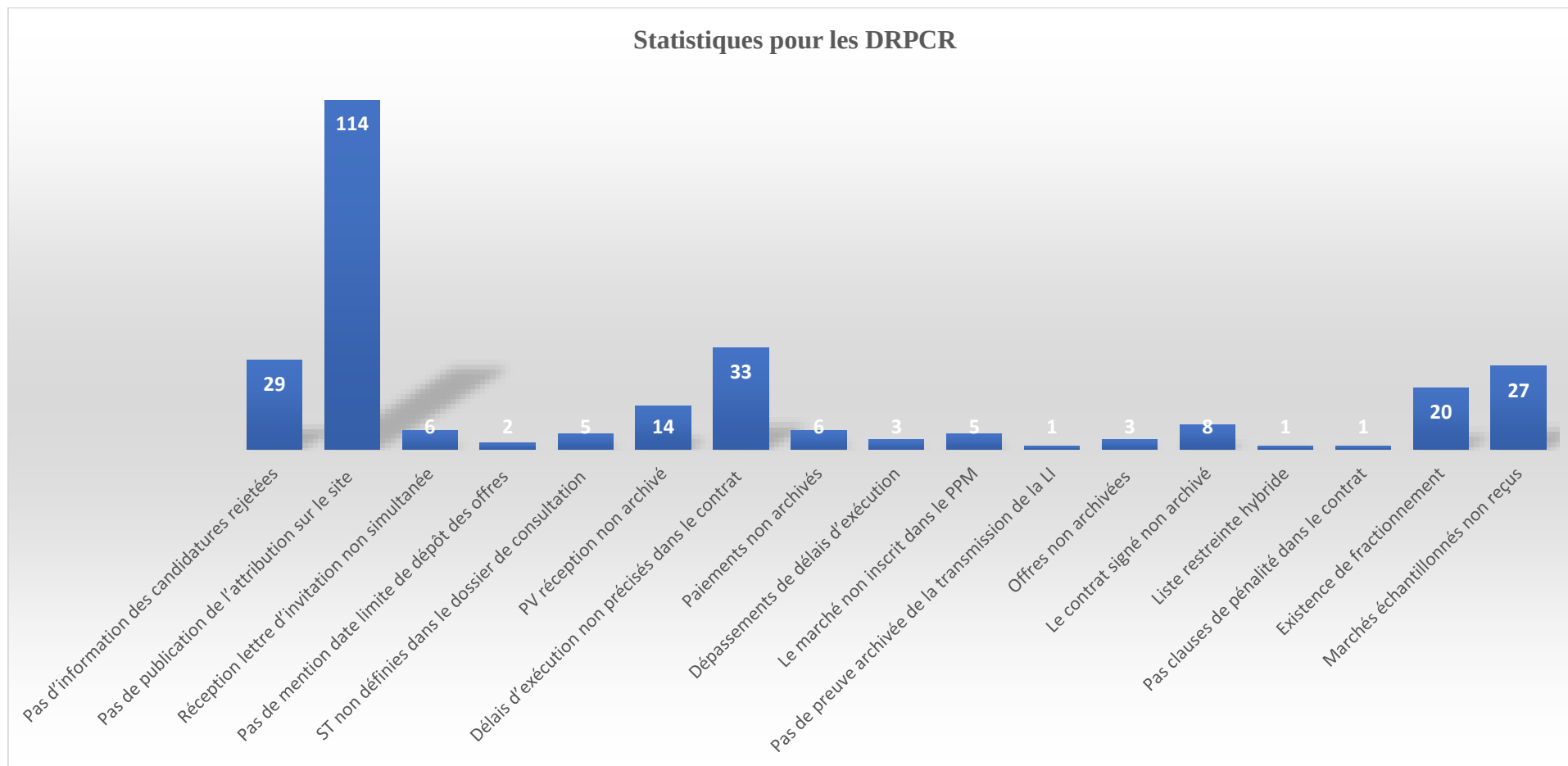
6.6. Statistiques sur les anomalies des DRPCO

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation des 9 marchés concernés :



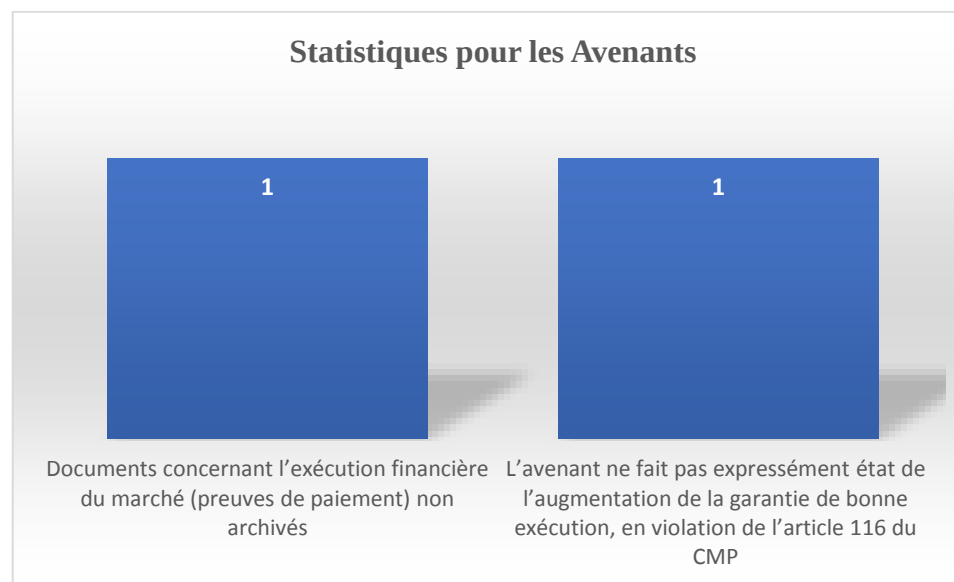
6.7. Statistiques sur les anomalies des DRPCR

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation des 118 marchés reçus :



6.8. Statistiques sur les anomalies des Avenants

Le graphique ci-dessous montre la répartition des anomalies constatées sur la passation des 6 marchés concernés :



7. ANNEXES

7.1 Réponses de l’Autorité Contractante

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi
MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

N° 0564 MFB/SG/CPM
Dakar, le 27 JUIN 2019

LE MINISTRE,

Objet : Rapport provisoire sur la revue indépendante de la conformité de la passation des marchés du Ministère de l'Economie et des Finances, gestion 2017.

Référence : Votre lettre en date du 12 juin 2019.

Faisant suite à votre lettre rappelée en référence, je vous prie de trouver, ci-après, les commentaires formulés sur le document cité en objet.

Observations d'ordre général.

Au sujet du versement des quotes-parts dus à l'ARMP au titre des marchés tel qu'évoqué au niveau de l'article 37 du décret 2007-546 du 25 avril 2007 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, je signale que la CPM n'a pas, au demeurant, été saisi par l'Organe chargé de Régulation faisant état de ces remarques.

Concernant la compilation de DRP qui constituerait, d'après le rapport, du fractionnement, il y a lieu d'apporter quelques précisions.

Durant une année de gestion budgétaire une administration peut recevoir des actes modificatifs du budget (LFR, décret d'avance, virement de crédits ; des programmes d'équipement trimestriels pour certaines structures : fonds d'intervention ou fonds d'équipements de la Douane, du Trésor ou de la DGID)

Sur la base des crédits supplémentaires obtenus, lesdits services maîtres d'œuvre révisent leur PPM et procèdent à de nouvelles acquisitions au cours de la même gestion pour la satisfaction de leurs besoins exprimés.

Ainsi, l'utilisation des nouvelles dotations de crédits ne relève pas du fractionnement.

S'agissant de l'exécution physique, je rappelle que les CPM ont principalement pour missions de veiller à la bonne qualité des dossiers de marchés et au bon fonctionnement de la Commission des Marchés.

Toutefois, une circulaire sera initiée dans ce sens afin de demander aux services maîtres d'œuvre de veiller à la transmission à temps de certains documents et pièces comptables.

Par ailleurs, en ce qui concerne la gestion électronique de la procédure de passation, le niveau d'utilisation du SYGMAP est relativement faible. En effet à part la saisie du PPM et la publication des avis spécifiques, la plupart des fonctionnalités ne font pas encore l'objet d'un usage à cause de sa complexité. A cela s'ajoutent certaines contingences techniques liées à la connexion ou au traitement informatique du système.

Cependant, je vous informe que la procédure de dématérialisation est en cours et les services compétents du département s'y attèlent.

En fin, le constat relatif à la non transmission de 21 % des dossiers de DRPCR relève probablement d'une erreur matérielle de votre part d'autant plus que tous les dossiers de l'échantillonnage vous ont été remis sur pointage.

Observations d'ordre spécifique

A propos de l'absence de clause de pénalité pour la DRP restreinte, il y a lieu de souligner que les lettres de marchés contenues dans les dossiers types DRP validés par l'ARMP n'incluent pas ce dispositif. Il en résulte que les services ont l'opportunité de la mettre mais ils devront prévoir son pendant à savoir le paiement d'intérêt moratoire en cas de retard de paiement par l'administration.

En ce qui concerne l'avenant qui n'a pas stipulé l'augmentation de la caution de bonne exécution, il est à noter que cette stipulation est déjà évoquée au niveau du Cahier des clauses particulières du contrat de base. Et, l'avenant précise au niveau des dispositions finales que les clauses du marché de base qui ne font pas l'objet de modification par l'avenant en question demeurent applicables.

A propos du délai supérieur à sept 7 jours pour la DRP ouverte, il convient effectivement de rappeler que le délai d'attribution d'une DRP à compétition ouverte est de 7 jours réglementaires.

Toutefois, la Commission des Marchés peut, après une réunion dans le délai, recommander la révision du rapport ou la levée de réserves. Il est aussi admis de demander une dérogation au service de contrôle a priori au cas où le service ne pourrait pas rendre son rapport à temps du fait de la complexité du marché.

Dans le rapport d'audit, il est signalé la non approbation de la décision d'attribution des marchés par la personne responsable des marchés.

A ce sujet, il y a lieu d'informer que la personne responsable des marchés approuve, tacitement, la décision de la commission des marchés en publiant un avis d'attribution provisoire et en signant le marché sur la base des conclusions de ladite commission.

S'agissant de la validité des offres, le délai de 90 jours exigé par le code des marchés doit permettre à l'autorité contractante d'opérer son choix entre la période de soumission des offres et celle de signature du marché.

Aussi, en l'absence d'échanges épistolaires entre le service maître d'œuvre et le titulaire à ce sujet, la CPM constate que la signature du contrat par le titulaire est une preuve suffisante que ladite offre demeure valable.

Relativement au non-respect du délai de 30 jours pour le dépôt des offres, le rapport provisoire souligne que ces irrégularités constituent un motif de nullité du marché.

En retour, je voudrais rappeler que les seuls cas d'irrégularités pouvant entraîner la nullité des marchés sont limitativement énumérés aux articles 6 et 27 du Code des marchés publics. Il s'agit du défaut d'inscription des marchés dans le PPM et leur signature par une personne non habilitée.

A propos de la publication des avenants sur le PPM, il convient de souligner que les avenants aux marchés constituent des modifications apportées à ces derniers. A ce titre, ils n'ont pas besoin d'être publié dans le PPM.

Je vous prie de croire à l'assurance de ma parfaite considération.

P.d : - 01 dossier

Ampliation : ARMP

A

Monsieur Mame Thierno MBACKE
Associé-Gérant du Groupement GMS/SSPM
Liberté 6 extension, BP 9048
-DAKAR-




Le Ministre des Finances
et du Budget
Abdoulaye Daouda DIALLO

7.2 Réponses du cabinet aux commentaires de l’Autorité Contractante

Voir le rapport final au point 4. Synthèse des non conformités et recommandations.

7.3. Situation sur les ventes de produits d'appels d'offres par l'AC

L'examen des avis d'appel d'offres lancés en 2017 révèle que le MEFP s'est conformé au principe de la gratuité de la mise à disposition des DAO aux candidats. En effet, pour la presque totalité des marchés, le DAO a été mis gratuitement à la disposition de ces derniers. Pour les marchés dont les DAO ont été vendus au coût de reproduction (Article 58.3 du CMP), le tableau suivant récapitule la situation :

N°	REFERENCE	OBJET DU MARCHE	SERVICE MAÎTRE D'ŒUVRE	Prix de vente DAO F.CFA	NOMBRE DE DAO VENDUS	MONTANT F.CFA
1	F_DGID_407	Fournitures d'imprimés spéciaux et d'imprimés sécurisés à la DGID	DGID	25 000	9	225 000
2	F-DGD-77	Acquisition de matériel et d'équipements pour le garage de la DGD	DGD	50 000	3	150 000
3	F-DGD-234	Acquisition de mobiliers et matériels de bureaux en 2 lots	DGD	50 000	12	600 000
4	F-DTAI-060	Acquisition de papiers imprimés en continu	DTAI	25 000	7	175 000
TOTAL VENTE DAO (F.CFA)						1 150 000
QUOTE-PART ARMP (50%) F.CFA						575 000
REFERENCE DU REGLEMENT						Non fournie à la mission

La référence du reversement demandée à la CPM/MEFP n'a pas été fournie à la mission. Donc, cette dernière a conclu à un non reversement de la quote-part ARMP sur la vente des DAO.

7.4. Liste des marchés audités

**APPEL D'OFFRES, ENTENTES DIRECTES, DRPCO, PRESTATIONS
INTELLECTUELLES**

N° d'ordre	Directions ou Services	Marchés Réalisés	Type de Marché	Mode de Passation	Titulaire	Montant FCFA
1	Direction générale des Impôts et des Domaines	Fourniture d'imprimés spéciaux	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Gael Imprimerie	103 435 000
2	Direction générale des Impôts et des Domaines	Nettoiemnt des immeubles et bâtiments	Services courants	Appel d'Offres Ouvert national	ESEF	16 708 800
3	Direction générale des Douanes	Acquisition de matériel et d'équipements pour le garage de la DGD	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	SETS	110 328 926
4	Direction générale des Impôts et des Domaines	Travaux de réhabilitation des services de la DGID	Travaux	Appel d'Offres Ouvert national	BF Trading	143 975 954
5	Direction de l'Informatique/DGCPT	Acquisition de scanners de chèques pour la deuxième phase de déploiement de SICA-STAR	Fourniture	Entente Directe	Capital Banking Solutions (CBS)	144 666 069
6	Direction du Traitement Automatique de l'Information	Acquisition de papier (imprimés en continu)	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	SODIC	41 182 000
7	Projet de Coordination des Réformes budgétaires et financières	Mise à niveau de deux datacenters, fourniture d'équipements réseaux d'interconnexion de cinq ministères pilotes et de sites régionaux du MEFP et Fourniture de services connexes	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert International	CFAO Technologies	1 076 455 175
8	Direction du Matériel et du Transit Administratif	Acquisition de banderoles et drapeaux	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Etablissement Gora Athj	105 138 000
9	Direction des Systèmes informatiques douaniers	Acquisition de licences tokens de la plateforme de certificats pour la signature au système Gaindé	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Bull Atos	15 550 000
10	Direction des Systèmes informatiques douaniers	Renouvellement des licences (acquisition et redevances) pour le Système informatique de la Douane	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Neurotech	83 965 960
11	Direction Générale des Douanes	Acquisition de mobiliers et matériels de bureaux en 2 lots	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Oumou leader Distribution et Equipement	36 051 401
12	Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Office choice	102 317 800
13	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques	Fourniture de matériels de transports service et fonction	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Caetano formula Sénégal	82 280 000

RAPPORT FINAL

130

MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics au titre de la gestion 2017

N° d'ordre	Directions ou Services	Marchés Réalisés	Type de Marché	Mode de Passation	Titulaire	Montant FCFA
14	Direction Générale de la Planification et des Politiques Economiques	Fourniture de matériels de transports service et fonction	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	CCBM industrie	31 600 000
15	Inspection générale des finances	Acquisition de matériels roulants	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Caetano formula	76 842 000
16	Direction du Traitement automatique de l'Information	Acquisition de papiers imprimés en continu	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	CEMPA	12 744 000
17	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement	Entretien, maintenance et réparation des équipements collectifs dudit ministère	Services courants	Appel d'Offres Ouvert national	2AF,COM	22 420 000
18	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement	Entretien, maintenance et réparation des équipements collectifs dudit ministère	Services courants	Appel d'Offres Ouvert national	G T S	14 160 000
19	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement	Entretien, maintenance et réparation des équipements collectifs dudit ministère	Services courants	Appel d'Offres Ouvert national	Générale Equipements	23 670 000
20	Direction Générale du Budget	Construction d'un bâtiment à usage de bureau et de logements au profit du CRF de Kédougou	Travaux	Appel d'Offres Ouvert national	Sylla Trading Corporation STC	147 018 152
21	Direction Générale du Budget	Construction d'un bâtiment à usage de bureau et de logements au profit du CRF de Sédhiou	Travaux	Appel d'Offres Ouvert national	Press High Tech	151 416 460
22	Direction des Systèmes informatiques douaniers	Fourniture de logiciel IBM Amegamon	fourniture	Entente Directe	IBM Sénégal	227 046 088
23	Direction du Matériel et du Transit administratif	Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA	Travaux	Demande de Renseignements et de Prix a compétition ouverte	Générale de Travaux et de Services SUARL	66 293 490
24	Direction de l'Informatique /DGCPT	Fourniture et installation d'une solution d'énergie renouvelable (modules photovoltaïques) dans les postes comptables de Bakel et de Sédhiou	Fourniture	Demande de Renseignements et de Prix a compétition ouverte	SENS SAS	32 874 800
25	Direction des Systèmes d'Information/DGB	Fourniture d'ordinateurs, de matériels et équipements informatiques, d'onduleurs, de matériel audiovisuel et de la mise en place d'une salle visioconférence	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Oumou Leader Distribution Equipement	56 463 000

RAPPORT FINAL

131

MEFP_ Revue indépendante de la procédure de passation des marchés publics au titre de la gestion 2017

N° d'ordre	Directions ou Services	Marchés Réalisés	Type de Marché	Mode de Passation	Titulaire	Montant FCFA
26	Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité	Acquisition de trois véhicules en un seul lot	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Allianz Motors	91 000 000
27	Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité	Acquisition de matériels informatiques	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Amar Investing	48 675 000
28	Direction générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	Acquisition d'un véhicule utilitaire de type fourgon	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	CAETANO FORMULA SENEGAL	21 700 000
29	Direction générale du Secteur financier et de la Compétitivité	Etude de faisabilité, des études techniques détaillées, du DAO et de la demande de proposition relatifs au projet de construction d'un immeuble WAQF de haut standing au centre-ville de Dakar a la rue Amadou Assane Ndoye x Huart	Prestations Intellectuelles	Demande de Proposition	Groupement PACE/IDC	135 342 126
30	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement	Acquisition et installation de groupe électrogène	Fourniture	Demande de Renseignements et de Prix a compétition ouverte	Oumou Leader Distribution Equipement	32 028 000
31	Direction du Matériel et du Transit administratif	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau destinés a l'approvisionnement des magasins de la DMTA	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Ets Darou Salam	60 180 000
32	Direction du Matériel et du Transit administratif	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau destinés a l'approvisionnement des magasins de la DMTA	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Gandiol	62 900 000
33	Direction du Matériel et du Transit administratif	Acquisition de mobiliers et matériels de bureau destinés a l'approvisionnement des magasins de la DMTA	Fourniture	Appel d'Offres Ouvert national	Pico Mega Sénégal	62 486 900
34	DMTA	Fourniture de 16200 drapeaux du Sénégal avec accessoires d'attache et de 259200 mètres de cordon de hissage	fourniture	Appel d'Offres Restreint	GIE Sall & Frères	315 414 000
35	DMTA	Fourniture de 16200 photos officielles avec cadres au profit de la DMTA	fourniture	Appel d'Offres Restreint	ALIANCE 84 PC	191 160 000
36	DGB/DSI	Acquisition d'un véhicule 4x4 station wagon	fourniture	DRP ouverte	CFAO Motors Sénégal	20 896 000

N° d'ordre	Directions ou Services	Marchés Réalisés	Type de Marché	Mode de Passation	Titulaire	Montant FCFA
37	DGCPT	Mise en place d'un logiciel de gestion du personnel et de la comptabilité des matières	Services	DRP ouverte	AGILE WAY INTERNATIONAL	49 931 700
38	DGD	Fourniture et installation d'un groupe électrogène de 350 kva	fourniture	DRP ouverte	SIRMEL SENEGAL	38 996 640
39	DB	Travaux d'assemblage de documents budgétaires	Travaux	DRP ouverte	IDEAL Concept	34 515 000
40	DMTA	Travaux de construction d'espaces de stockage et d'aménagement de la cour de la DMTA	Travaux	DRP ouverte	GTS SUARL	66 293 490
41	UCSPE	Couverture assurance maladie du personnel de l'UCSPE/MEFP et des membres de leurs familles	Services	DRP ouverte	NSIA ASSURANCES	42 467 930

AVENANTS

N° d'ordre	Directions ou Services	Marchés Réalisés	Type de Marché	Titulaire	Montant Avenant FCFA	Numéro Avenant
1	Direction du Matériel et du Transit Administratif	Acquisition de quatre véhicules tout terrain 4*4 diesel station wagon	Fournitures	CFAO Motors Senegal	73 996 000	Avenant n 1 au marché F/2850/16 du 21/11/2016
2	Direction des systèmes informatiques douaniers	maintenance de matériels IBM, entretien et pièces de rechange	Services courants	CFAO TECHNOLOGIES	230 072 820	n°2 au marché n° S-1053/15
3	Direction du Traitement automatique de l'Information	Fourniture et installation d'une plateforme mainframe full-linux	Fourniture	Societe CFAO Technologie	890 271 331	Avenant n°1 au marché F/2296/16
4	Direction de l'Administration générale et de l'Equipement	Travaux de réhabilitation de l'école des Douanes et construction d'un immeuble R+6	Travaux	Sarré Technobot	382 699 829	avenant n°1 au marché T/0258/15
5	Direction générale de la Comptabilité Publique et du Trésor	Nettoisement des immeubles et bâtiments de la DGCPT	Services courants	Linguere Ngouille Fama SUARL	41 832 348	Avenant n°1 au marché S/1771/16
6	DGD	Avenant au marché n°S1895/15 relatif au marquage des produits pétroliers	Services courants	Société Générale de Surveillance (SGS) Sénégal SA	1 178 820 000	

DRPCR

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	2. DSP			
1	2.B Sélection d'un consultant chargé de l'élaboration et de la diffusion de la nomenclature des pièces justificatives de dépenses et de recettes des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires	24 662 000	CABINET EXPERTS FINANCES ASSOCIES SENEGAL	DRP
2	2.B Sélection d'un prestataire pour l'entretien et la réparation des véhicules	5 099 960	MNEG	DRP
4. DB				
3	4.A Acquisition de produit d'entretien	3 957 130	ETS WAKEUR SERIGNE BABACAR SY	DRP
4	4.A Réhabilitation de la cour et du trottoir bordant le mur d'enceinte des nouveaux locaux	9 549 150	PRESICO	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
5. DGD				
5	5.A Travaux d'isolation thermique et divers aménagements au niveau de la Brigade des douanes	24 733 295	K. TAMARIX	DRP
6	5.A Installation d'écrans tactiles au niveau de l'accueil et des salles de réunion	13 731 070	TECHNOSMART	DRP
7	5.A Entretien et maintenance de mobiliers de bureau	10 620 000	ETS MBAYE NDIAYE	DRP
8	5.A Maintenance de la boucle locale radio	14 995 000	BULL/ATOS	DRP
9	5.B Fourniture et installation d'une unité de montage audiovisuelle et d'une salle multimédia	14 991 900	MBS MACHALLA	DRP
10	5.B Conception et impression de support de communication	7 976 800	ICOM SENEGAL	DRP
11	5.B Acquisition de matériels et mobiliers de bureau	9 999 320	SAPREQ	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
12	5.B Réalisation de deux puits équipés de pompes solaires au niveau des postes de Douanes de Pata et Badiara	14 680 000	TEYSSIR ET CO SARL	DRP
13	5.B Acquisition de consommables informatiques	3 640 300	TECOMDIS	DRP
14	5.B Recrutement d'un cabinet pour l'accompagnement à la certification à la norme ISO 9001 V 2015	14 160 000	LQT CONSULTING	DRP
15	5.B Travaux d'aménagement d'un support en béton pour six conteneurs	9 263 000	ZE PRO	DRP
16	5.B Etudes techniques relatives aux travaux de réhabilitation des bâtiments de la Douane sis à l'avenue Faïdherbe	12 000 000	ECS GENIE CIVIL	DRP
17	5.C			DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Réhabilitation brigade des Douanes de Saraya	24 190 620	BACOM	
	6. DAGE/ DRH			
18	6A Fourniture et pose de matériels de climatisation	14 823 750	GENERAL D'EQUIPEMENT	DRP
19	6A La Fabrication et à l'installation d'Etagères métalliques avec 7 niveaux de rangement (de dimension 4,00 x 0,37 x 2,90)	20 886 000	GIE LE CAP VERT	DRP
20	6A L'Entretien et la réparation de véhicules destinés au fonctionnement	4 000 000	GARAGE IBRA GUEYE	DRP
21	6A Acquisition de produit d'entretien	4 166 580	SENLOG-ENTREPRISE SENEGAL LOGISTIC Sarl	DRP
22	6A L'Entretien et la maintenance des circuits électriques	14 868 000	GENERAL TECHNOLOGIE ET INDUSTRIE	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
23	6A Travaux de câblage de circuit informatique	24 921 753	GUEYE COMPUTER SERVICES	DRP
24	6A Acquisition de médailles	14 999 570	ENTREPRISE B.T.F	DRP
25	6A Travaux de réhabilitation du Garage	24 472 733	KTES	DRP
26	6B Acquisition d'un véhicule	7 900 000	CCBM AUTO	DRP
27	6B Sélection d'un Consultant pour la formation du personnel en ingénierie, gestion axée sur les résultats et MS Projet	8 024 000	INSTITUT POLYTECHNIQUE DE DAKAR	DRP
8. CSI				
28	8A Entretien et nettoyage des locaux	3 953 000	GIE TPS	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
10. COF				
29	10A Achat de matériel informatique	4 987 860	Ets GENERAL DE COMMERCE	DRP
30	10A Acquisition d'imprimé	4 999 660	ENTREPRISE GENERAL DE COMMERCE ET DE BATIMENT (EGCB SARL)	DRP
11. D.P				
31	11A Maintenance matériel et équipement administrative	2 874 952	GENERAL DISTRIBUTION ET SERVICES	DRP
32	11A Acquisition de fourniture de bureau	4 130 590	SECOS	DRP
12. DGSFC				
33	12A Acquisition de cadeau de fêtes et de cérémonies	7 430 460	MENDA SERVICE	DRP
34	12A			DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Acquisition de motos	8 960 000	ALLIANCE MOTORS	
35	12A Travaux de confection et d'installation d'enseigne et de panneaux et de plaques	9 959 200	MENDA SERVICES	DRP
36	12A Organisation d'un atelier de formation sur l'utilisation des dossiers types de passation des marchés	7 978 000	LAT SERVICES	DRP
12. DRS-SFD				
37	12B Peinture Du Bâtiment abritant Les Locaux	13 999 128	AMAR INVESTING	DRP
38	12B Restauration des agents pour une formation de renforcement des capacités	8 482 650	ENTREPRISE YAY DIARRA	DRP
13. DGF				
39	13 A Acquisition de matériels informatiques	1 999 982	MES	DRP
40	13 A	7 998 750	WAS	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	La revue des capacités des ministères et institutions pour la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement			
41	13 A La revue des capacités des ministères et institutions pour la mise en œuvre de la déconcentration de l'ordonnancement	14 997 800	CABINET AMADOU ARAME DIAGNE	DRP
	14. DASP			
42	14A Entretien du réseau informatique et réseau téléphonique	6 018 000	TEWA SUARL	DRP
43	14A Etude sur la contribution de secteur privé national dans la réalisation des infrastructures du PSE	24 969 800	SODES SARL	DRP
	15. DGB			
44	15A Recrutement d'un consultant pour la réalisation d'un audit informatique et pour l'accompagnement à la sécurisation du système d'information	14 159 134	IDILL GLOBAL SERVICES GROUP	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
45	15A L'organisation d'une formation en Excel	10 000 000	ACP CONSULTING	DRP
46	15A Entretien et maintenance bâtiment des nouveaux locaux de la DSI (bureau, toilettes, salle de conférence, magasin, couloir et hall)	4 956 000	ETS NIASSE MAMADOU THIERNO	DRP
47	15A Acquisition de consommables informatiques	14 980 100	SAPREQ	DRP
48	15A Acquisition de matériels pédagogiques (documentations)	3 999 905	GENY SERVICES	DRP
49	Recrutement d'un consultant individuel pour l'accompagnement et l suivi de la mise en œuvre de la solution BI	17 000 000	ROSE MARIE	DRP
50	15B Fourniture d'un routeur (connexion et mise en réseau)	3 994 300	ORANGE BUSSINESS SERVICE	DRP
51	15B			DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Réhabilitation des bureaux de la Direction des systèmes d'information	3 994 300	KACHIF WORLD SERVICES	
	16. DCB			
52	16A L'entretien, à la réparation et au changement éventuel de pièces défectueuses du parc automobile	7 000 000	MOR KANE	DRP
53	16A L'Entretien, la réparation et le changement éventuel de pièces défectueuses du parc informatique	5 999 999	SENEGALAISE DE SERVICES ET DE FOURNITURES	DRP
54	16A Travaux de réhabilitation des appartements F3 du 3 ^{ème} Etage du triplex F4 du 5 ^{ème} Etage de l'immeuble sis à la rue Felix Faure affectés à la DCB pour les deux(2) CBM	12 996 708	SENEGAL MUTISERVICES	DRP
55	16A Acquisition de matériels informatiques	14 997 800	ETS DIOP DJIMO SERVICES	DRP
	17. DPEE			
56	17A			DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Sélection d'un consultant pour la formation en outil d'analyse macroéconomique (modèle d'équilibre général dynamique stochastique DSGE multisectoriel avec micro simulation	18 467 000	YAZID DISSOU	
57	17A Fourniture de bureau	5 845 956	PAPETERIE BUROTIC SERVICES (PBS)	DRP
	18. DPB			
58	18A L'Edition de documents d'information	14 921 000	SYNTHESIS SARL	DRP
59	18A L'Edition de documents budgétaires	14 989 445	SYNTHESIS SARL	DRP
	19. DDP			
60	19A Sélection d'une compagnie d'assurance et de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques	14 445 750	SAHAM ASSURANCES	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	20. DGCPT			
61	20D Acquisition de consommables informatiques	14 921 100	GROUPOO SARL	DRP
62	20D Acquisition complémentaire d'ordinateurs portables	14 920 350	SYSTEMS SOFTWARE AND SERVICES	DRP
63	20D La mise en place d'un système de recouvrement géo localisé des tickets de marché pour une commune pilote	14 986 000	EMC2	DRP
64	20D Travaux de réfection du centre des archives du Trésor	24 221 978	IDCO-SUARL	DRP
65	20D Travaux de câblage informatique de postes comptables	23 771 100	GLOBAL TERANGA	DRP
66	20D Audit de la sécurité informatique	24 974 700	IDILL	DRP
67	20D Confection et installation de rideaux	12 227 750	KEUR SERIGNE FALLOU	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
68	20D Travaux de téléphonie IP	24 945 200	BLACKMOON	DRP
69	20D Entretien et réparation de véhicules	14 853 124	AUTO DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE	DRP
70	20D Entretien et réparation de véhicules	4 991 400	MOUSTAPHA FALL	DRP
71	20D Réalisation des travaux de câblage de la recette perception municipale de Dakar	24 245 753	SESAM INFORMATIQUE	DRP
72	20D Mise en place de webservices	14 897 500	MODELIS	DRP
73	20C Sélection d'un consultant pour l'étude pour la mise en place d'un système de vidéosurveillance et de contrôle d'accès de la DI	24 958 505	EXPRIM STRATEGIES ET CONSEILS	DRP
74	20C			DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Sélection d'un cabinet pour l'assistance technique sur les produits Oracles et logiciels associés	23 600 000	HBO UNIVERSITY	
22. DGID				
75	22A Sélection d'un consultant pour l'élaboration du cahier de charges (spécifications techniques et termes de références) du projet m-tax	18 995 616	MODELIS	DRP
76	22A Conception d'articles et d'outils de communication : articles de maroquinerie avec logo	4 035 600	LAURIGE AFRIQUE	DRP
77	22A Travaux de réhabilitation des locaux du centre des services fiscaux et du cadastre de tamba	22 829 855	ASSISTANCE COMMERCIALE ET PRESTATION	DRP
78	22B Mise en état du système de vidéosurveillance du bloc fiscal, siège	24 601 110	ACCEL TECHNOLOGIES	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
79	22B Service de traiteur pour l'organisation de collation, pause-café et réception	14 945 526	AZHAR INTERNATIONAL	DRP
80	22B Fourniture de bouteilles d'eau personnalisées	14 809 000	D VISION	DRP
81	22B Acquisition de consommables informatiques (CSF-Ngor)	6 178 716	HI – TECH – SUARL	DRP
82	22B Acquisition de consommables informatiques	11 999 921	HI TECH	DRP
83	22B Acquisition de consommables informatiques	6 578 972	ENTREPRISE HI TECH SUARL	DRP
84	22B Acquisition de consommables informatiques	2 540 540	ETS DIOUFY FAMILY	DRP
85	22B Acquisition de consommables informatiques	6 105 320	EITEC	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
86	22B Services extérieur de gardiennage des locaux abritant les services fiscaux de Dagana	4 248 000	BON PLAN SENEGAL	DRP
87	22B Travaux d'aménagement d'une aire de stockage des matières du 1 ^{er} groupe au niveau du site de la DGID sis à la foire	24 673 189	IBG	DRP
88	22C Manutention, archivage des dossiers et incinération des détritux au niveau des services	12 011 220	GROUPE MATIS	DRP
89	22C Acquisition de consommables informatiques	4 924 996	PAPEX	DRP
90	22C Acquisition de supports de communication (Tee-shirt, sacs, calendrier 2017...) assortis de logos de la DGID pour la rentrée fiscale 2017	14 962 400	D VISION	DRP
91	22C Acquisition de consommables informatiques	8 813 420	GOUNASS GLOBAL BUSINESS	DRP
92	22C	7 950 840	HI TECH	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
	Acquisition de consommables informatiques / DLEC			
24. DMC				
93	24A Acquisition de fournitures de bureau	7 890 896	ALLIANCE	DRP
94	24A Entretien et réparation de véhicules	5 992 433	AUTO DISTRIBUTION PROFESSIONNELLE	DRP
95	24A Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	5 133 000 9 817 600	Lot 1 : AISSA GLOBAL SERVICES Lot 2 : MOUSSOU KORO DIOP	DRP
96	24A Organisation d'un séminaire de partage afin de renforcer la performance des agents sur le contrôle interne et le contrôle de gestion	14 991 950	SAPREQ	DRP
26 CENTIF				

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
25 DTAI				
97	25A Fourniture de batteries	14 850 017	CFAO TECHNOLOGIES	DRP
98	25A Entretien et réparation de véhicules	6 499 086	SAMAT SARL	DRP
99	25A Acquisition d'une plateforme matériels de serveur pour le renforcement de l'infrastructure virtuelle de la messagerie exchange du MEFP	10 556 728	STABURO	DRP
28. IGF				
100	28A Acquisition de fournitures de bureau	2 973 600	MICROTECH	DRP
29. CPM				
101	29A Acquisition de consommables informatiques	13 997 455	AWA SERVICES	DRP
102	29A Acquisition de fournitures de bureau	13 992 440	DABAKH PRESTATION DE SERVICES	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
27. DSPRV				
103	27A Acquisition de kits de collation	9 381 000	DIANEL	DRP
104	27A Entretien et maintenance des bâtiments	13 994 800	BAMBA BTP	DRP
105	27A Achat de matériels informatiques	14 289 800	ECOTRA SARL	DRP
106	27A Achat de matériels informatiques	14 927 000	ECOTRA SARL	DRP
31. DCMP				
107	31A Acquisition de mobiliers et matériels de bureau	12 991 800	GROUPE TOUBA SERVICE	DRP
30. DDCH				
108	30A Prise en charge médicale des agents	4 993 440	SAAR SENEGAL SA	DRP
109	30A Travaux de cloisonnement	2 999 560	NOUVELLE ENTREPRISE	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
23. DMTA				
110	23A Contrôle des opérations de manutentions et d'embarquement : gardiennage des locaux	8 496 000	COMPTOIR DE DISTRIBUTION ET DE MULTISERVICES	DRP
111	23A Réparation de tribunes	13 915 032	GEMAC SARL	DRP
112	23A Fourniture de bâches aux couleurs nationales	12 390 000	GIE LAW TAN	DRP
113	23A Acquisition de palettes en bois	14 299 712	SEN PRESTIGE-SERVICE	DRP
114	23A Travaux de désencombrement, de désensablement, de débouchage des canaux d'évacuation, de traitement bio sanitaire et de transfert des déchets et des ordures aux décharges autorisées	22 785 800	DABAKH OFFICE	DRP
DGPPE/1				
115	1. C/92 Etude de faisabilité dans le cadre du Projet de laboratoire POLIMED/ZPS MBOUR			

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
		24 830 000	TEREX	DRP
116	1. E Acquisition de mobiliers de bureau	11 849 560	FASCO SARL	DRPR
117	1. F/76 Etude de faisabilité du programme national de développement de la filière banane(PNDFBS)	22 007 000	SOSEPAC	DRP
118	1. G Acquisition de vidéo-conférences (2lots)	9 299 999 3 271 668	Lot1 : IFFS Lot2 : SCI HOLDING SECURITY	DRP
119	1. H Acquisition de bureau	6 989 140	SET 2000	DRP
DI/9				
120	9. D Audit comptable et financier du programme CEA-SAMEF	33 885 000	GRANT THORNTON	

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
UCSPE/7				
121	7. A Acquisition de fournitures, d'imprimés et consommables de bureau	11 454 749	Société Sénégalaise de Services te de Fournitures SARL	DRP
122	7. A Sélection d'un prestataire pour l'impression et reproduction, confection support de communication	12 155 770	MULTISERVICES EXCELLENCE	DRP
DGCPT/ 20				
123	20. A Acquisition de fourniture de bureau	5 071 640	LA MEDINOISE DE PRESTATION GENERALE	DRP
124	20. A Acquisition de fourniture de bureau	3 046 170	KARIM BUSINESS SERVICES	DRP
125	20. A Acquisition d'onduleurs	14 989 540	TECHNOLOGIES CONSULTING SERVICES	DRP
126	20. A mise en place d'un logiciel de gestion du personnel et de la comptabilité des matières			

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
		49 931 700	AGILE WAY INTERNATIONAL	DRP
127	20. A Mise en place d'un système de management de la sécurité de l'information	24 874 400	WASHI SARL	DRP
128	20.A Fourniture de kits de collation	14 199 978	ENTRAF	DRP
129	20. B Acquisition de mobiliers de bureau	9 994 600	SARTECH	DRP
130	20. B Acquisition de mobiliers de bureau	14 023 180	MASTER OFFICE DECO	DRP
131	20. B Acquisition d'un switch backbone	11 506 168	NEUROTECH	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
132	20. B Acquisition de matériel électroménager	11 977 000	TECHNO PLUS	DRP
133	20. B Mise en place d'un outil décisionnel dans le cadre de la gestion E-TPE	24 721 000	AGILE WAY INTERNATIONAL	DRP
134	20. B Acquisition de fourniture de bureau	4 940 660	GUEYSEN EQUIPEMENT	DRP
135	20. B Assistance à la maîtrise d'ouvrage des projets informatiques	23 364 000	SYMETRIX	DRP
136	20. B Acquisition de matériels et mobiliers de bureau			

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
		10 858 360	AVALYSS	DRP
137	20. B Entretien et maintenance électricité, plomberie, groupe électrogène...	14 812 540	SAHEL PRESTATIONS	DRP
138	20.B Aménagement des nouveaux locaux de la DDP	19 499 795	EQUINOX	DRP
139	20. C Aménagement des locaux situés à AIBD	12 105 620	JET EQUIPE	DRP
140	20. C Assistance technique sur site pour les produits oracle et logiciels associés	23 600 000	HBO UNIVERSITY	DRP
DCFE/21				
141	21. C Aménagement d'un bureau	7 141 360	LIBINOR	DRP

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
142	21. C Acquisition de consommable informatique	13 999 998	ESSD	DRP
143	21. C Fourniture de boissons	5 999 120	GENERAL DE SERVICE ET TECHNIQUE	DRP
144	21. C Acquisition de matériel et mobilier de bureau	9 959 200	ITINERIS GROUP S.A.S	DRP
145	21. C Acquisition de matériels informatiques	5 959 000	ITINERIS GROUP S.A.S	DRP
146	21. C Fourniture de rideaux, vases à fleurs, machines et services de café, repose pieds, micro-ondes, bouteilles d'eau et boissons	5 999 946	NIASSA DISTRIBUTION	DRP
CEP/34.A				
147	34. A Acquisition de consommables informatiques	14 849 120		

Numéros	Objet du marché	Montant	Titulaires	Mode de passation
			ILA SERVICES	DRP
148	34. A Réhabilitation et l'entretien des locaux	9 949 760	AFRIQUE JAAPO	DRP
	DA/CENTIF/32A			
149	32. A Achat de mobilier de bureau	8 011 020	BURO PLUS	DRP